



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00718410-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2023

Délibération n° 2023/007184

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance
Approbation du Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal du 25 mai 2023**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Mme la Maire :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne M. André TERZO comme secrétaire de séance,
- approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2023.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique Conseil Municipal / Séances et comptes rendus). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué

Anne VIGNOT



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 2023**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Besançon – 52 Grande Rue – 25000 Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34.

Etaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire de séance : Mme Elise AEBISCHER

Etaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Claude VARET.

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLIOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

La séance est ouverte à 17h04.

Mme LA MAIRE : J'ouvre donc la séance. Dès à présent, je vous lis les pouvoirs.

- M. Guillaume BAILLY donne son pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER jusqu'à son arrivée ;
- M. Kevin BERTAGNOLI donne son pouvoir à Mme Élise AEBISCHER ;
- M. François BOUSSO donne son pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU jusqu'à son arrivée ;
- M. Philippe CREMER donne son pouvoir à Mme Sylvie WANLIN ;
- M. Pierre-Charles HENRY donne son pouvoir à Mme Christine WERTHE jusqu'à son arrivée ;
- Mme Marie LAMBERT donne son pouvoir à Mme Laurence MULOT à partir de son départ ;
- Mme Claude VARET donne son pouvoir à M. Ludovic FAGAUT ;
- Mme Anne BENEDETTO donne son pouvoir à M. Hasni ALEM jusqu'à son arrivée ;
- Mme Juliette SORLIN donne son pouvoir à Mme Marie ZEHAF jusqu'à son arrivée ;
- M. Sébastien COUDRY donne son pouvoir à M. Abdel GHEZALI jusqu'à son arrivée ;
- M. Yannick POUJET donne son pouvoir à M. Nicolas BODIN jusqu'à son arrivée ;
- Mme Julie CHETTOUH donne son pouvoir à Mme Frédérique BAEHR jusqu'à son arrivée ;
- Mme Marie ZEHAF donne son pouvoir à Mme Juliette SORLIN à partir de son départ ;
- M. Gilles SPICHER donne son pouvoir à Mme Pascale BILLEREY à partir de son départ.

Je vous propose d'ouvrir avec la désignation d'une secrétaire de séance.

Rapport n° 1 - Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023

Mme LA MAIRE : Je propose Élise AEBISCHER, si tu en es d'accord.

Je vous propose de soumettre au vote cette délibération qui concerne le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023 et la désignation d'une secrétaire de séance.

Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Je souhaitais tenir, Madame la Maire, au titre de l'article 15 de notre règlement intérieur du Conseil Municipal, des propos liminaires, d'autant plus que les circonstances s'y prêtent.

Mme LA MAIRE : Pardon, la lecture que vous en faites n'est pas celle que nous en faisons au niveau juridique. Il y a, dans l'article 15, quelque chose qui dit qu'il y a une prise de parole qui doit être appropriée en fonction de la thématique et de la nature des délibérations. Cette orientation-là, est en dehors des propos liminaires, mais cela n'indique pas qu'il y a automatiquement et juridiquement des propos liminaires, donc nous ferons sans propos liminaires aujourd'hui. Donc voilà.

M. CROIZIER : Permettez-moi.

Mme LA MAIRE : Oui.

M. CROIZIER : Nous sommes bien d'accord : vous ne souhaitez pas qu'un responsable de groupe tienne des propos liminaires au Conseil Municipal ? Je voudrais bien éclaircir ce sujet.

Mme LA MAIRE : En fait, on a un règlement intérieur dans lequel les propos liminaires... Effectivement c'est moi qui détiens l'ordre du jour et la façon dont il se déroule. Cela, vous le savez très bien. Donc nous avons opté pour le fait d'entrer directement dans un Conseil Municipal pour parler des dossiers qui nous concernent.

M. CROIZIER : Donc vous ne me permettez pas de rendre hommage aux policiers, à l'infirmière et à l'agent de la Direction des Routes qui ont perdu la vie ?

Mme LA MAIRE : Vous pourrez bien sûr le faire mais là, pour l'instant, ce ne sont pas les propos liminaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Elise AEBISCHER secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 Avril 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme LA MAIRE : Je vous propose une délibération n° 2 qui accorde à la Maire certains actes de gestion courante.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Madame VIGNOT. Sur ce point 2, pour vous donner et vous accorder le droit d'accomplir certains actes de gestion courante, je voudrais aborder certains points. Je pense que c'est à ce moment-là que l'on peut vous faire aussi des propositions dans le cadre de la gestion courante de certains actes, puisque vous refusez, comme vient de le dire Laurent CROIZIER, des propos liminaires qui, je pense, s'ils étaient cadrés, permettraient de le faire plus sereinement. Pourquoi je vous dis cela ? Parce que, comme par hasard, quand on a abordé le règlement intérieur et les propos liminaires...

Mme LA MAIRE : Est-ce que je peux me permettre... Excusez-moi, je vais vous laisser parler. Simplement, je vous rappelle que le règlement intérieur... D'ailleurs, je vous rappelle que l'on est tous en train d'y travailler, vous-même, sur la rédaction du règlement intérieur et qu'il est dit – je suis sûre que c'est à cela que vous allez vous conformer – que les prises de parole face aux délibérations doivent avoir trait au contenu de ces délibérations. Donc on ne peut pas utiliser le fait d'une délibération concernant les actes de gestion courante pour inventer, finalement, un temps de propos liminaires. Aujourd'hui, ce que je vous demande, c'est de nous interroger, de discuter, de prendre la parole sur les éléments qui concernent bien le dossier sur lequel nous sommes en train de travailler, donc celui qui concerne les actes inscrits dans cette délibération. Si vous avez des éléments qui concernent ces actes de gestion courante, il n'y a aucun problème, vous pouvez largement prendre la parole pendant 2 x 5 minutes puisque, pour l'instant, c'est le cadre de notre règlement intérieur.

M. FAGAUT : Merci, donc il serait peut-être aussi intéressant – la réunion sur le règlement intérieur aura lieu demain soir à 16h30 et j'y serai – de mettre un article comme quoi vous ne coupez pas la parole quand on s'exprime...

Mme LA MAIRE : Non.

M. FAGAUT : Parce que ce serait quand même plutôt respectueux aussi de votre part que l'on puisse tenir nos propos sans être constamment interrompus.
Alors je disais, comme par hasard, lorsque l'on a parlé des propos liminaires la dernière fois et donc du règlement intérieur, comme par hasard les présidents de groupe ont reçu un courrier indiquant qu'il allait y avoir une réunion sur le règlement intérieur. Comme je ne vois pas forcément toujours de hasard en politique, je me dis : « Seriez-vous inquiets, avec ce règlement intérieur ? » surtout quand on a fait référence au tribunal administratif, parce qu'on est prêt à le saisir. Si vous ne respectez pas vous-même aussi l'engagement qui est inscrit dans le règlement intérieur à l'article 15, derrière, on saisira le tribunal administratif. Je ne vois pas de hasard dans tout cela.
Ce qui m'a un petit peu dérangé dans ce temps de travail sur le règlement intérieur, c'est que c'est présidé soi-disant par les présidents de groupe et que vous n'y êtes même pas en tant que maire. Et que derrière, c'est un règlement intérieur qui est présidé par la directrice de cabinet.
Aujourd'hui, le politique parle au politique. Aujourd'hui, je vous le redis madame le Maire, le politique parle au politique. Comme par hasard – encore une fois, je ne crois pas au hasard – directrice de cabinet qui porte le règlement intérieur – personne qui était présente le 1^{er} mai sur une manifestation ou un rassemblement...
Attendez, je n'ai pas terminé, parce que cela va venir...

Mme LA MAIRE : Pardon, excusez-moi, Monsieur FAGAUT mais le règlement intérieur, ce n'est pas un élément des actes de gestion courante.

M. FAGAUT : Si, parce que je vais vous faire une proposition...

Mme LA MAIRE : Non, non, non. Pardon. Si vous avez travaillé sur ces éléments-là, vous savez que vous pouvez poser des questions dans un cadre qui est réglementé. Cela ne nous posera aucun problème. D'ailleurs, l'origine de ce travail que nous faisons sur ce règlement intérieur, il provient du fait que, jusqu'à présent, depuis maintenant de longs mois, constamment, il y a une remise en cause

de ce règlement, donc on est revenu sur un règlement intérieur dont je vous rappelle, Monsieur FAGAUT, il a été travaillé avec vous, en début du mandat, avec vous.

Pardon, mais on n'est pas là en train de discuter comme cela, on est dans une assemblée, chacun prend la parole à des moments bien précis.

Je suis en train de vous dire que ce règlement intérieur – vous l'avez dit vous-même – est en train d'être travaillé pour faire en sorte qu'il réponde avec l'adhésion des uns et des autres aux objectifs que nous voulons nous donner, celui de rendre définitivement claire et distincte la tenue d'un Conseil Municipal qui est là pour proposer des délibérations, sur lesquelles il doit y avoir un ensemble d'échanges et qui doit nous permettre d'avoir une expression démocratique, cadrée, réglementée, ce qui est, jusque-là, tout à fait normal et qui doit faire en sorte que le public, qui nous regarde, comprenne de quoi il est question parce que nous sommes là aujourd'hui pour discuter essentiellement de la mise en place des décisions qui sont traduites à travers ces délibérations.

Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose : si vous avez des choses à proposer au tribunal administratif, cela ne me pose aucun problème.

M. FAGAUT : Moi non plus.

Mme LA MAIRE : Très bien, donc au moins il y a une chose sur laquelle on est d'accord.

La troisième chose : les éléments sur lesquels vous êtes en train d'aller de part et d'autre, n'ont rien à voir avec la délibération du moment, donc je vous propose de soumettre au vote cette...

M. FAGAUT : Donc vous ne me permettez pas de finir mon propos.

Mme LA MAIRE : Non, je ne vous permets pas de tenir des propos qui n'ont rien à voir...

M. FAGAUT : Vous ne savez pas ce que je vais dire derrière.

Mme LA MAIRE : Ah si, vous avez commencé donc je sais très bien de quoi vous êtes en train de parler. Je suis là pour faire en sorte que les propos que vous êtes en train de tenir soient bien conformes au règlement intérieur et au fait qu'ils correspondent aux actes de gestion courante qui font l'objet de cette délibération n° 2.

Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Comprenez que votre position n'est pas tenable, car elle empêche justement l'expression démocratique.

Concernant les tâches courantes, l'une des tâches courantes dédiées à la fonction de Maire, c'est effectivement de respecter le règlement intérieur. Mercredi 17 mai, nous vous avons envoyé la demande de création d'une commission spéciale sur le sujet du parc zoologique de la Citadelle et malheureusement, nous n'avons pas observé que cette demande ait été inscrite à l'ordre du jour donc j'aimerais pouvoir m'exprimer sur le sujet. Puisque nous sommes contraints, par vous-même, de pouvoir échanger à des moments qui sont selon vos souhaits, puis-je m'exprimer ? Puisque, au regard de votre rapport n° 2, il est exprimé des décisions concernant la Citadelle, puis-je m'exprimer devant le Conseil Municipal sur ce sujet de la Citadelle, s'il vous plaît Madame la Maire ?

Mme LA MAIRE : La réponse que nous vous avons apportée, c'est que – et vous le savez puisque vous êtes en train de travailler tous sur le règlement intérieur – l'ordre du jour c'est moi qui l'établis. C'est la loi, c'est pour toutes les assemblées. Pour autant, si vous souhaitez poser une question, il y a une procédure effectivement pour ça. Là où vous êtes en train de dire que vous auriez souhaité avoir une commission concernant les éléments sur la gestion des collections du parc zoologique ou du parc animalier de la Citadelle, nous vous avons répondu que ces éléments-là, ont tous fait l'objet d'un travail avec le Procureur et le juge suite à un contrôle de l'Office Français de la Biodiversité de la Citadelle. Les éléments ont été travaillés. Aujourd'hui, tout est en cours de règlement puisque, en fait, derrière ce contrôle qu'il y avait eu, il y a une nouvelle réglementation qui s'applique et qui concerne des collections qui ont presque 300 ans.

Le juge et le Procureur ont établi qu'il n'y avait aucune raison que cela aille plus loin que la décision qui a été prise, étant donné que c'est la mise en place de réglementations qui ont montré, (d'ailleurs, au niveau national) que les collections qui avaient été constituées parfois à partir de dons, sans traçabilité et qu'il était nécessaire de voir, ou d'établir une traçabilité ou même de détruire les éléments des collections si nécessaire.

Tout cela, encore une fois, a fait l'objet d'un travail mené par la justice suite à un contrôle de l'Office Français de la Biodiversité. Donc, nous sommes juste sur l'établissement d'une règle qui était complexe à mettre en place puisque l'on est sur des règles qui se sont invitées d'année en année, de décennie en décennie et de siècle en siècle.

Voilà, c'est tout ce que je pense qu'il est nécessaire de dire. Nous sommes là simplement sur la mise aux normes d'un certain nombre d'éléments et il n'y a pas d'autres éléments à discuter, sinon que tout est en règle, tout est en cours de mise en œuvre. Par exemple, nous avons une collection de petites grenouilles, toutes petites, qui doivent être identifiées individuellement et donc il y a, en ce moment, une prise de photos de l'iris de ces petits animaux pour que l'on puisse bien les reconnaître individuellement. C'est un exemple de la demande qui a été faite aujourd'hui, qui n'existait pas il y a quelques années.

Donc je vous propose...

Oui, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Puisque vous avez évoqué le sujet pendant deux à trois minutes, donc cela veut dire que le sujet peut être évoqué et je vais pouvoir faire mon intervention...

Mme LA MAIRE : Non, pas du tout. Ce n'est pas cela que je suis en train de dire.

M. CROIZIER : Madame VIGNOT, vous ne pouvez pas, vous, avoir du temps de parole pour évoquer certains sujets...

Mme LA MAIRE : Si.

M. CROIZIER : Et nous, ne pas avoir de temps de parole.

Mme LA MAIRE : Si, si.

M. CROIZIER : Non, non donc permettez-moi de tenir mes propos. La règle s'applique à tous, que nous soyons maires, que nous soyons adjoints, que nous soyons élus municipaux. La règle est la même pour tous.

Mme LA MAIRE : Non, pas du tout.

M. CROIZIER : La France est une et indivisible. Madame VIGNOT, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je vous laisse la parole mais je vous rappelle une chose, que la parole, c'est moi qui la décide. C'est comme cela, c'est la règle. C'est comme cela. On est là avec quelqu'un qui s'appelle une Maire et qui décide d'établir l'ordre du jour et qui, ensuite, s'assure que tout se fait dans le respect du règlement intérieur, donc c'est de ça dont il est question. Si vous voulez vous exprimer, sachant que la demande que vous faisiez, c'était d'avoir une mise en place d'une commission pour retravailler sur l'ensemble de la Citadelle et de ses collections, la réponse qui a été apportée est dans l'acte juridique. Il n'y a donc absolument pas de raison d'aller sur une mise en place de cette commission.

Mais allez-y, parlez.

M. CROIZIER : Merci. Puisque vous répondez à une question que je n'ai encore pas tout à fait posée, je vais donc me permettre de poursuivre.

Madame la Maire, effectivement, de récentes révélations du *Canard Enchaîné* font tristement état, comme vous l'avez dit, de nombreuses infractions relevées au parc zoologique de la Citadelle, lors d'une inspection menée par l'Office français de la biodiversité en 2021. Nous apprenons, dans cet article, que la Ville de Besançon a reconnu les faits dans une procédure de plaider-coupable, vous l'avez dit. Parmi les infractions : absence de personnel détenteur d'un certificat de capacité pour l'encadrement des invertébrés, des enclos non conformes à la réglementation, des spécimens conservés sans dérogation administrative. La convention judiciaire, que vous avez évoquée, indique que la Ville n'a pas réagi immédiatement suite au constat de ces dysfonctionnements. Ces infractions ont, selon la justice « permis des économies substantielles financières et humaines ».

Heureusement que les Bisontins ont élu une équipe municipale attachée à la condition animale. Je dois vous dire que, prendre connaissance, dans la presse nationale, de tels dysfonctionnements concernant un lieu si emblématique et majeur pour Besançon est pour le moins étonnant, troublant. Cela a provoqué beaucoup de colère parmi les élus de notre groupe. Pourquoi ces dysfonctionnements ont-ils été cachés pendant plus de deux ans ? Pourquoi l'information d'une procédure judiciaire n'a pas été transmise aux élus ? Qui a décidé de cette absence délibérée de transparence à l'égard du Conseil Municipal et des Bisontins ?

Sur le fond, cela suscite beaucoup d'interrogations sur les raisons qui ont amené à ces manquements. Est-ce un manque de moyens financiers ? Est-ce un manque de moyens humains ? Est-ce de la négligence ? Est-ce une volonté de faire des économies au détriment des réglementations et de la

condition animale ? Quelle responsabilité des élus ? Vous voyez que les questions sont très larges. Contrairement à ce que visiblement vous pensez, tout cela mérite beaucoup d'éclaircissements, beaucoup d'explications et beaucoup de transparence.

C'est la raison, effectivement, pour laquelle, compte tenu de la gravité des faits, les élus du groupe « Ensemble Bisontins ! » demandent la création d'une commission spéciale, comme le permet l'article 25 du règlement intérieur de notre Conseil Municipal. Cette commission serait chargée de déterminer les raisons qui ont conduit à ces manquements réglementaires et d'assurer le suivi de leur résolution. J'entends que cette procédure judiciaire met les élus écologistes dans l'embarras. J'espère simplement que votre légèreté à l'égard des obligations réglementaires ne sera pas un prétexte pour engager la fermeture du parc zoologique. En tout état de cause, cette révélation par un média national ternit l'image de notre emblème de renommée internationale, patrimoine mondial de l'Unesco. Il est de votre responsabilité désormais d'assumer et d'assurer aux Bisontins que ces manquements réglementaires seront résolus et que rien de tel ne se reproduira à l'avenir. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER, on est bien d'accord : ce n'est pas vous le juge ou le Procureur ? Non ? Si ? Vous êtes en train de dire qu'il faut s'engager.

M. CROIZIER : J'ai posé des questions.

Mme LA MAIRE : Non, non, non. Relisez la dernière phrase que vous avez déclinée. Vous êtes allé au-delà.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci. Merci, Madame VIGNOT. Je ne vais pas revenir sur les propos que vous avez tenus tout à l'heure mais j'ai simplement une question, toute simple, à vous poser. Vous avez peur de quoi, en fin de compte ? Que nous puissions nous exprimer sereinement, tranquillement, sur des questions qui sont légitimes ? Questions, d'ailleurs, auxquelles vous ne répondez pas souvent et demain – vous pouvez déjà l'enregistrer – je ferai cette proposition quand même, qui est qu'au sein du règlement intérieur, quand on pose des questions, que l'on puisse avoir des réponses précises lors du Conseil Municipal.

Je voudrais quand même aussi vous rappeler, Madame le Maire, que vous êtes élue municipale comme nous tous et que vous êtes Maire, par le fait des élus municipaux qui vous ont élue Maire. Vous êtes comme nous : une élue municipale. Pas au-dessus des lois, pas au-dessus des règles. Les règles s'appliquent à tout le monde, tant pour vous que pour nous.

Pour revenir un petit peu sur le sujet que vous venez d'évoquer concernant le parc zoologique, cela montre un petit peu votre méthode. Cela montre un petit peu la méthode où, en fin de compte, on ne dit rien, on met la poussière sous le tapis, on espère que ça va passer, un petit peu comme cela se fait sur certaines fermetures de voies sur la Ville de Besançon où, en fin de compte, on découvre au dernier moment les choses. Sauf que là, vous avez été rattrapée par la patrouille et cela sort dans la presse, dans le *Canard Enchaîné*. Donc nous, nous souhaitons, notre groupe avec l'ensemble des élus du groupe « Besançon Maintenant », des informations précises sur le dysfonctionnement qui s'est passé au sein du parc zoologique. Les agents étaient-ils au courant de tout cela ? Je ne suis pas certain. Parce qu'ils ont découvert aussi, comme nous, dans la presse, malheureusement, ces dysfonctionnements. Vous avez donc votre part de responsabilité dans tout cela, donc nous souhaitons que la lumière soit faite sans cachotteries, sans masquer la vérité. On a le droit de se tromper, on a le droit à un moment donné... On peut faire aussi amende honorable par rapport à cela, parce que l'on peut être passé à travers un sujet. Cela peut arriver, ce n'est pas le souci j'ai envie de vous dire, mais aujourd'hui, il faut le dire. Il faut le dire, il faut être honnête avec tout cela.

Mme LA MAIRE : Nathalie BOUVET.

Mme BOUVET : Merci Madame la Maire. Les élus du groupe « Ensemble Bisontins ! » demandent que la nomination de ces commissions spéciales soit mise au vote du Conseil Municipal, puisque c'est le Conseil Municipal seul qui est capable de décider.

Mme LA MAIRE : C'est une demande de mise à l'ordre du jour et donc cela ne se fait pas dans ces règles-là. Je vous le dis, ce n'est pas comme cela que ça se passe. Vous êtes en train de travailler sur un règlement intérieur. Vous imaginez si tous les jours, si à chaque Conseil Municipal on se met à inscrire des questions à l'ordre du jour ? Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, on est bien d'accord ?

Juste, je voudrais répondre sur deux, trois éléments.

D'abord, il n'y a pas de poussière mise sous le tapis, tout simplement parce que quand la justice agit, elle est publique. Tout ce que fait la justice est public, donc ça, c'est la première réponse. C'est en pleine transparence. Et c'est sur le site de la Ville, d'ailleurs.

La deuxième chose : je vais vous raconter une histoire. Il y a maintenant presque 300 ans, un certain nombre de donateurs, de chercheurs, de scientifiques, de biologistes, etc. quand ils partaient dans des îles, sur les continents, etc. ils avaient pris l'habitude de revenir avec un certain nombre d'éléments, qu'ils soient des éléments pour la végétation, comme pour le monde animal, avec des espèces qui étaient d'ailleurs vivantes ou mortes... À l'époque, l'idée était que l'on alimentait les collections pour améliorer la connaissance. Ça, c'est le début d'une histoire.

Une autre histoire : nous avons, dans nos collections, un coelacanthe. Qu'est-ce qu'un coelacanthe ? Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, c'est un des poissons, un héritage extrêmement ancien et géologique qui a été donné à l'époque au Maire Jean MINJOZ – on a retrouvé d'ailleurs le courrier – par un sénateur qui l'avait lui-même hérité d'un roi africain, dont on ne sait pas exactement d'où il était. Ce coelacanthe fait partie d'un patrimoine, parce qu'en fait, il n'est pas unique, mais il y a – je ne sais plus – 100 ou 200 exemplaires dans le monde entier. Donc ce coelacanthe, effectivement, impossible de retrouver d'où il vient. Par contre, on a retrouvé l'origine du don. Sur ce coelacanthe, que dit la justice ? Déjà, à l'époque de Jean MINJOZ, il n'y avait pas cette règle. La justice dit : ce coelacanthe, puisqu'on ne sait pas d'où il vient et que dans la lutte contre les trafics d'animaux, qu'ils soient vivants ou morts d'ailleurs, il ne doit pas faire l'objet d'une exposition dans le cadre d'une action lucrative. Et l'activité lucrative, c'est la Citadelle qui a effectivement un billet d'entrée et donc qui génère des recettes, etc. Dans ces conditions, cet animal ne doit donc pas être exposé.

Premièrement, cet animal était très peu exposé parce que vu l'âge qu'il a, il est très sensible à la lumière. Et deuxièmement, on lui dit : « Pas de problème, on peut l'extraire de l'exposition, même si c'est dangereux ». C'est dangereux pour la connaissance et pour le savoir, mais ce n'est pas grave. Par contre, imaginez où l'on en est réglementairement. Réglementairement, demain, je pourrai choisir – entendez-moi bien – d'exposer le coelacanthe, ici, sur une belle étagère, parce que quand on vient dans l'Hôtel de Ville, vous ne payez pas de billet d'entrée, donc c'est gratuit, donc à ce moment-là, il n'y a pas de délit ; le coelacanthe a toute sa place ici. Voilà.

Vous voyez qu'aujourd'hui ce que la justice a montré, c'est que nous sommes sur un temps de mise en place d'une règle qui trouve ses limites, qui a toute sa légitimité évidemment, et puis on ne reviendra jamais là-dessus parce que l'on est tous d'accord pour lutter contre le trafic – le trafic des animaux et des espèces en général – mais qui trouve ses limites quant à l'historique de nos collections. Et c'est cela dont il est question.

Voilà, je tenais quand même à raconter ces deux éléments-là parce que je pense qu'ils sont tout à fait normaux. Très honnêtement, cela nous a permis d'ailleurs de faire remonter un certain nombre de questions auprès des collègues qui ont, eux-mêmes, des collections et qui sont sans doute confrontés à des situations assez similaires.

Madame BOUVET.

Mme BOUVET : Madame la Maire, je ne peux pas vous laisser dire cela parce que l'on parle aussi de personnes sans certificat de capacité pendant près de trois ans, on parle d'une directrice qui n'a pas rempli les registres, on parle de cadavres détenus dans des frigos, donc ce n'est pas seulement la réglementation d'un don d'il y a 300 ans qui est en cause. C'est pour cela qu'on voulait la nomination de cette commission spéciale.

Mme LA MAIRE : Vous avez tous les éléments puisque vous les décrivez. Ce ne sont pas « des personnes qui n'ont pas passé leur certificat » qui est nécessaire, c'est *un* personnel – *un*, un seul. J'aime beaucoup le *Canard Enchaîné*, je l'achète très souvent quand je prends le train... Oui, oui mais il y en a *un* qui n'a pas aujourd'hui, qui est en train de le passer. Sinon, tout le reste est en règle – qui l'a passé, et qui l'a eu.

Simplement une autre chose : tout à l'heure vous disiez que nous n'avions pas réagi. Si vous aviez lu la réaction du Procureur aux différentes interrogations des journalistes, il a bien été dit que justement si nous en étions sur cette signature de convention entre nous et sur une pénalité qui est très, très basse, c'est parce que la collectivité, dès les premiers jours, a regardé avec l'Office Français de la Biodiversité de la Citadelle les différents éléments qui étaient concernés, et regardé à y travailler, jour après jour, pour effectivement identifier quels étaient les objets qui pouvaient faire l'objet d'un certain nombre de dysfonctionnements.

Quant aux cadavres, j'aime bien le terme de « cadavres » parce que c'est vrai qu'il y a des collections qui sont des collections d'animaux morts, qui étaient conservés dans les chambres froides sans origine qui était légale. C'était un héritage de plusieurs années, de plusieurs décennies même, avec des pratiques qui existaient avant que la loi n'implique justement tous ces éléments-là et ça, c'est définitivement réglé. Il n'y a pas d'atteinte pénale, c'est sûr.

Écoutez, je vous propose de continuer, donc je reviens quand même au sujet dont il est question, c'est-à-dire les actes de gestion courante. Il faut prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Rapport n° 3 - Désignation de référents déontologiques des élus locaux - Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Doubs

Mme LA MAIRE : Nous allons voter sur la façon dont la Ville se dote de référents déontologiques. Les élus du Conseil Municipal pourront ainsi soumettre une question d'éthique, donc vous allez pouvoir poser des questions d'éthique, de déontologie qui se posent à eux, dans l'exercice de leur mandat.

C'est une obligation de la loi 3DS, notamment sur les questions de conflits d'intérêts. Paradoxalement, ce mouvement vers plus de transparence et de contrôle des élus ne s'accompagne pas d'une confiance renouvelée entre les élus et la population – il permet cet accompagnement – mais bien au contraire. La violence, on le voit, c'est-à-dire que plus on va sur de la transparence, pour autant, et on peut le regretter, bien au contraire la violence ne cesse d'augmenter à l'égard des élus. Je tiens à faire ce parallèle parce que j'aimerais que, dans nos relations, les uns avec les autres, entre élus et entre citoyens et élus, il y ait cette confiance qui s'installe à travers cette transparence.

De 2021 à 2022, le nombre de cas de violence rapportés a augmenté de 32 % selon le ministère de l'Intérieur, donc je tenais – et je pense que vous êtes avec moi – à redire mon soutien au Maire de Saint-Brevin-les-Pins, Yannick MOREZ, qui s'est résolu à la démission devant la violence de certains de ses administrés, mais aussi à Lou BAILLY-BIICHLÉ, Maire de Vandelans, en Haute-Saône.

Sans nul doute la brutalisation des rapports humains sur les réseaux sociaux, les invectives, les diffamations, les attaques non fondées dans les batailles politiques contribuent à transposer cette violence dans le monde réel. Dans ce climat de violence, nous pouvons au moins tenter de protéger la façon dont le débat entre les élus se fait, que ce soit dans les assemblées, au travers de la presse ou des réseaux sociaux. Ceci est de notre ressort. Il devient une urgence démocratique que les élus soient à la hauteur de leurs fonctions, n'usent ni de *fake news* ni de mensonges dans leurs communications.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je pense que dans ce que vous venez d'évoquer à l'instant, on ne peut qu'être d'accord. Aujourd'hui, les élus du groupe « Besançon Maintenant » n'acceptent pas, ne tolèrent pas, condamnent l'ensemble des agressions en direction de l'ensemble des élus de notre territoire, quels qu'ils soient : maires, conseillers départementaux, conseillers municipaux, conseillers régionaux, parlementaires. Il n'est pas acceptable, aujourd'hui, que notre démocratie soit piétinée de la sorte par des personnes qui agissent de façon... Je ne peux même pas dire « plus que déplacée ». Ce sont parfois, pour moi, des bandits. Et je n'ai pas honte de le dire, parce que quand on vient invectiver, brûler, caillasser des vitrines de parlementaires, des maisons de maires, de conseillers ou autres, cela n'a pas sa place sur notre territoire. Là-dessus, je pense que l'ensemble de la classe politique ne peut être que d'accord par rapport à tout cela. Encore une fois, il faut que chacun s'applique ces règles-là. Que chacun s'applique ces règles, ici même, au sein de ce Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci pour vos propos à l'égard des violences envers les élus, et plus particulièrement au Maire de Saint-Brevin. Ils auraient peut-être eu davantage de force s'ils avaient pu être tenus en propos liminaires et en ouverture de notre Conseil Municipal.

Je crois que l'essentiel, effectivement, c'est le dialogue. Et nous devons tous, toutes et tous, condamner toutes les violences, qu'elles soient verbales comme physiques. Et la transparence, la déontologie, le dialogue, c'est absolument fondamental. Si nous avons eu un petit moment de tension en ce début de Conseil Municipal, c'est justement par manque de dialogue. J'en appelle à la sagesse des groupes politiques du Conseil Municipal, et notamment du groupe socialiste.

Si la transparence avait été totale, si vous aviez accepté notre demande de transparence, nous n'aurions pas eu cette malheureuse litanie qui nous empêche d'avoir des informations et qui pourrait répondre à toutes nos questions.

En tout cas, quand des agents du service public, quand des élus se dévouent au quotidien, au péril de leur vie pour certains, pour faire vivre notre République, pour permettre le vivre-ensemble... Permettez-moi d'en parler, même si ce n'est pas le sujet, de condamner des groupuscules d'extrême droite – parce que pour moi il est lié – qui parquent dans nos rues, ici, à Besançon, en faisant l'apologie d'une idéologie nazie. Je dénonce, une fois encore, ces groupuscules d'extrême droite, leurs idées nauséabondes, leurs tentatives de s'accaparer les rues face à ce phénomène qui tend à se répéter à Besançon. Je vous informe que j'ai saisi Monsieur le Préfet. Il est hors de question que

ces groupuscules puissent bafouer la République en toute impunité. Les appels à la haine, je le rappelle, ne sont pas des opinions mais bien des délits. Notre groupe luttera contre la haine et la violence. Il se tiendra toujours du côté de la République et combattra inlassablement les extrêmes, tous les extrêmes.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette position qui est effectivement importante.
M. Hasni ALEM.

M. ALEM : Je vais quand même prendre la parole, même si je ne suis pas dans le groupe socialiste. Je ne suis pas raisonnable donc je vais quand même prendre la parole à ce niveau-là. Sur tout ce qui a été dit, il y a un élément qui – comment pourrait-on dire cela ? – m’a beaucoup heurté sur ce qu’il s’est passé récemment. Sur les réseaux sociaux, on a vu un certain nombre de membres de ce Conseil Municipal jeter l’anathème sur d’autres membres de ce Conseil Municipal en propageant des *fake news* et des mensonges, et en faisant penser que certains élus, et d’autres d’ailleurs, seraient solidaires des casseurs et des personnes qui ont, on va dire, amené la violence dans notre centre-ville. Lorsque l’on parle de déontologie, lorsque l’on parle de – comment pourrait-on dire cela ? – de respect des élus, déjà commencer par ne pas propager des erreurs, des mensonges et des *fake news*, cela ne serait déjà pas mal. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci. Nicolas BODIN.

M. BODIN : Je suis d’accord avec beaucoup de propos prononcés ce soir. C’est vrai que les attaques qui sont récurrentes vis-à-vis des élus sont totalement inadmissibles et doivent être condamnées sans aucune réserve. En même temps, Monsieur CROIZIER, vous avez beaucoup parlé de dialogue, mais moi, je pense que l’exemple, vient d’en haut. Et l’utilisation abusive, même si elle est totalement constitutionnelle, par exemple de l’article 49.3, notamment dans le cadre des retraites, et l’utilisation vraisemblable de l’article 40, même si, là aussi, c’est constitutionnel, moi, cela m’interroge. Donc comprenez que les Français soient extrêmement nerveux. Cela n’autorise pas tout. En même temps, je crois que notre équipe municipale a été très claire sur la condamnation des exactions qui ont pu avoir lieu. En même temps, le droit de manifester demeure totalement constitutionnel et faisons attention à ne pas nous attaquer à ce droit-là qui est constitutionnel et qui a une importance largement aussi grande que l’utilisation de l’article 49.3.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci. Merci en tout cas pour les paroles de toutes et tous. Juste un point. Attention, condamnons tous ensemble les violences, mais attention au : « Je condamne les violences, mais ». Ce « mais », est ravageur.

Mme LA MAIRE : Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE : Merci Madame la Maire. Sur ce sujet, je tenais à revenir sur certaines attaques de M. FAGAUT et lever certains de vos soi-disant doutes par rapport à notre majorité. Si besoin était, je vous confirme que nous dénonçons et condamnons les violences, toutes les formes de violence quelles qu’elles soient à Besançon ou ailleurs sur le territoire. Comme mon collègue, je tiens donc à dénoncer l’amalgame que vous avez fait entre certains élus pacifiques et certains éléments perturbateurs qui étaient, eux, à l’initiative d’une manifestation non autorisée lors du 1^{er} mai. Vous avez, à cette occasion, usé une nouvelle fois de mensonges et usé de calomnies pour salir notre majorité, faire le buzz dans la presse et les réseaux sociaux et le reprendre, j’imagine comme ce soir, en Conseil Municipal. Cette agressivité n’est pas digne et respectueuse de la part d’un élu, et votre démarche est surtout contre-productive, donc fallait-il vous rappeler que nous respectons la Constitution, les lois de la République. À ce propos, je tiens aussi à dire que nous défendons le droit de grève et le droit de manifester pacifiquement, si certaines personnes le jugent utile. En conclusion, je dirais que nous souhaitons une société apaisée et aussi des débats apaisés au sein de notre assemblée.

Mme LA MAIRE : Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Monsieur CROIZIER, vous avez dit que le « mais » était ravageur mais quand on se prend à rassembler, à mettre dans le même sac tous les extrêmes, je crois que c’est aussi ravageur.

Mme LA MAIRE : Écoutez, je n’avais pas l’intention de prendre la parole mais il y a quelque chose qui me dérange, mais peut-être que je vais déjà donner la parole à M. FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Madame VIGNOT. Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir à ce moment-là ; puisque M. GRIMAITRE m'y invite, je vais le faire. Je ne crois pas au hasard en politique. Je ne crois pas au hasard en politique. Quand une manifestation autorisée se conclut à 12 h 30, qu'à 13 h 00, place de la Révolution, il n'y a déjà quasiment plus personne puisque tout le monde est rentré chez soi, qu'à 14 h 15 / 14 h 30, une Directrice de cabinet, trois élus sont au milieu, Grande Rue, de casseurs, de bandits, de délinquants, passifs. Je ne demandais pas à jouer les héros, ce n'est pas ce que je demandais mais vous avez des riverains qui filment et qui voient les élus rigoler aux éclats de ce qu'il se passe, ce n'est pas choquant ? Ce n'est pas choquant, Madame le Maire ?

Heureusement que je dénonce ce type de propos et d'agissements. Heureusement que je dénonce ce type de propos, comme je dénonce aussi les propos qui ont été tenus en commission par M. GRIMAITRE, parce que Mme LAMBERT n'est pas une menteuse. Rappelez-vous ce qu'il s'est passé ; cela a jeté un froid dans votre majorité sur les dons des loges maçonniques. Qu'est-ce qu'il fallait en faire ? Il fallait tout brûler, M. GRIMAITRE. Assumez aussi un petit peu vos propos.

Mme LAMBERT n'est pas une menteuse. Je n'ai pas terminé.

Derrière, quand je vois que va se tenir, à Besançon, au mois de mai, un rassemblement des Jeunes Écologistes : très bien, pourquoi pas, chaque mouvement politique a le droit de vivre et de pouvoir animer des ateliers, mais quand je vois qu'il y a des formations... « Formation 1 : Violences policières - premiers soins. Formation 2 : Violences policières, simulation de garde à vue ». Mais on est où, là ? C'est un délire, là. C'est un délire à Besançon que l'on est en train de vivre. C'est votre parti politique, Madame VIGNOT, et vous acceptez... Non, c'est votre parti politique, ce sont les Jeunes Écologistes. Derrière, cela veut dire 150 ou 160 jeunes écologistes qui vont être sur le territoire bisontin, animés par une personne de Planoise, connue un petit peu des services de police, qui va animer des formations sur « Violences policières - simulation de garde à vue ». Mais on est où ? C'est un scandale. C'est un double scandale bisontin. Quelle réponse apportez-vous à cela, Madame VIGNOT ? Moi, je veux vous entendre dans tout cela parce que c'est bien beau, la main sur le cœur, les uns et les autres, de dire : « M. FAGAUT par-ci, M. FAGAUT par-là », mais moi je veux vous entendre par rapport à cela.

Quand je demande que vous démettiez votre Directrice de cabinet, ce n'est pas un hasard. Si je demande aussi que les élus, qui étaient présents avec le drapeau écologiste, au milieu de ces casseurs, en train de regarder celui qui balance un caillou, un pavé dans la Société Générale Grande Rue, qui le regardent de façon passive, alors qu'ils s'en aillent, ils restent. Ces élus-là restent. La directrice de cabinet reste. Et vous acceptez cela ? Je ne crois pas au hasard en politique, Madame VIGNOT. Je ne crois pas au hasard.

Mme LA MAIRE : Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI : Il n'y a certainement pas de hasard en politique et je pense que l'on est tous investis, pas par hasard, en politique mais pour servir et être au service des habitants. Un certain nombre de membres de notre majorité, dont moi, des membres du groupe socialiste ont participé à ces manifestations...

Vous regardez des choses et c'est vous qui décrivez les situations et, en somme, qui faites des conclusions, c'est-à-dire la Directrice de cabinet, des élus écologistes. Enfin, il y a des lois. Si des élus, si la Directrice de cabinet ou même si des citoyens qui ont participé à des manifestations n'ont pas respecté la loi, il y a la justice pour cela. Là, vous êtes en train de dire : « La Directrice de cabinet », mais est-ce que vous savez que c'est la Directrice de cabinet qui est restée sur les lieux, qui a appelé les pompiers parce qu'il y avait des choses qui brûlaient ? Non, mais attendez. Évidemment, quand c'est vous qui dites, il faut que l'on entende. Quand c'est nous, voilà... Comme moi je vous ai écouté. C'est la Directrice de cabinet qui a contacté les secours, qui a contacté les pompiers parce qu'elle était à un endroit où cela a pris, où il y a des feux qui ont pris. Donc la Directrice de cabinet, elle était présente à une manifestation. À aucun moment elle n'a participé à des exactions et encore plus, vous parlez des élus. Moi je partage ce qui a été dit autant par la majorité, l'opposition sur le fait du respect des lois que des élus, quelque bord qu'ils soient, qu'on respecte les règles et qu'on n'attaque pas les élus. Je crois que c'est M. CROIZIER qui a dit « verbalement ou physiquement », je partage totalement cela. On a vu, que dans ces manifestations, ces manifestations se sont bien passées d'une manière générale et que c'étaient des manifestations qui se sont répétées pendant des mois et des mois. Et donc, par rapport aux élus qui étaient présents, ils ont participé à ces manifestations. À aucun moment, ils n'ont agi d'une manière ou d'une autre pour attiser, comme vous le dites, la haine. Donc, vous nous entendez, on est tous là, élus, autant que nous sommes. Moi, je ne vais pas venir sur des propositions, parce que cela peut faire débat des Républicains sur la loi sur l'immigration avec un certain nombre de propositions par rapport à nos concitoyens – on pourrait en discuter. Ce que je veux dire par-là, c'est que les élus de la Ville de Besançon, tous, ceux de la majorité, se sont comportés normalement. Normalement. Parce que, ce que vous voulez, c'est entendre que l'on a des élus – mais c'est déjà venu sur d'autres sujets – hors la loi. Il y a même des

élus qui se garent n'importe comment ; on prend des photos, on envoie des photos sur les réseaux. On veut décrédibiliser les élus de cette majorité. On a le droit, vous avez le droit, on a le droit de ne pas être d'accord mais de nous amener ou de faire croire aux habitants de cette ville que les élus de cette majorité ne seraient pas responsables et qu'ils participent à tout ce brouhaha en dehors des manifestations qui se sont – je le répète – bien tenues, évidemment, cela nous permet de parler de ça et de ne pas parler du fond. Mais je ne vais pas en parler puisque, au Conseil Municipal, on va respecter l'ordre du jour.

Mme LA MAIRE : Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE : Je tiens juste à ajouter que je tiens à dénoncer solennellement les propos diffamatoires et les mensonges de M. FAGAUT et ceux tenus par Marie LAMBERT précédemment.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci Madame la Maire. L'information que l'on vient d'apprendre à l'instant est vraiment inquiétante, concernant l'objet des informations qui vont être tenues sur notre territoire par votre parti politique. Est-ce que vous pouvez nous confirmer cette information, s'il vous plaît ?

Mme LA MAIRE : L'avantage, c'est qu'elle est extrêmement transparente. Pourquoi ? Vous la connaissez, parce que justement elle a été diffusée.

« Conférences, ateliers, débats... 130 jeunes écologistes attendus du 27 au 29 mai à Besançon, avec un forum ». Le programme, avec une formation, je vous la donne. C'est une formation : « accueil, petit-déjeuner, mots d'accueil, distribution du programme », etc. Je vous donne tout. « Plénière d'ouverture : stratégie jeunesse avec Marie TOUSSAINT, eurodéputée écologiste. Temps Team Bienveillance : formation violences sexistes et sexuelles ». Il y a toutes les violences qui sont abordées. Ensuite : « Pique-nique, départ de la *pride* au parc Micaud », donc participation à cette *pride*, et ensuite : « Formation droit d'asile au Fort de Bregille ». Ensuite, autre formation : « Une nouvelle PAC écologique et sociale ? ». Deuxième formation : « Yoga ou c'est quoi une Assemblée Générale ? », parce que nous sommes face à des jeunes écologistes, on est bien d'accord, qui apprennent aussi toutes les formes d'organisation et de structuration. Troisième point : « Préparer la campagne européenne avec les candidat.es et volontaires ». Quatrième point : « Imagine ton Europe de demain », c'est dramatique, hein ? Cinquième point : « Débats sur l'actualité en Turquie ». Autre formation : « Violences policières – premiers soins ». Effectivement, quand il y a eu un certain nombre d'actes qui ont été commis, il y a eu effectivement des premiers soins à apporter, donc la question qui est posée là est : « Comment intervient-on quand il y a eu des blessés ? ». Ensuite, il y a effectivement la question de « Comment, lorsque l'on se trouve en garde à vue, les choses se passent ? ». Il y a un témoignage qui est proposé d'un journaliste, dont vous n'avez pas prononcé le nom, tout à l'heure. Et donc il y a, effectivement, une simulation : « Comment s'organisent les gardes à vue ? » parce qu'il est important, dans tous les cas, que les uns et les autres connaissent leurs droits et leurs devoirs et c'est cela dont il est question, mais je vois que cela vous fait moins rire sur « une nouvelle PAC écologique et sociale », cela vous fait moins rire sur « C'est quoi une Assemblée Générale ? », cela vous fait moins rire sur « la campagne européenne avec les candidats », cela vous fait moins rire sur « Imagine ton Europe de demain », cela vous fait moins rire quand il est question de former des jeunes gens à un certain nombre de questions.

Là, vous êtes intervenu deux fois, Monsieur FAGAUT, donc je vous remercie. Ensuite, Monsieur CROIZIER, je crois que vous êtes intervenu aussi deux fois, et donc il n'y a pas de sujet. Je voudrais savoir d'ailleurs même sur quel sujet vous êtes en train de parler parce que l'on finit par ne plus trop savoir. Donc c'est la commission déontologique.

Très bien, je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la ville de Besançon à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs dans le cadre de la désignation de référents déontologues ;
- désigne en qualité de référents déontologues des élus les personnes suivantes :
 - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
 - Monsieur Christian BAUZERAND, magistrat administratif ;
 - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
 - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
 - Monsieur Xavier MONLAU, magistrat administratif ;
- précise que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion
- fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions
- fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe
- adopte la charte de l'élu local telle que définie en annexe ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 4 - Adaptation au changement climatique - Plan Sécheresse de la Ville

Mme LA MAIRE : Maintenant, nous allons parler de questions essentielles – j'en suis sûre – et cela me permet d'amener un certain nombre d'éléments de réponse, peut-être, aux questions que nous nous posons tous.

En effet, nous ne sommes pas sans savoir que nous vivons des moments tout à fait singuliers avec l'installation d'un changement climatique important. Un moment important qui consiste effectivement à faire en sorte que, face à ce qui nous est annoncé... Nous avons même un ministre qui nous a expliqué : « Nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ». D'ailleurs, j'en profite pour dire que, suite à une telle déclaration, je suis extrêmement surprise d'une consultation publique qui vient de s'ouvrir, parce que je rappelle ce que M. BÉCHU a dit : « Nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ». C'est dramatique. Et on ouvre une consultation sur : « La France doit-elle se doter d'une trajectoire de réchauffement de référence d'ici la fin du siècle, pour pouvoir s'adapter, tout en poursuivant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris ? ». Est-ce que, quand on signe un accord, on se pose la question ? Moi, je suis assez surprise.

Question numéro 2 : « Que pensez-vous d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation de la France dont les niveaux de réchauffement de référence seraient : +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 ? ».

Question numéro 3 : « Quels outils et quel accompagnement technique et financier devraient être mis à la disposition des collectivités, des acteurs économiques et du public pour qu'ils puissent prendre en compte les impacts envisagés dans le futur du réchauffement climatique ? » – j'ajoute – si nous ne tenons pas nos objectifs de l'Accord de Paris.

En tout cas, nous, nous n'avons pas attendu, nous avons mis en place un certain nombre d'actions parce que, on le dit, je le dis, nous le disons ici, l'écologie, pour nous, pour nous tous, depuis ce début de mandat et même sur des actions qui avaient été portées bien avant, l'écologie n'est pas une contrainte. L'écologie, c'est une ambition. Et donc, on est bien heureux que M. BÉCHU – je suis sûre que vous êtes tous d'accord pour cela – nous dise comment nous devons aller en matière d'accélération.

Je rappelle deux petits éléments d'exemple, parce que je crois que ce qui est intéressant, pour les uns et pour les autres, c'est de savoir comment on s'appuie sur des éléments extrêmement concrets.

Quand, dans une cour d'école, nous décidons de changer les matériaux, qu'est-ce qu'il se passe ? En pleine température, en plein soleil à midi, sur un enrobé noir, nous sommes à 60 °C. Sur un enrobé gris, nous sommes à 50 °C. Sur un revêtement perméable, nous sommes à 40 °C. Sur de l'herbe, nous sommes à 35 °C et s'il y a herbe et arbres, nous sommes à 30 °C. C'est donc pour cela, que face à des faits comme ceux-là, nous prenons un certain nombre de mesures.

Deuxième exemple : quand nous désimperméabilisons une place. Quand, par exemple, nous désimperméabilisons 2 000 m², ce sont 2 000 m³ qui sont rendus aux milieux naturels, en volume annuel.

Voilà, nous sommes dans des éléments précis, concrets, sur des temps différents ; vous allez voir ce plan et c'est Anthony POULIN qui va vous le décliner. Ce plan a comme intérêt, qu'il travaille sur aujourd'hui, sur le moyen terme et sur le long terme parce que, on le sait, nous sommes sur un changement qui est lancé, sur lequel nous allons tous essayer de travailler pour l'amortir, mais pour autant, nous devons, travailler à apporter des réponses structurelles.
Tu donneras la parole à Christophe après. Je te propose de commencer.

M. POULIN : Bonsoir à toutes et tous. Madame la Maire vient de rappeler le contexte. Le contexte qui a fait notamment que, l'été dernier, sur toutes les lèvres était cette question : « Mais où est passée la rivière dans une bonne partie de notre département ? » Nous l'avons lu, nous le savons, selon l'INSEE, la Franche-Comté, Besançon fera partie des zones de France les plus touchées par les effets du changement climatique, donc c'est la raison pour laquelle nous avons pris un certain nombre de mesures dès l'été dernier, que nous avons engagé ce dialogue pour des mesures d'urgence qui s'inscrivent dans la durée, et que nous arrivons, aujourd'hui, avec ce plan qui n'est qu'une première étape. Un plan qui a vocation à assembler l'ensemble des actions que nous menons déjà, à les mettre en cohérence et à transformer durablement le territoire pour le rendre plus résilient.

Un Plan Sécheresse, que nous avons nommé « Plan Eau », qui est une des pierres de la stratégie de résilience que nous sommes en train de conduire et qui s'ajoute notamment aux mesures que nous avons prises, anticipées sur la question de l'énergie et que nous avons également présentée dans ce Conseil Municipal et l'ensemble des dimensions. Puisque notre territoire est impacté par différentes vulnérabilités, ce Plan Eau vient répondre à plusieurs de ces vulnérabilités comme la dégradation des milieux aquatiques et humides, la baisse de la disponibilité en ressources en eau, l'accroissement du risque d'incendie et feux de forêt. Nous l'avons vu, nous pensions que ce risque était éloigné. L'année dernière, dans le Jura, nous avons eu des feux de forêts et nous avons un massif forestier important sur notre commune et nous devons anticiper ce risque et cette vulnérabilité : la concurrence entre les usages de l'eau, l'effondrement de la biodiversité, la baisse des débits d'étiage estivaux et l'aménagement et le phénomène d'îlots de chaleur comme cela a été rappelé.

Le Plan Sécheresse, s'il apporte une première réponse pour anticiper les effets du changement climatique, accélérer, intensifier les bonnes pratiques et adapter notre ville, il se construit autour de quatre engagements principaux :

- Engagement n° 1 : mieux répondre aux conséquences immédiates du dérèglement climatique.
- Engagement n° 2 : accélérer notre adaptation.
- Engagement n° 3 : prendre soin des Bisontines et des Bisontins.
- Engagement n° 4 : agir ensemble.

Si nous revenons dans le détail sur ces différents engagements, qui déclineront – je ne vais pas venir dans le détail – les 24 actions mais vous pourrez les lire, ce sont 24 actions immédiates que nous mettons en place et qui viendront être complétées au fur et à mesure des actions nécessaires en la matière. Je le signale également, nous travaillons sur cette approche avec un comité de suivi et de pilotage qui associera les scientifiques en la matière, et notamment les scientifiques du GIEC, et une évaluation annuelle avec la possibilité d'ajouter de nouvelles actions. Je le souligne, je le regrette dans le même temps, nous avons organisé un rendez-vous pour que l'ensemble des parties, et notamment le Conseil Municipal, puissent concourir à de nouvelles actions dans ce plan. Il n'a pas été possible puisque nous n'avons pas eu de proposition en la matière dès maintenant mais nous serons en mesure de les ajouter en fonction de vos envies et de vos attentes. Les Services étaient présents également à cette réunion. Nous réitérerons cela puisque ce Plan est à l'adresse de l'ensemble des Bisontines et l'ensemble des Bisontins.

Voilà ce que je pouvais vous dire dans l'architecture globale du Plan. Je peux indiquer que les objectifs, derrière ce Plan, sont d'assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville de Besançon. Je peux vous citer, notamment en la matière, les actions que nous menons pour la réutilisation des eaux de nos piscines, pour arroser les plantes, pour assurer également l'arrosage de terrains de sport. C'est ce que nous allons mener comme action nouvelle.

Nous pouvons citer également l'objectif d'investir dans la connaissance et les réseaux, afin de mieux préserver la ressource disponible – mais là, c'est mon collègue Christophe LIME qui pourra davantage expliquer l'ensemble des travaux qui ont été menés en la matière – et se protéger également face aux différents risques climatiques, à la fois en adaptant notre ville, mais également en matière de ressources en eau pour assurer une ressource en eau de qualité, en intégrant la dimension de l'évolution de la ressource en eau dans les prochaines années.

Nous souhaitons également faire de Besançon une ville sobre, naturelle et résiliente. On peut citer les travaux que nous menons, les études que nous menons sur la piscine Mallarmé. Nous le verrons dans ce Conseil Municipal, nous allons parler de la place de la Révolution. Lorsque l'on agit sur cet espace public, on permet aussi à l'eau d'être traitée pleinement, de s'infiltrer dans les sols et de restituer nos ressources.

Nous avons et nous continuons également nos plantations d'arbres et de végétalisation de la ville. Nous adaptons notre bâti aux nouvelles conditions climatiques. Nous souhaitons également activer l'ensemble des leviers, notamment dans nos politiques sociales, pour s'adapter durablement aux hautes températures, et enfin, renforcer l'adhésion collective, le pouvoir d'agir de toutes les Bisontines et de tous les Bisontins en associant, au fur et à mesure du déploiement de ce Plan, l'ensemble des acteurs de notre ville : habitants, acteurs économiques et scientifiques. Voilà ce que je pouvais vous dire dans les grandes lignes, sur ce Plan qui comprend 24 actions immédiates.

Mme LA MAIRE : Christophe LIME.

M. LIME : Anthony a dit pas mal de choses. On voit bien qu'aujourd'hui, la problématique de l'eau est quelque chose qui est pris en compte, quel que soit le niveau. Vous savez, il y avait une conférence à l'ONU il y a quelques semaines où, avec notre association européenne, on a participé, où les enjeux sont extrêmement conséquents, y compris qui vont amener un certain nombre de difficultés, y compris de répartition de l'eau. Si vous avez suivi un peu l'actualité cette semaine, il vient d'y avoir un accord aux États-Unis sur la répartition du fleuve du Colorado, donc on est en train, aujourd'hui, de commencer à discuter, de savoir qui va avoir demain les disponibilités au niveau de l'eau. On est dans le même pays, donc vous imaginez bien quand un fleuve traverse plusieurs pays, y compris qui sont en zone de conflit, de savoir que chaque fois que l'on fait un barrage, on crée un certain nombre de tensions. Vous pouvez regarder ce qu'il se passe au niveau mondial.

Au niveau national, le président de la République a fait une conférence de presse sur le Plan Eau mais on considérerait qu'il y avait un certain nombre de mesures intéressantes à l'intérieur. Ce que l'on a un petit peu, pour notre part, attendu un peu plus, c'est que les économies devaient être mises en place par tout le monde. Je rappelle qu'en France, 23 % des prélèvements de l'eau sont issus des prélèvements domestiques et que le reste n'est pas de notre responsabilité. Nous sommes en train de discuter des redevances sur les Agences de l'eau ; les particuliers payent 80 % du financement des Agences de l'eau en ayant 23 % de prélèvements. Je le dis, ce ne sont pas toujours obligatoirement aux mêmes de payer. La semaine dernière, en déclinaison locale au niveau de l'Agence de l'eau, on vient de nous annoncer que la moyenne des 10 % d'économies d'eau, ce seraient 16 % pour les particuliers, ce seraient 10 % ou un peu plus pour l'industrie et ce serait 0 pour l'agriculture. Je pense que cela ne peut pas être tenable, tout en sachant qu'il va falloir accompagner l'agriculture pour pouvoir travailler sur un certain nombre de modèles. Ce sont des enjeux économiques forts, avec des exploitations agricoles qui sont quelquefois en situation de difficulté qu'il va falloir accompagner. L'idée n'est pas de culpabiliser mais d'accompagner. En tout cas, je pense que c'est un signe qui est extrêmement négatif dans le cadre de l'approche.

Sur notre périmètre, toutes les actions, c'est-à-dire l'idée que l'on a pu avoir depuis quelques années sur la Ville de Besançon et aujourd'hui sur Grand Besançon Métropole, vont devoir être accélérées. Je le dis souvent : à l'issue de la sécheresse de 2003, la Ville de Besançon est allée chercher une nouvelle ressource du côté de Novillars. C'est une ressource en nappe phréatique qui bouge assez peu en période d'étiage, qui est très intéressante, qui nous permet d'équilibrer notre réseau. Entre le moment où l'on a décidé et le moment où est arrivée la première goutte pour les Bisontins, il s'est passé 7 ans. En 2003, on avait peut-être 7 ans ; en 2023, on n'a plus 7 ans pour pouvoir réagir. Vous avez un site météo qui est assez intéressant, que vous pouvez consulter, qui est Climadiag : montre les conséquences sur chaque commune des impacts du changement climatique. C'est là que c'est intéressant. Je pense que dans notre Plan Eau, c'est une multitude d'actions pour pouvoir économiser l'eau. Et donc l'idée, ce n'est pas de dire : ça ne va être que sur la responsabilité d'un seul secteur, c'est que tous les secteurs aujourd'hui doivent prendre en compte cette disposition, l'urbanisme, la construction, la désimperméabilisation et bien entendu les consommations d'eau que l'on a en termes de responsabilité. On va donc mener un certain nombre d'actions et on va les amplifier. L'avantage, c'est qu'à la Ville de Besançon, et aujourd'hui Grand Besançon Métropole, nous sommes sur une situation plutôt sereine sur l'alimentation en eau, mais la sérénité ne doit pas nous amener à de la tranquillité. La sérénité vient du fait des investissements que l'on a pu mener depuis de nombreuses années, mais je le dis, il va falloir les accélérer, parce que quand on amène, à terme, à ce que des rivières diminuent de 40 % – c'est ce qui est annoncé : 40 % – cela veut dire qu'il va falloir prendre des mesures, ou que les mesures d'aujourd'hui ne sont pas suffisantes. Il va donc falloir accélérer un certain nombre de choses et le premier des points sur lequel je vais surtout insister, c'est la connaissance. C'est-à-dire que si vous voulez bien protéger, si vous voulez bien savoir un certain nombre de choses, il faut bien connaître l'état et le principal capital que nous avons, c'est l'eau. Pour l'instant, nous manquons encore de connaissances sur les transits de l'eau, sur les étendues d'eau, sur leurs conséquences sur un certain nombre de points.

On a repris, à Grand Besançon Métropole, un certain nombre de ressources et de petites collectivités. Nous ne savons pas à quelle période d'étiage elles vont décrocher. Pourtant, elles décrocheront à un moment ou à un autre, quand les nappes descendront. La seule chose qu'on ne connaît pas, c'est à

quel moment, dans le cadre d'une sécheresse, cela va pouvoir décrocher. Il faut donc que l'on anticipe aujourd'hui. Premièrement, immédiatement, si un jour on a un problème sur une alimentation en eau, de pouvoir alimenter au moins ce cours dans un premier temps, cette collectivité. Dans un deuxième temps, il va falloir que l'on interconnecte, comme on l'a fait à Besançon pour que chaque collectivité puisse avoir deux sources d'alimentation. Ce sont des moyens financiers qui sont importants. En tout cas, on a la volonté de vouloir y arriver. On le fera au titre de la Ville mais aussi au titre de Grand Besançon Métropole, puisque la compétence « eau et assainissement GeMAPI » relève de Grand Besançon Métropole. On aura un certain nombre de propositions à faire aussi à Grand Besançon Métropole, dans le cadre de ces dispositions pour essayer aussi d'avancer avec les autres collectivités – j'allais dire que le point est important de travailler.

Petite information : hier, le Préfet de Région nous a tous réunis à Dijon pour mettre en place un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Le PTGE est pour savoir comment va se répartir l'eau. Vous imaginez un peu, dans notre région, le Préfet est en train de se dire : « Comment, demain, on va pouvoir faire si l'on vient à avoir des problématiques d'eau entre l'agriculture et l'alimentation ? ». C'est donc intéressant, c'est que l'on anticipe, pour une fois. On était de ceux, avec Madame la Maire, qui considérons que l'on était toujours trop souvent en retard par rapport à ces éléments-là. Hier, le Préfet de Région nous a réunis en disant : « Il faut que l'on arrive à travailler ensemble, en termes de concertation, pour éviter une catastrophe, parce que le jour où l'on n'aura plus d'eau, cela va devenir un petit peu compliqué de discuter d'une façon sereine ». Il vaut mieux discuter avant, quand on a des alimentations d'eau, plutôt qu'après, quand il s'agit de savoir qui on va alimenter.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces deux éléments. Est-ce qu'il y a des questions ? Des prises de parole ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Madame VIGNOT. Déjà, dans un premier temps, je suis ravi que Christophe LIME soit parti plaider la cause, parce que cela veut dire que quand on a une technicité sur le territoire et que l'on arrive à s'appuyer dessus, c'est aussi un beau gage, en tout cas, de qualité. Je voudrais féliciter Christophe, en tout cas, de l'avoir mené.

Plus globalement, sur ce plan « Plan Sécheresse », il a le mérite d'exister et je trouve que l'on a un document qui est assez fourni, assez complet mais je voudrais revenir quand même sur certains éléments, parce que l'on a toujours tendance à dire que le diable se cache dans le détail. C'est vrai qu'avec vous, vous nous avez quand même habitués à certains détails aujourd'hui qui nous faisaient quand même pas mal réagir.

Quand vous évoquez notamment, au point 1, les quatre grandes directives que vous prenez, l'urbanisme et tout ce qui touchait le bâti, c'est vrai que quand on lit le document, on ne peut être que d'accord avec cela. Mais quand on vous voit dans les actes et dans les propos que vous pouvez tenir, cela nous inquiète et je voudrais revenir notamment sur le propos du 11 mai 2020 en Conseil d'agglomération quand on a eu le débat sur les zones d'activité, où – je vous cite, Monsieur POULIN – vous prôniez « le fait d'artificialiser ailleurs plutôt que chez nous ». Ça, ça nous inquiète et quand je parle de détails, voilà un détail, dans ce point 1 qui est évoqué, donc on voudrait aussi avoir des éléments par rapport à tout cela.

Après, sur les enjeux sanitaires, vous parlez des enjeux sanitaires, de tout ce qui est « allergènes ». Bon, on a souvent aussi dénoncé la gestion négligée de certains espaces verts, on a eu des débats autour de cela puisque nous ne sommes pas d'accord sur des entretiens divers et variés à la Ville de Besançon, non pas de la faute des agents, mais de par les directives aussi qui peuvent leur être données autour de cela. Quand vous marquez, en page 8 : « Maintenir l'état de propreté suffisamment, bien que réduit », qu'est-ce qu'il se cache derrière ? On a besoin de savoir dans tout cela, quand vous dites : « Maintenir l'état de propreté suffisamment, bien que réduit ». Moi, je ne sais pas.

Au niveau de la forêt – c'est là que cela m'inquiète le plus –, vous avez raison sur le Jura, l'année dernière, grand feu sur le massif jurassien. On a vu, dernièrement, malheureusement quand la scierie VERDOT, bord de forêt de Chailluz, a flambé, le SDIS a été contraint de sortir des kilomètres et des kilomètres – j'exagère en disant cela – de tuyaux pour aller chercher l'eau parce que l'on est en bordure de forêt de Chailluz. Quid de tout cela ?

Ma question : avez-vous travaillé avec le SDIS sur une éventualité, dans le cadre de la forêt de Chailluz qui viendrait malheureusement à s'embraser ? Et puis, est-il envisageable de construire des rétentions d'eau, un petit peu comme on a pu le faire sur ces bassins d'orage, sur le secteur de la Malcombe ? Est-il prévu quelque chose de ce type-là sur le secteur de Chailluz ?

Et puis, effectivement, cher Christophe, on en avait parlé déjà il y a un an, aujourd'hui, moi, ce qui m'inquiète, c'est la déperdition aussi des eaux que l'on a dans nos réseaux, puisque je crois que l'on a un taux de rendement à hauteur de 80 % – si je ne dis pas de bêtises – sur le réseau bisontin, mais cela veut dire que l'on a 20 % aujourd'hui qui partent un petit peu dans la nature. Il y a un certain nombre de pourcentages à aller chercher et je pense aujourd'hui que les nouvelles technologies

doivent nous permettre d'aller davantage, on va dire, observer ce qu'il se passe dans nos différentes...

Je peux continuer ? Je ne suis pas à 10 secondes près.

Donc derrière, en fait, quand je regarde un petit peu tous ces éléments-là, c'est du bon sens, mais en fait que tout le monde prône et que tout le monde développe. Quand je regarde et que je cherche un petit peu l'innovation technologique dans tout cela, l'innovation environnementale, je ne la trouve pas et c'est cela qui me dérange un petit peu. Quand on regarde ce qui a pu se développer ailleurs notamment, je vous parlais de l'innovation technologique : la Ville de Vienne, qui est à la pointe en termes de *smart city*, s'est dotée aujourd'hui de techniques numériques qui permettent d'analyser, au centimètre près, nos canalisations. On n'aurait peut-être pas eu le problème qu'il y a eu sous le stade Léo Lagrange à un moment donné, où l'on a des litres et des hectolitres d'eau qui se sont déversés dans la nature, il n'y a pas si longtemps que cela.

Si vous voulez, par rapport à tout cela, bien sûr on a d'autres propositions à vous faire en matière d'adaptation au changement climatique parce qu'il y a l'eau, inévitablement, mais quand on aborde aussi...

Vous savez quoi, Madame le Maire ? Je vais arrêter de parler parce que quand vous parlez derrière vous à longueur de nos interventions, c'est insupportable.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Je vais aller dans le sens de M. LIME. Effectivement, les experts nous alertent. Selon eux, on aurait entre 10 et 40 % d'eau disponible en moins dans les années qui viennent et toutes les communes travaillent à moins consommer tout d'abord, et ensuite cherchent des leviers pour trouver de nouvelles sources. L'utilisation des eaux usées est encore largement sous-utilisée dans notre pays – les innovations interviendront peut-être sur ce sujet. En tout cas, Christophe LIME me contredira mais il me semble que nos réseaux ne sont pas encore prêts à cela, notamment les réseaux privés, parce qu'il y a quand même des notions, des enjeux sanitaires derrière tout cela, et on ne peut pas faire n'importe quoi. En tout cas, cela demandera également beaucoup d'ajustements d'un point de vue réglementaire et d'un point de vue légal.

Monsieur LIME, je me tiens évidemment à votre disposition si nécessaire.

Mme LA MAIRE : Pour que tout soit transparent, parce que l'on parle tous de transparence tous les jours, je pense, Christophe, que tu as peut-être des éléments à apporter. Comme d'ailleurs nous l'avons fait aussi pour la question de l'énergie, nous avons proposé une rencontre avec l'ensemble des groupes politiques, de tous les groupes politiques de la municipalité. Tout à l'heure, nous avons commencé, comment dire, avec beaucoup de vigueur sur la question du dialogue, de la capacité de travailler ensemble, de faire ensemble, de s'entendre, de s'écouter, de coconstruire, enfin je ne sais plus, parce que si je fais le cumul de tout ce qui s'est dit depuis maintenant un certain nombre de mois... Je tiens quand même à le dire publiquement, parce que c'est important de le dire, il y a eu cette rencontre qui a été proposée sur ce Plan, le Plan Eau. Nous avons eu la surprise de n'avoir aucune proposition ni des groupes – je vais le dire comme cela – de l'opposition, puisque c'est comme cela que les choses s'expriment visiblement. Surtout, tout à l'heure, vous nous avez dit, Monsieur FAGAUT...

Tout à l'heure, Monsieur FAGAUT, vous avez dit quelque chose que je retiens. Vous avez dit : « Les politiques doivent parler aux politiques ». Ce jour-là, la réunion que nous avons organisée pour répondre à une coconstruction, qui est-ce qui était présent ? Qui était présent pour cette rencontre entre politiques – ce que je n'ai jamais vu ? Je n'avais jamais vu un groupe politique n'envoyer que son attachée. Je ne l'avais jamais vu. Voilà, je le dis parce que quand vous parliez tout à l'heure de réunion de présidents de groupes politiques sur la question du règlement intérieur, vous avez les présidents de groupe comme par exemple Anthony POULIN qui représente très, très bien mon groupe politique, donc nous sommes bien en présence de politique à politique. Par contre, je n'avais jamais vu – ja-mais vu – un groupe politique représenté par son attachée, qui est sans doute très compétente. Je respecte complètement les attachés, c'est juste que je suis extrêmement surprise et, encore une fois, nous n'avons eu aucune proposition. Donc voilà, tant mieux, elles arrivent en Conseil Municipal, on va pouvoir en discuter, dialoguer encore une fois, puisque vous êtes les chantres du dialogue. La démonstration a été faite ce jour-là.

Je vous propose, peut-être, de vous redonner la parole et ensuite, Christophe fera la conclusion d'un certain nombre de questions que vous seriez amenés à poser.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Déjà je vous remercie de saluer la compétence de notre collaboratrice, Caroline GROSPERRIN parce qu'effectivement, c'était elle qui était présente. Si vous êtes honnête, quand nous avez-vous envoyé l'invitation ? Juste pour savoir. Mercredi soir.

Mme LA MAIRE : Non, pas du tout mercredi soir.

M. FAGAUT : Pardon ? Mercredi soir, 17 mai, 16 h 30. Vous voulez que je vous montre le mail ?

Mme LA MAIRE : Oui, bien sûr.

M. FAGAUT : Mercredi soir, 17 mai, 16 h 30, pour une réunion le mardi après-midi.

Mme LA MAIRE : Une semaine.

M. FAGAUT : Non, non, pas une semaine, déjà 4 jours ouvrés et vous croyez que moi, si je vous invite à une réunion dans 4 jours et que votre agenda est rempli...

Mme LA MAIRE : Vous êtes combien dans votre groupe ?

M. FAGAUT : Non mais attendez, tout le monde travaille.

Mme LA MAIRE : Je constate qu'en fait...

M. FAGAUT : Laissez-moi terminer, Madame le Maire.

Mme LA MAIRE : Oui, je vous entends.

M. FAGAUT : Je ne vous ai pas coupée donc j'aimerais bien que vous soyez attentive aussi à mes propos.

Mme LA MAIRE : Oui, je le suis.

M. FAGAUT : Vous nous envoyez un mail le mercredi soir pour une réunion le mardi après-midi ? Quatre jours avant ?

Mme LA MAIRE : Oui.

M. FAGAUT : On n'est pas à votre disposition non plus.

Mme LA MAIRE : Non, pas 4 jours avant, une semaine avant.

M. FAGAUT : On n'est pas à votre disposition non plus, Madame le Maire. Nous aussi on a des agendas personnels, professionnels et d'élus, pour ceux qui ont d'autres mandats.

Mme LA MAIRE : Vous avez...

M. FAGAUT : Non mais attendez, je n'ai pas terminé. Derrière, le mail que vous nous avez envoyé, il appelait à des propositions ? Des propositions par rapport à quoi ? Sur quoi ? Je vais quand même vous remémorer la réunion que vous avez faite l'année dernière sur ce Plan Sécheresse ou Plan Climat – je ne sais plus comment vous l'aviez appelé. Cela a été un fiasco, vous êtes arrivée avec des sujets qui n'étaient pas du tout préparés, une réunion qui n'était pas du tout préparée donc derrière, nous on ne voulait pas revivre la même chose, et puis notre collaboratrice aussi, mais je crois que Mme BOUVET y était, elle pourra s'exprimer... À quelle heure êtes-vous arrivée à la réunion ?

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, ça suffit.

M. FAGAUT : À un moment, ça suffit, vous arrivez une demi-heure en retard... Il faut dire les choses.

Mme LA MAIRE : Je veux bien avoir de la patience, mais là c'est insupportable. Vous êtes insupportable.

M. FAGAUT : Il faut être transparent.

Mme LA MAIRE : Vous êtes pris en flagrant délit de ne pas...

M. FAGAUT : Il faut être transparent, soyez transparente.

Mme LA MAIRE : Vous êtes irrespectueux. Vous êtes un élu irrespectueux, ça suffit. Ça suffit, vraiment.

M. FAGAUT : Ça, c'est votre mot.

Mme LA MAIRE : Donc je donne la parole à Monsieur...

M. FAGAUT : Cela veut dire que quand on vous met face à des responsabilités, quand on vous met devant vos responsabilités...

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, vous n'avez aucune mesure. Je vous assume tous les jours. Tous les jours. Allez, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Madame la Maire, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit tout à l'heure sur le fait que nous n'aurions pas pu faire de propositions. J'ai repris le mail envoyé. Notre groupe a reçu votre proposition de réunion le 11 mai 2023 – je vais rester très factuel.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup de le dire parce que ce n'est pas le 17, mais le 11. Merci. Très bien.

M. CROIZIER : Le 11 mai 2023. Dans ce mail, il nous était proposé de nous réunir le mercredi 17 mai 2023, donc on a reçu le mail le 11 pour une réunion le 17. Il n'y avait pas de document attaché à ce mail – je peux l'entendre. Il n'y avait pas de document de travail.

Je lis l'objet qui est inscrit à l'intérieur du mail : « Je vous invite à une réunion des présidents de groupe afin de pouvoir présenter, en amont, et en échanger le mercredi 17 mai, 16 h 30, salle Jean Minjoz ». Notre groupe a désigné Mme BOUVET pour être présente lors de cette réunion. On a l'habitude d'être rigoureux, d'être sérieux dans notre approche de notre fonction d'élu. Il est juste impossible, entre le 11 et le 17, de faire un travail sérieux et d'arriver avec des propositions sérieuses. Je veux bien que vous nous fassiez beaucoup de reproches – certaines, on veut bien les accepter – mais celle-ci, je ne la trouve pas très honnête, vous m'en excuserez.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Je vous remercie. Je trouve ce propos un peu injuste parce que nous sommes très souvent appelés pour assurer les quorums de nombreux CA où les élus de la majorité ne sont pas présents et cela m'est encore arrivée la semaine dernière, où j'ai dû traverser la ville pour assurer un CA. Ce soir, c'est notre procès, mais de temps en temps, il faut être juste.

Mme LA MAIRE : Très bien. Monsieur POULIN.

M. POULIN : Pour revenir à cette réunion, dont j'avais délégation de Madame la Maire pour commencer cette réunion et vous présenter, en effet, le travail que nous avons mené, vous ne dites pas que, dans le mail qui vous a été envoyé, il y avait également « discuter » et « échanger ». Du coup, « échanger ». Les questions que M. FAGAUT a posées, les questions et les interrogations auraient pu être soulevées dans cette réunion. D'ailleurs, certains collègues de la majorité ont posé un certain nombre de questions, puisque c'était un temps de travail en présence des services pour que, ensemble, nous renforçons ce Plan. Vous pouvez d'ailleurs constater que ce document a été ajusté, sur certaines formulations, etc. ce qui montre bien que ce temps de travail a permis d'améliorer le Plan.

Cela rentrait en réalité dans vos demandes régulières d'être associés en amont des Conseils Municipaux dans des temps dédiés, en présence des Services, pour travailler les propositions. On ne demandait pas de faire le Plan à notre place, nous avons cette responsabilité et nous la portons. Nous demandions de pouvoir l'améliorer pour que l'on puisse vous apporter des éléments de réponse sur la question des feux de forêt, d'où nous en étions, de comment nous allions travailler cette question pour que l'on puisse travailler ensemble sur le niveau de propreté de nos rues dans les contraintes que nous connaissons en été, où les arrêtés de la Préfecture contraignent énormément les actions parce que l'eau...

Je voulais dire, sur ce point-là, que d'ailleurs si vous avez été attentifs – je constate que vous l'avez été puisque vous nous avez cité différents passages –, vous pouvez remarquer que nous avons à cœur de réutiliser l'eau de nos piscines, notamment, pour l'entretien et le lavage de nos rues, ainsi que pour envisager une contribution dans les Plans qui pourrait être mise en place dans la réutilisation d'eau pour les feux de forêt. C'est ce genre de question que nous aurions pu évoquer dans le détail. Vous auriez pu proposer des choses, et cela n'a pas eu lieu, donc nous le regrettons vraiment, mais nous allons poursuivre ce travail. Je suis, je reste, nous restons à l'écoute de vos propositions.

D'ailleurs, depuis cette réunion, nous n'avons eu ni aucune demande ni aucun courrier ni aucun élément pour venir nous dire : « Nous souhaiterions travailler ensemble avec vous cet élément qui manquerait dans le Plan ». Je note finalement que vous soulignez que ce Plan est de qualité, et je vais rester sur cet élément-là. Quant à mes différentes déclarations que vous reportez, je vous invite à regarder le détail des déclarations que j'avais pu faire et qui correspondent en réalité à pas mal de propositions qui sont faites aujourd'hui au niveau gouvernemental, à savoir que lorsque des friches existent dans un endroit de notre département, avant d'artificialiser d'autres terres, il convient de faire en sorte que les friches soient utilisées. C'était la proposition que nous avons faite.

Bref, je conclurais en disant qu'António GUTERRES disait : « L'eau est le bien commun le plus précieux que nous avons à gérer ensemble », donc continuons à travailler ensemble cette question, ce bien commun aussi précieux.

Mme LA MAIRE : Très bien. Christophe, c'est bien d'apporter des éléments.

M. LIME : Deux éléments, Monsieur FAGAUT. Il y a une erreur dans notre document, que notre service a transmis. Ce n'est pas 80 % que l'on a aujourd'hui, mais c'est 85 ou 86 %. Je suis toujours prudent sur le pourcentage puisque cela bouge aussi en fonction des relèves.

Deuxième chose : oui, on va s'améliorer. Vous savez, on va développer la radio-relève avec des compteurs intermédiaires, ce qui va nous permettre d'avoir une meilleure connaissance des fuites, pour pouvoir travailler au plus près et au plus précis, y compris d'avoir un système d'alerte auprès des usagers lorsqu'il y aura des surconsommations, ce qui est déjà fait avec l'autre relève.

Par rapport à ce qu'a dit M. CROIZIER, sur les récupérateurs d'eau à l'issue des stations de traitement des eaux usées, on est extrêmement réticent. Pourquoi ? Parce que l'eau ne se perd pas, c'est-à-dire que quand on est en début de cycle de l'eau, l'eau, on la remet dans le milieu et elle est réutilisée par d'autres. Cette situation peut être étudiée en bord de mer, c'est-à-dire qu'avant de remettre de l'eau naturelle à l'intérieur de la mer salée, est-ce que l'on ne pourrait pas la réutiliser ? Cela a été fait dans un certain nombre d'endroits, en sachant, attention, qu'à chaque fois que l'on a peut-être une bonne idée, il faut toujours y faire attention puisque les scientifiques sont très prudents. En effet, l'apport d'eau non salée dans le milieu marin peut être aussi un équilibre pour la biodiversité, c'est pour cela qu'il faut toujours faire attention. À chaque fois que l'on part sur une bonne idée, il faut toujours faire attention sur les connaissances. C'est pour cela que notre comité scientifique réfléchit, prend du temps pour réfléchir parce que, quelquefois, de bonnes idées que l'on pourrait avoir peuvent avoir – on l'a déjà vécu depuis des années – des conséquences à moyen terme et à long terme qui ne sont pas obligatoirement très intéressantes. Voilà.

Simplement, sur les forces de proposition, on aura de nouveau le débat en Conseil d'exploitation. Je pense que vous avez remarqué, pour ceux qui siègent au Conseil d'exploitation, que nous ne prenons jamais de décision le jour du Conseil d'exploitation. C'est-à-dire que l'on vous présente un certain nombre d'idées, donc on va venir représenter un certain nombre de points et on viendra vous présenter, puisque le changement climatique, ce ne sont pas que des sécheresses, ce sont aussi des inondations. Normalement, les scientifiques nous disent qu'il devrait toujours tomber les mêmes précipitations sur l'ensemble des territoires, sauf que ce seront des périodes d'étiage de plus en plus importantes, et d'inondations de plus en plus importantes. Ce qui vient de se passer en Italie, avec 13 morts quand même – ce n'est pas si éloigné que cela – doit nous amener... donc on aura des propositions aussi à vous faire d'une façon générale sur la compétence GeMAPI mais aussi sur les compétences d'eau de ruissellement sur lesquelles il va falloir aussi avoir de gros investissements si l'on veut éviter des catastrophes naturelles avec des conséquences humaines, immobilières ou économiques sur l'ensemble de nos secteurs.

Mme LA MAIRE : Merci pour ces informations supplémentaires.

D'un point de vue scientifique d'ailleurs, se pose aussi la question de l'interconnexion puisque l'on mélange des eaux qui n'ont pas les mêmes propriétés physico-chimiques. Prudence, il n'y a pas de solution qui soit sans complexité derrière, donc il faut absolument être prudent et loin de croire que l'on saurait tout.

Je vous propose donc de soumettre au vote... Non, c'était une information.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de plan sécheresse présenté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 5 - Présentation des projets lauréats de la saison 1 du budget participatif

Mme LA MAIRE : C'était un engagement de mettre en place un budget participatif et donc de proposer à faire connaître les résultats de ce budget participatif. Vous connaissez, puisque nous avons présenté la démarche ici au Conseil Municipal. L'idée, c'est de faire en sorte que l'espace public en particulier, mais pas que, puisse être vraiment un lieu où les habitants puissent pleinement faire des propositions et les soumettre à nos Services pour en mesurer la faisabilité, et ensuite, soumettre à un vote plus massif pour faire des choix quant aux propositions qui sont faites, que ce soit par des individus, des associations ou des groupes d'individus qui ont envie de participer à la vie de la cité.

Vous avez vu les différents projets qui ont été finalement lauréats. Vous avez un aménagement du parc Micaud qui a donc été adopté, un café associatif à la MJC Palente, un aménagement de l'espace en face du Fort de Bregille, une désimperméabilisation de la place des Tilleuls et une ville « zéro mégot » – on sait combien c'est important et c'était une chose qu'il était important de voir aujourd'hui mise en place. Ensuite, nous avons l'installation de mobilier urbain dédié à la pratique du jeu d'échecs et un café solidaire – encore une fois, c'était le projet n° 20 qui était aussi projet de café solidaire associatif, mais cette fois de la MJC Clairs-Soleils.

Je propose de donner la parole à Agnès MARTIN.

Mme MARTIN : Merci Madame la Maire. Nous saluons la mise en œuvre du premier budget participatif de la Ville de Besançon. Nous remercions les Bisontins qui ont fait preuve d'imagination, d'implication, ont été force de proposition pour eux et leurs concitoyens. Nous remercions les citoyens qui se sont mobilisés par leur vote, afin de faire vivre la démocratie participative, en les espérant plus nombreux d'année en année.

Les Bisontins ont su saisir l'opportunité d'exprimer leurs centres d'intérêt, leurs priorités, leurs préoccupations ; nous devons les entendre et, ce toujours dans une volonté de mieux partager la ville, la rendre plus agréable et conviviale. Penser et créer la ville de demain, la rendre plus vivante est l'affaire de toutes et tous. Nous souhaitons « bon vent » à cette nouvelle démarche, qu'elle trouve sa dynamique pour et avec les Bisontins.

Merci Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Je vous remercie, Madame la Maire. Ce serait de la pure mauvaise foi que de voter contre ce rapport, ou même s'abstenir, puisqu'un budget participatif figurait également dans notre programme et que je faisais partie de cette délégation au mandat précédent, et je l'ai particulièrement apprécié.

Simplement, notre projet correspondait plus à celui de la Ville de Metz, à savoir avec une réelle place et implication des Conseils de quartier qui semblent disparaître à Besançon. Je rappelle d'abord que ces Conseils sont des instances obligatoires pour les villes de plus de 80 000 habitants et qu'auparavant, ceux de Besançon géraient un budget participatif. Alors certes, nos Conseils avaient du mal à fonctionner, mais si non seulement on leur retire le budget au profit de ce dispositif mais qu'en plus ils n'y trouvent aucune place, leur renouvellement va être très compliqué.

Pour ce qui est des projets, nous les avons regardés un à un, y compris ceux qui n'ont pas été retenus. D'ailleurs, nous avons été surpris par le projet déposé par la Communication de La Pive qui ne savait pas que les paiements en ligne des services de la Ville ne peuvent intervenir en dehors du cadre juridique de la Convention entre la Ville et cette association, pourtant bien représentée dans notre assemblée.

En ce qui concerne les projets retenus, nous avons été étonnés par celui sur la végétalisation de la place des Tilleuls. D'abord, comment cela se fait-il qu'il ne fasse pas partie des projets déjà engagés par la Ville comme certains ? Parce qu'il plombe quand même le budget participatif en coûtant 100 000 € à lui tout seul, alors qu'il est en phase avec la politique que vous engagez dans tous les quartiers – nous l'avons encore vu dans le rapport n° 4. D'ailleurs, nous félicitons ce Monsieur qui l'a déposé. En effet, j'invite chacun à aller consulter le dossier. Il est tellement abouti, détaillé, accompagné d'un plan très précis qu'en fait les Services n'auront pratiquement rien à retoucher.

Enfin, nous regrettons que le projet déposé par Planoise Valley ne soit pas dans les finalistes et nous espérons qu'il pourra être néanmoins travaillé par d'autres biais.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Madame MULOT.

Mme MULOT : Merci Madame la Maire. Je veux juste attirer l'attention sur le fait que certains de ces lieux sont déjà fréquemment très... Les poubelles débordent déjà alors qu'ils ne sont pas encore aménagés. Il y a un problème de propreté mais ce n'est pas de votre fait. Comment va-t-on l'anticiper ? Je pense au Fort de Bregille. Pour y passer très régulièrement, très, très souvent à la

belle saison, les poubelles vomissent de tous les côtés. Comment peut-on anticiper ce problème-là, qui risque du coup d'être largement augmenté, malheureusement ?

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ?

Très bien, je donne la parole à Anthony.

M. POULIN : Merci. On partage dans ce qui a été dit, en tout cas, l'enthousiasme qu'a révélé ce budget participatif avec une forte participation et implication de nombreux Bisontines et Bisontins. Ce dispositif est complémentaire et s'ajoute au dispositif de démocratie participative que nous avons déjà mis en place et que nous continuons à faire vivre, mais avec ce dispositif, dont vous avez tous loué l'intérêt que de faire en sorte que les habitants s'impliquent dans la construction de leur ville, il permet d'élargir encore le nombre de personnes qui participent dans notre ville. Il contribuera ensuite à faire en sorte que nos instances participatives plus traditionnelles se renforcent, bien que l'on ait transformé en partie les modalités, en lien avec eux.

Je voulais souligner que, en effet, c'est une première que de consacrer 250 000 € de notre budget dans les mains directes des Bisontines et des Bisontins pour des projets qui les concernent dans leur proximité. Bien sûr, ce dispositif, il peut encore s'améliorer et c'est pour cela que nous avons – c'est là aussi une singularité – un suivi et une évaluation que nous avons mis en place dès la pensée de ce dispositif. Ceux qui ont eu l'occasion de voter, ont eu aussi l'occasion d'évaluer leur expérience à travers le budget participatif, afin que l'on améliore en continu ce dispositif et qu'un maximum de Bisontines et de Bisontins se sentent concernés, que cela corresponde à leurs attentes.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci. En tout cas, je constate que c'est un très beau dispositif, que tout le monde trouve cela extrêmement positif de voir ce lien élus et citoyens, mais aussi élus et Services, parce qu'en fait, c'est un très beau moment de compréhension, de « comment on met un projet en place ? ». Quelles sont les contraintes techniques qui peuvent arriver ? Celles auxquelles on ne pense pas, parce que comme on le dit tous, il y a des fois de très bonnes idées. On pense avoir une très bonne idée et puis finalement on s'aperçoit que c'est toujours plus complexe que cela n'apparaissait avant. Je suis très heureuse de voir ce dispositif bien fonctionner et en particulier avec une règle qui est très bien comprise, et qui est très bien entendue. Effectivement, il y a des projets qui n'auront pas lieu là aujourd'hui, peut-être qu'ils se représenteront la fois d'après et trouveront-ils aussi d'autres façons de se faire. Mais là, on parle d'autres choses et ce qui compte, c'est aujourd'hui comment fonctionne ce budget participatif.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci. Je ne partage pas tout à fait ce que vient de dire M. POULIN, notamment sur le fait que c'est la première fois que les habitants ont un budget « entre leurs mains », puisque, avant, les Comités de quartier avaient quand même aussi des budgets qui leur étaient alloués, donc on ne peut pas dire que ce nouveau... C'est une nouvelle façon de faire, c'est une nouvelle modalité mais sur le budget participatif, les Conseils de quartier avaient déjà un budget qui leur était alloué.

Je voudrais savoir, en ce qui concerne les Conseils de quartier, puisque c'est une question que Myriam LEMERCIER vous a posée : qu'en est-il ? Parce qu'il me semble que pour les villes de plus de 80 000 habitants, ce dispositif-là est obligatoire et je voudrais bien savoir comment, aujourd'hui, vous le menez parce qu'il doit exister et vivre sur notre territoire. Merci de la réponse.

Mme LA MAIRE : Alors, évidemment, toute règle qui doit s'appliquer, s'applique. Effectivement, les Conseils ont été mis en place. Il y a eu d'ailleurs un travail avec les anciens et les volontaires pour repenser la formule parce que je pense que ce que disait Myriam LEMERCIER tout à l'heure, c'est que c'est difficile à faire fonctionner. Je m'occupais de l'un d'entre eux. Au départ, il y avait 40 personnes, et à la fin, on en avait 8. C'est parce que cela demande un temps long, etc. donc c'est assez compliqué. On a fait un travail avec toutes les autres villes pour voir un peu comment on trouvait une autre formule parce que, en réalité, cela fonctionne en fonction de l'émulation d'un groupe, etc. et c'est très mouvant. Donc ils existent, ils sont là, ils se renouvellent. Aujourd'hui, on a mis en place un renouvellement qui est beaucoup plus rapide – je crois qu'il y a un renouvellement tous les ans. Pour éviter aussi qu'il y ait finalement toujours les mêmes personnes, parce que parfois il ne restait que le même noyau, cela ne créait pas une émulation dans les quartiers. Ce qui nous importe, c'est évidemment d'avoir cette émulation.

À la différence justement du budget participatif, cela ne s'institutionnalise. C'est pour cela que c'est une autre version du participatif. Tous les ans, les choses vont se renouveler, il peut se constituer un groupe pour proposer un projet tous les ans, ou différents. Donc, ce sont des dispositifs qui ne s'opposent pas, ce sont des dispositifs qui se complètent, mais évidemment ils existent, ils sont là et ils fonctionnent en fonction des groupes qui se constituent parce que l'on est bien d'accord, tout cela est basé sur du volontariat et l'engagement de nos citoyens.

Voilà les réponses que je fais à Mme LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Je crois que le Conseil des Sages va se renouveler plus souvent, mais êtes-vous sûre que les Conseils de quartier vont aussi ... ? Parce qu'il me semblait c'était très cadré par la loi. Ça peut être renouvelé tous les ans ?

Mme LA MAIRE : Ce qui est cadré par la loi en termes de périmètres, c'est les conseils citoyens qui ont d'autres règles et qui s'organisent autrement.

Mme LEMERCIER : C'est encore autre chose, le conseil citoyen.

Mme LA MAIRE : Ce qui compte c'est qu'il existe, et les règles on les construit ensemble.

Mme LEMERCIER : D'accord. Mais ils auront également un budget comme avant ou il n'y aura plus de budget ?

Mme LA MAIRE : Rappelez-vous qu'avant, ils avaient un budget. Comme ça de tête, je crois que c'était entre 25 000 et 40 000 €. C'était un budget qui était assez petit parce que c'était plutôt une logique de... Le conseil de quartier était plutôt sur une logique d'investissement et il était sur une logique de participation aussi plutôt, à l'analyse des politiques qui étaient menées, etc. Ce n'était pas du tout par exemple comme un comité de quartier. Et donc c'est la philosophie dans laquelle nous trouvons.

Mme LEMERCIER : Excusez-moi, Madame la Maire, mais vous ne m'avez pas répondu. Auront-ils un budget ou pas ? J'ai fait partie aussi d'un conseil de quartier mais il y a longtemps et oui, il y avait des budgets et oui ça concernait... Nos projets concernaient le quartier ; c'était celui de Montrapon.

Mme LA MAIRE : Oui, c'est bien ça. On est d'accord.

Mme LEMERCIER : Mais là, ils auront encore un budget ?

Mme LA MAIRE : Oui, ils ont encore un budget.

Mme LEMERCIER : D'accord.

Mme LA MAIRE : Et vous vous rappelez que c'était un budget, une enveloppe globale qui était petite.

Mme LEMERCIER : Il y avait 120 000 €, je crois, quand même.

Mme LA MAIRE : Non, pas du tout. On n'était pas du tout sur ces ordres-là. On était monté je crois, au plus haut à 40 000 € ou quelque chose comme ça. Il faudrait que je reprenne.

Mme LEMERCIER : En tout cas, si vraiment ils ont de nouveau un budget, c'est une bonne nouvelle.

Mme LA MAIRE : Mais en fait, ça ne s'est jamais arrêté en réalité. Il y a toujours eu. Par contre, le travail qui a été mis en place est un travail qui consiste à faire ensemble pour essayer de générer une émulation. Donc, on est bien sur quelque chose qui est complémentaire.

Comme Kevin BERTAGNOLI n'est pas présent, ce que je vous propose c'est que vous en discutiez avec lui à la prochaine commission et si vous voulez, on en reparlera en Conseil Municipal la prochaine fois. Il vous apportera tous les éléments parce que c'est lui qui suit très précisément, le dossier et en particulier l'évolution du dossier.

Je pense que je vais proposer de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des projets lauréats du budget participatif 2022 – 2023 qui seront réalisés par la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 6 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents – Ville de Besançon Création d'un emploi de rédacteur et suppression d'un emploi d'attaché au sein de la Direction du Patrimoine Historique

Mme LA MAIRE : Maintenant le dossier n° 6. Sur ce dossier, nous allons pratiquer un vote électronique.

L'actualisation de la Liste des Emplois Permanents. Oui, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui, merci Madame la Maire. C'est d'emploi que je voudrais parler.

Baisse historique du chômage ou changement d'état d'esprit à la faveur de la crise sanitaire, les collectivités ont comme les entreprises, des difficultés à recruter. La Ville de Besançon comptabilise 29 secteurs en tension. Deux exemples pour illustrer mon propos.

Tout d'abord celui des mécaniciens de la Ville de Besançon, chargés d'entretenir et de réparer les véhicules du parc automobile. 5 M€ ont été investis il y a six ans par l'ancienne majorité, pour construire et moderniser l'atelier de mécanique municipal. Depuis 2020, une dizaine de démissions ou de disponibilités. Il ne reste plus que 3 mécaniciens poids lourds, pour assurer l'ensemble des entretiens et des réparations. C'est très insuffisant. Les syndicats craignent une externalisation vers un prestataire privé. Le salaire d'un mécanicien à la Ville de Besançon, est proche du Smic. Trop bas pour être attractif. Dans le privé, c'est en moyenne, des salaires 400 € supérieurs.

Deuxième exemple, la Police municipale. Depuis le début de votre mandat, 16 policiers municipaux ont démissionné ou ont annoncé dernièrement, leur départ. Nous n'avons même pas entamé la moitié de l'année que les annonces s'élèvent à 5 policiers sur le départ, en 2023. Les causes renvoyées par les agents et les syndicats, je les cite. « L'absence de directives claires et précises », « toujours aucun projet de service après 3 ans d'élection ». Ajouté à cela la concurrence d'autres collectivités où la Police municipale est mieux considérée, armée, mieux rémunérée jusqu'à parfois 500 € de plus par mois. Alors il y a un contexte national et Besançon n'y échappe pas.

Je me suis replongé dans le budget 2023 et à nouveau noté l'absence de politique salariale, qui m'avait déjà semblé préjudiciable.

Ce sont les seules mesures décidées par l'État. C'est-à-dire le dégel du point d'indice et l'augmentation du Smic qui finalement, vous ont imposé une hausse des rémunérations.

Pourtant, une politique salariale dans une entreprise comme dans une collectivité, c'est la reconnaissance des compétences et de l'engagement des agents.

Il faut bien avoir en tête que perdre des effectifs, perdre des compétences sans réagir, c'est risquer une baisse de la qualité du service public.

Malgré les contraintes financières que je ne nie pas, il est nécessaire, de mon point de vue, que la Ville de Besançon engage une politique active de valorisation et de revalorisation des métiers.

Certaines collectivités parfaitement gérées, y arrivent. Il n'y a aucune raison que Besançon n'y parvienne pas.

Ma question est donc la suivante : quelle stratégie managériale et salariale, comptez-vous adopter pour rendre les emplois plus attractifs, offrir des conditions de travail agréables et donner plus de sens à l'action des agents de notre Ville ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Monsieur CROIZIER, vous n'êtes pas non plus sans savoir qu'il n'y a pas que des mesures nationales sur lesquelles nous avons fait des efforts.

Évidemment, il faut déjà que les collectivités financent et le dégel du point d'indice, je le répète, était une bonne chose ; même s'il a fallu le financer.

Mais ça s'est accompagné de toute une politique, aussi de revalorisation salariale en interne et notamment d'harmonisation des régimes indemnitaires qui s'est faite déjà, en deux étapes.

Nous sommes encore en train de travailler avec les organisations syndicales, pour vous proposer une étape supplémentaire.

Mais vous avez raison on part d'une situation d'une part de crise au niveau national du recrutement, avec un problème structurel aujourd'hui sur la grille indiciaire de la Fonction Publique.

Et effectivement, un passif ; celui de la Ville de Besançon qui aujourd'hui ne paye pas très bien ses agents, par rapport à d'autres collectivités.

Chaque année effectivement, on fait des propositions dans ce sens-là. D'ailleurs c'est difficile de faire des propositions quand une partie de l'opposition, nous soupçonne de faire exploser la masse salariale.

Nous en tout cas, on y tient et on vous a reproposé en 2021 des étapes supplémentaires sur la partie régimes indemnitaires qui est propre à la collectivité, sur les agents de catégorie C.

On est en train d'y retravailler, par la suite.

Après c'est difficile. Vous avez cité plusieurs secteurs. Il existe des difficultés de recrutement, aujourd'hui dans toutes les filières.

La filière technique qui, pour autant, parce que vous avez cité l'exemple des mécaniciens, est aujourd'hui la plus valorisée dans nos systèmes de Fonction Publique. On n'arrive pas effectivement, à pouvoir concurrencer le privé ; et je ne vous parle même pas des filières historiques plus basses, telle que la filière médico-sociale ou encore la direction Éducation.

Donc, c'est important de voir où sont les métiers en tension mais attention à ne pas porter aussi de réponse trop conjecturale, sur des métiers qui sont en tension pendant un ou deux ans.

Et donc effectivement, c'est bien l'augmentation des salaires pour nos agents qu'il faut viser, et apporter des réponses structurelles.

La première des réponses structurelles, c'est l'État qui en possède les moyens. Mais après, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'on aille, de notre côté, avec des régimes indemnitaires plus favorables ; avec des avancements de carrière, j'ai déjà eu l'occasion de revenir à plusieurs reprises dessus.

Mais lorsqu'on permet à aujourd'hui 30 % de nos agents d'atteindre le dernier grade de leur cadre d'emploi, ça permet à ce que des agents qui ont une technicité, puissent être reconnus et progressent davantage dans leur carrière à la Ville de Besançon, que dans d'autres collectivités.

On y travaille avec les organisations syndicales. Je suis consciente pour dire qu'on y travaille, à petits bras.

Enfin qu'est-ce que c'est à petits bras quand on sort 250 000 € sur une année, pour pouvoir augmenter les régimes indemnitaires ?

Pour nous, ça coûte beaucoup. On a beaucoup, beaucoup d'agents.

Je dis juste, attention il n'y a pas de solution de facilité en allant sur des réponses juste conjecturales. Il faut qu'on avance sur le dossier, de manière plus structurelle.

Il n'empêche qu'il y a des choses qui ont été vues dans certains cadres d'emploi.

Vous avez cité la Police municipale. Alors peut-être que Benoît CYPRIANI voudra compléter.

En tout cas, on a fait un projet de direction de la Direction Sécurité Tranquillité Publique et vous n'êtes pas sans savoir que nous avons fait aussi des propositions salariales à nos agents de la Police municipale parce qu'elles s'accompagnent notamment de nouvelles missions, de la prise en responsabilité de certains de ces agents qui vont devenir encadrants.

Et donc, on va remettre de l'argent sur la Police municipale parce que c'est aussi en lien avec le projet de direction que nous avons déjà pu développer il y a quelque temps.

Sur la question des mécaniciens, on a eu une alerte d'un syndicat sur cette situation.

Vous avez raison de parler des différences de salaire entre le privé et le public. Mais ce que je voulais juste rappeler, c'est qu'on essaye de faire au mieux.

On a notamment des pistes *via* des apprentis parce que c'est vrai que comment faire connaître dans certaines filières, que le privé ce n'est pas forcément toujours la solution.

Il faut aussi savoir faire reconnaître la Fonction Publique, comme étant un débouché naturel pour nos jeunes.

Il y a tout un travail qui est fait avec justement l'Université, avec les centres d'apprentissage, pour dire la Fonction Publique elle recrute, elle peut vous aider aussi à construire vos carrières professionnelles.

C'est vrai qu'il y a des jeunes qui s'engagent parce qu'ils sont passionnés de mécanique et qu'ils veulent devenir...faire carrière dans la carrosserie, dans la mécanique, ils ne pensent pas tout de suite à travailler pour une collectivité.

Et pour autant, on embauche. Vous avez raison de redévelopper.

En plus dans les bonnes conditions dans lesquelles on fait puisqu'on a retravaillé le garage de la Direction Parc Automobile et Logistique. Aujourd'hui, ils peuvent travailler dans des conditions très intéressantes.

Il faut qu'on arrive à promouvoir les métiers de la Fonction Publique, surtout pour des personnes qui ne s'imaginent pas du tout faire carrière. On a une diversité de métiers.

Beaucoup de personnes pensent qu'être fonctionnaire, c'est être un agent derrière un bureau. Alors évidemment il y en a beaucoup dans la collectivité, mais on a la chance d'avoir des métiers de l'animation, des métiers techniques, de voirie, de mécaniciens. On a des psychologues...

On a énormément de diversité de métiers et c'est vrai que c'est difficile d'arriver sur ces 29 métiers en tension, d'en faire la promotion. Mais on y travaille.

Il y a un contexte national qui est compliqué. Il y a un contexte qui est propre à l'Est de la France où on remarque entre collectivités, quand on se compare avec Mulhouse, avec Reims, qu'on a d'ailleurs souvent les mêmes difficultés. Il faut qu'on arrive à retravailler notre question de l'attractivité.

Mme LA MAIRE : Anthony POULIN.

M. POULIN : Je voulais simplement adresser à Monsieur le Député qui, dans d'autres instances, vote les budgets dédiés aux collectivités, que nous avons voté ici le fait que nous souhaitons une indexation de la dotation globale de fonctionnement, sur l'inflation. Vous ne l'avez pas votée.

C'est une perte sèche de plus de 2 M€ pour la Ville de Besançon. Avec ces 2 M€, nous aurions pu faire davantage encore que ce que nous avons fait cette année en matière de ressources humaines. Je voudrais également l'alerter puisqu'il est sensible à ces questions visiblement, sur le débat qui va avoir lieu autour du projet de loi de finances rectificatif, qui vise à encadrer très strictement les dépenses des collectivités ; et en particulier les dépenses de fonctionnement et donc en particulier cibler les agents de nos collectivités, de ne pas accepter ce type de mesures au niveau national, et de les défendre aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

Mme LA MAIRE : Christophe LIME.

M. LIME : Monsieur CROIZIER, j'ai cru que vous aviez fait une formation syndicale en vous écoutant. Je me suis dit, tiens... En tout cas, cette formation-là est efficace.

J'ai rarement vu un député de la majorité, revendiquer des augmentations de salaire pour la Fonction Publique, d'une façon aussi virulente que vous.

Franchement vous êtes au top, j'ai cru que vous alliez me dépasser par la gauche ; même si je serre beaucoup mais quand même.

Au-delà des boutades, la problématique de l'emploi vous avez raison. Il n'y a pas que la Fonction Publique. Si vous regardez un petit peu le long de toutes nos rues aujourd'hui, il y a des banderoles partout où tout le monde cherche à recruter. Il n'y a pas que la Fonction Publique.

Vous allez devant chez Maty. Vous prenez le boulevard et vous regardez de chaque côté, tout le monde met aujourd'hui des banderoles pour essayer d'attirer des gens ; que ce soit sur la mécanique, que ce soit sur le commerce, que ce soit sur le milieu hospitalier, sur un certain nombre de choses.

Donc on a un vrai problème de salaire et j'ai l'impression que les rencontres qu'a pu avoir le Gouvernement avec les organisations syndicales, n'est quand même pas tout à fait à la hauteur des attentes sur le pouvoir d'achat.

Donc je voulais dire, déjà balayons devant chez nous sur un certain nombre de points.

Deuxième point, sur les collectivités. Il va falloir aller jusqu'au bout de votre discours. Je pense qu'on partage tous sur le fait de dire que nos personnels, d'une façon générale, et tout particulièrement les catégories C et catégories B... Même les catégories A mais catégorie C, vous avez raison. Payer un plombier à 1 200 € ou un mécanicien à 1 200 €...

Vous savez comment on recrutait jusqu'à maintenant, les mécaniciens ? C'était des anciens militaires qui venaient parce qu'ils avaient encore pendant quelques années, le fait de toucher l'aspect armée et que c'était un complément pour pouvoir vivre.

Le recrutement chez les mécaniciens, ce n'est pas nouveau les difficultés. Sauf qu'aujourd'hui avec la demande qu'il peut y avoir partout, ça devient difficile.

Deuxième point, Monsieur CROIZIER, vous êtes en train de prendre la décision d'augmenter la cotisation sur les caisses des retraites, des employeurs publics ; alors que vous avez refusé de le faire pour les employeurs privés.

1 % (c'est des chiffres qui nous ont été donnés par les services), sur les 3 collectivités, c'est 600 000 €/an. 600 000 €.

En sachant que cette caisse jusqu'à maintenant, si on y enlevait des prélèvements pour pouvoir équilibrer des autres caisses, était excédentaire. Ça veut dire que quelque part, quand on charge la barque sur un certain nombre de choses on est en grande difficultés.

Je rappelle aussi que nos collectivités vous ont appelé à mettre au-delà d'une espèce de plafond sur l'énergie, de revenir aux tarifs régulés pour toutes les collectivités ; ce qui permettrait de faire plusieurs millions d'économie sur la politique de l'énergie. Refusé par votre ouvertement. C'est une proposition de loi qui a été portée. Y compris, je vous interrogerai sur ce que vous allez faire à partir du 1^{er} juillet sur le tarif réglementé du gaz qui va amener à des explosions de gaz, pour une grande partie de nos consommateurs ; et y compris pour nos collectivités.

On voit bien que la difficulté qu'on peut avoir sur un certain nombre de points, ce n'est pas si simple que ça.

Et puis quand vous attirez souvent l'attention des policiers municipaux, sur lesquels il y a des démissions, il me semble avoir vu quelques informations, pour vous dire qu'on n'a jamais eu autant de démissions chez les policiers nationaux et les gendarmes.

J'allais dire, Monsieur CROIZIER, occupez-vous déjà un peu des policiers nationaux, des gendarmes, parce qu'il ne me semble pas avoir eu pour l'instant la réponse du Gouvernement, là-dessus.

Il n'y a pas que dans la Fonction Territoriale qu'il y a beaucoup de démissions. Demandez dans la Fonction Hospitalière, ce sont des dizaines, des centaines, des milliers de démissions qu'on a pour l'instant, sur des problématiques de salaire mais pas que ça.

C'est aussi des problématiques d'intérêt, de conditions de travail et d'intérêt du métier, et de la relation avec le travail.

Et je pense que oui il faudra que notre société, à un moment, s'interroge sur la relation au travail, sur le fait de dire que quand il y a des salariés qui, tous les matins, vont travailler avec la boule au ventre, ne travaillent pas longtemps. Et ils travaillent dans des façons extrêmement compliquées.

Donc oui, on est d'accord. Mais si on pousse l'augmentation sur nos salariés, j'ose espérer que si nous proposons une augmentation des impôts, vous la voterez de la même façon.

C'est-à-dire qu'on dira tant de millions pour pouvoir augmenter les salaires, ça fait tant d'augmentation du pourcentage au niveau des impôts et donc il faut qu'on assume jusqu'au bout.

Il faut assumer jusqu'au bout. Ça veut dire qu'il faudra qu'on pousse la démarche, mais non pas que sur les dépenses mais aussi sur les recettes.

Mme LA MAIRE : Il n'y a pas d'autres prises de parole ? Si, Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE : Merci, Madame la Maire. Monsieur CROIZIER, moi je vous rejoins également sur les métiers en tension et je dirai même en amont, sur les formations en tension.

Je pense qu'il faut augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Mais encore faut-il, comme l'a dit Monsieur POULIN, en avoir les moyens quand les dotations publiques stagnent et ne suivent même pas l'inflation élevée et les surcoûts énergétiques, par exemple.

J'aimerais bien savoir, sans augmenter les impôts ce que vous proposez pour arriver à cela, pour augmenter les agents. À moins que vous ne préconisiez une baisse du fonctionnement ou la fermeture de certains services offerts aux Bisontins et aux Bisontines.

Par ailleurs, je ne suis pas sûr aussi que pour remédier aux métiers en tension il faille obligatoirement durcir l'indemnisation chômage, réformer comme vous vous y apprêtez, l'enseignement professionnel ; ou encore peut-être certaines dérives aussi, par rapport à France Travail.

Je dirai qu'on peut aussi avoir quelques inquiétudes et je préférerais qu'effectivement, le Gouvernement en conditionnant peut-être certaines aides publiques aux entreprises ou en les augmentant aux collectivités, permette ces augmentations de salaire.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je vous écoute attentivement les uns et les autres, sur les métiers en tension.

Effectivement, les salaires sont des préalables pour garder nos agents ; mais aussi pour en faire venir. Mais, je pense que c'est un petit peu réducteur parce qu'il y a d'autres leviers sur lesquels aussi, la collectivité se doit d'agir. Alors désolé Carine, je vais parler un peu de ce que je connais sous l'angle départemental et on le porte ensemble dans une autre collectivité, sous des angles un petit peu différents – Carine MICHEL.

Aujourd'hui si vous ne travaillez pas à la collectivité, si elle ne travaille pas sur toutes les levées de frein, vous rencontrez ces problématiques du quotidien.

C'est le logement, c'est la garde d'enfants, c'est les problématiques aussi de mobilités qu'on peut rencontrer au quotidien et ça, c'est des vrais soucis. C'est aussi les problématiques de santé.

Et tout ça aujourd'hui, si la collectivité ne fait pas les efforts et ne prend pas les mesures nécessaires pour pouvoir mettre tout ça en place – bien sûr il y a la condition salariale – on se retrouve dans cette problématique-là.

Au Département et je vais parler d'une collectivité que je connais encore mieux que celle de Besançon aujourd'hui, on ne rencontre pas forcément cette problématique-là. On l'a mais peut-être pas à cette ampleur-là, à cette échelle-là.

Et un dernier point, est-ce que vous vous êtes questionné, vous, exécutif, sur le pourquoi vous n'arriviez pas à recruter au regard de tout ce que je viens d'évoquer ? Mais aussi sur le pourquoi des agents quittent la collectivité ?

On échange avec les agents. Notre groupe, nos élus échangent avec les agents.

Quand il n'y a pas d'orientation politique claire, quand il n'y a pas de ligne directrice, les agents sont perdus. Les agents veulent un cadre. Ils veulent un cadre précis avec des personnes qui pilotent les dossiers.

Et aujourd'hui malheureusement même si ça vous fait sourire, moi ça ne me fait pas sourire parce qu'on en souffre aussi indirectement parce qu'aujourd'hui c'est la Ville qui en souffre indirectement.

Eh bien, c'est aussi ce sujet-là qu'il faut mettre sur la table. C'est ce pilotage de la collectivité où les orientations ne sont pas claires, politiquement parlant.

Mme LA MAIRE : Des fois, elles sont tellement claires que vous les contestez.

Je voudrais quand même dire quelque chose, c'est que structurellement si les moyens ne sont pas donnés aux collectivités, évidemment il y a un appauvrissement qui se fait pratiquement automatiquement.

On a des agents qui vieillissent, qui heureusement pour eux montent en compétences, etc.

Quelque chose qui était demandé par tous : l'augmentation des points d'indice. On en est très heureux.

On a eu aujourd'hui le Smic. Le Smic par exemple pour la Ville de Besançon, c'est 350 000 €. Donc c'est nécessaire mais c'est piloté au niveau national. Ça, c'est quelque chose qui est descendant. Et comme c'est descendant, ce n'est pas un choix.

En tout cas, ce n'est pas un choix en termes de gestionnaire. C'est un choix politique parce qu'on trouve que c'est formidable, mais à condition d'en donner les moyens.

Et encore une fois, là par exemple c'est net. C'est net pour la collectivité alors même que nous avons subi des contrats de Cahors, les futurs contrats dont on nous parle régulièrement, sur le fonctionnement.

Et vous pouvez regarder très clairement les uns, les autres, nous sommes en permanence en train de revendiquer des moyens en fonctionnement. Et structurellement, les mesures qui sont prises agissent sur cet élément-là.

Donc à un moment donné, il faudra que vous nous expliquiez la cohérence dans laquelle les uns et les autres se trouvent.

Quant à la question du recrutement, c'est massif. Et alors curieusement je tiens quand même à le dire, c'est aussi massif chez nos voisins. C'est aussi massif qu'en Suisse.

C'est intéressant parce que ce n'est pas justement que de la rémunération. On ne reviendra pas sur le fait que nous sommes très bas, en matière de rémunération. Mais nous sommes dans une crise qui est légitime. C'est de savoir quelles sont les priorités dans nos vies.

Et on l'a vue s'amplifier cette crise-là, avec la suite du Covid. La suite de Covid, tout le monde l'analyse. Il n'y aurait bien qu'ici que les gens s'étonneraient, des questions qui sont en train de se poser.

Et moi que je sois dans les instances au niveau local, que ce soit au niveau de l'État, que ce soit au niveau national, à Paris, dans un certain nombre d'instances, c'est une constante. Nous avons une crise du travail et qui était peut-être salutaire et nécessaire, il faut le dire.

Donc toutes les leçons peuvent être données. Pour avoir côtoyé suffisamment d'entreprises, je peux dire quand même que c'est une interrogation qui se pose partout.

Et j'espère bien que l'État va repenser les rémunérations de ses fonctionnaires parce que c'est urgent. C'est une demande qui est faite depuis longtemps. Tout à l'heure, la santé a été citée. Je vous invite à regarder comment on tient des chercheurs et avec quelle rémunération.

C'est quand même quelque chose qui nous anime. Pour autant, nous avons mis un certain nombre d'actions ici dans notre ville, pour consolider, pérenniser, proposer une façon de travailler les parcours professionnels.

Tout ça est en constante réflexion et travail avec les outils que nous avons aujourd'hui, et les contraintes qu'on nous impose et qui viennent de l'extérieur.

Je propose la parole à Nicolas BODIN.

M. BODIN : Quelques mots sur ce sujet qui est surtout un sujet d'agglomération, la compétence emploi.

Le taux d'emploi sur le secteur du Grand Besançon.

était à 5,6 % à la fin de l'année, on est tombé à 5,3 % ; ce qui est un score historiquement bas. Et effectivement, ça pose énormément de problèmes en termes de recrutement et notamment au niveau du domaine de l'industrie.

C'est vrai que notre collectivité est confrontée à une concurrence avec les autres collectivités, que ce soit le Département, que ce soit la Région, que ce soit le CHU, que ce soit l'État lui-même.

Le fait d'avoir des salaires qui soient plutôt bas, nous met potentiellement en difficulté.

Et en même temps je vois la contradiction de Monsieur CROIZIER qui à chaque vote du budget, nous dit globalement que la masse salariale est beaucoup trop importante.

Avoir une politique salariale supérieure, c'est plusieurs millions d'euros chaque année.

Ça veut dire que vous nous dites, on considère que tel ou tel service municipal n'est pas adapté et il mérite d'être fermé et à ce moment-là il faudra nous dire lequel. Sinon, on se retrouve dans cette ambiguïté-là avec aussi une autre difficulté, c'est le fait qu'on soit dans une région qui soit en déprise démographique.

Ce problème-là risque de durer encore quelques années et puis il y a la concurrence de la Suisse.

Actuellement, 43 000 frontaliers par jour vont en direction de la Suisse et d'ici 2030, ça devrait être aux alentours de 76 000. Donc ce phénomène-là risque encore de perdurer.

Au niveau industriel, il y a une solution potentielle qui est celle de la robotisation. On peut certainement faire des progrès.

En même temps, dans le service à la personne c'est de l'humain dont on a besoin et de ce point de vue-là on peut espérer que les différents parlementaires défendront le fait que les dotations des différentes collectivités, soient indexées sur l'inflation ; ce qui n'est absolument pas le cas depuis plusieurs années, déjà.

Mme LA MAIRE : Merci. Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui, merci Madame la Maire.

Quelques réflexions au débat très intéressant.

Tout d'abord pour répondre à la boutade de Monsieur LIME, c'est le propre du centre de ne pas s'arrêter aux frontières de la gauche et de la droite.

Donc oui, je défends la revalorisation des fonctionnaires. D'ailleurs, je l'ai défendue pour les professeurs il n'y a pas si longtemps que cela ; il y a quelques semaines.

J'assume de dire que les salaires sont trop bas en France, je l'ai toujours dit. Et j'assume de dire aussi que le Smic, c'est un salaire d'entrée dans un métier. Le problème n'est pas d'entrer au Smic, c'est d'y rester toute sa carrière.

Oui, il y a de vrais sujets qui ne sont pas simples à régler. D'ailleurs je crois avoir été très prudent dans mes propos, pour ne pas devenir populiste et dire qu'il y aurait juste à claquer des doigts pour le réaliser.

Les contraintes sont identiques dans beaucoup de collectivités.

Il y a deux sujets dans mon intervention. Il y a le sujet de la difficulté de recrutement, l'attractivité. Mais il y a aussi le sujet des fonctionnaires qui sont dans notre collectivité et qui partent.

Ce sont deux sujets liés mais deux sujets différents.

Et je note que dans certaines collectivités qui ont exactement les mêmes contraintes que la Ville de Besançon qui, je le rappelle, n'a pas perdu de dotation globale de DGF depuis *a minima* 2017 – je ne me souviens pas des chiffres de 2016 – qui dans les mêmes contraintes réussissent à engager des politiques salariales. Donc Besançon est aussi capable de le faire.

En tout cas, une chose est sûre, c'est que sans stratégie managériale on n'y arrivera pas. Et aujourd'hui, je pense que c'est une des problématiques de la Ville de Besançon.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit Monsieur FAGAUT tout à l'heure, on a une problématique managériale. On a un certain nombre d'agents qui ne sentent pas suffisamment entourés, suffisamment guidés, pour œuvrer au service des Bisontins. Et que ça peut répondre et expliquer un certain nombre de départs.

Merci.

Mme LA MAIRE : J'aimerais juste entendre un jour qu'on ne sache pas quelle est l'orientation qu'on prend en matière de mécanicien par exemple, sur l'intervention de nos parcs automobiles, etc.

J'aimerais un jour qu'on m'explique cette corrélation-là parce que je ne vois pas trop, mais sans doute y a-t-il une explication dans ce domaine-là.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Élise.

Mme AEBISCHER : Je pense qu'il y a quand même beaucoup de propos qui se rejoignent dans le sens où on est sur des difficultés qui existent à peu près partout.

Je suis assez d'accord pour dire qu'il faut qu'en tant qu'employeur, on développe aujourd'hui une vraie stratégie de marque employeur pour pouvoir recruter.

Je pense qu'on est tous d'accord pour dire que le premier facteur de recrutement reste quand même toujours le salaire. Mais il y a d'autres choses sur lesquelles il faut qu'on arrive à valoriser, notamment dans le parcours de la Fonction Publique ; le fait qu'à un moment donné, on puisse aussi évoluer, changer de métier, découvrir de nouveaux horizons.

Il y a effectivement le tout à côté et je rejoins aussi les propos de Monsieur FAGAUT sur le type de service qu'on peut proposer à des futurs citoyens de la Ville de Besançon, s'ils font le choix d'être recrutés à la Ville de Besançon.

L'articulation vie professionnelle/vie personnelle est un élément essentiel. De la même façon qu'on a vu le télétravail être un argument *sine qua non* de personnes qui accepteraient ou ne pas accepter, de venir travailler dans la collectivité.

Il n'y a pas de réponses simples, il n'y a que des pistes sur lesquelles il faut travailler au fur et à mesure.

Sur la question de la santé, sur la question des transports, là aussi on a fait des efforts supplémentaires pour justement le pouvoir d'achat de nos agents, pour qu'ils puissent venir au travail en transports en commun à très faible coût.

Ça fait partie des mesures du pouvoir d'achat redistribués autrement. Ce n'est pas juste du salaire, c'est d'autres commodités qu'ils viennent chercher sur les conditions de travail.

Alors, il n'y a pas une seule et unique problématique. Il y a des agents qui quittent la Ville de Besançon, comme il y a des agents qui, chaque trimestre, arrivent dans la collectivité.

Je peux même vous dire qu'on recrute des agents du Département et de la Région alors que d'un point de vue salarial, c'est plus intéressant de travailler chez eux ; parce que justement, on leur offre d'autres missions. C'est aussi le propre à chacun de vouloir aussi évoluer dans leur carrière professionnelle.

Il y a des endroits où il y a des conditions de travail qui ont été plus compliquées. On a mis des moyens supplémentaires.

Ça passe par des projets de direction. Ça passe aussi par des créations de postes parce qu'on a eu des agents qui se sentaient en difficulté parce qu'ils devaient faire le travail, parce qu'il y avait une surcharge de travail.

Et, justement, quand à un moment donné il faut travailler sur la condition des agents, c'est passé aussi par des créations de postes. Ça participe effectivement à ce qu'on travaille collectivement, là-dessus.

On change aussi nos manières de recruter, en tout cas de toucher d'autres publics et notamment via les réseaux d'embauche tels que LinkedIn où on se met à la page.

Il n'y a pas une seule solution. On y travaille au quotidien.

Vraiment je suis assez curieuse de voir des collectivités qui n'auraient aucune difficulté aujourd'hui, à recruter. Quand on partage le bilan à France Urbaine, c'est unanime.

Les propositions sont là : c'est le déroulement de carrière c'est la sécurisation du parcours professionnel c'est une augmentation d'emploi, c'est se poser dans certaines directions où il a pu y avoir des difficultés, qui ont pu mener à des agents de s'interroger à leur place.

Je rappelle aussi qu'on sort d'un contexte qui a été quand même très, très compliqué, pour nos agents de la Fonction Publique ; et je suis sûre qu'on est tous très reconnaissant mais qui était quand même celui du Covid où on a fait travailler des agents, dans un cadre d'exception pendant un an ou deux ans.

Ça a permis pour beaucoup d'agents de justement se sentir plutôt satisfaits d'être dans la Fonction Publique parce qu'ils se sentaient utiles. Mais ça a quand même bouleversé aussi beaucoup de nos rapports. On a eu des gens qui ont engagé des reclassements, des virages dans leur carrière professionnelle.

Il faut aussi remettre dans un contexte un peu plus général, ces difficultés.

Moi je crois beaucoup à la Fonction Publique, dans tout ce qu'elle peut offrir. Donc on a besoin de promouvoir ensemble, de promouvoir aussi notre territoire parce que des fois il faut aller chercher nos candidats ailleurs.

Et, il faut vraiment qu'on travaille main dans la main entre les différentes collectivités aussi, pour promouvoir notre cadre de vie et pour encourager des candidats.

Surtout quand on n'a pas forcément les formations sur le territoire bisontin, pour certains postes de métiers. S'il faut aller chercher de nouveaux agents plus loin, il faut qu'on travaille à une marque territoriale d'employeur.

C'est des réflexions qu'on a vraiment, qu'on veut la plus ouverte possible avec le Département, avec la Région, avec aussi les autres partenaires de la Fonction Publique d'État.

Donc voilà, le chantier est très grand.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres réflexions, questions ? Je vous propose d'utiliser le boîtier de vote électronique.

Qui est-ce qui a le pouvoir de Lorine ? Merci.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- autorise la création d'un emploi de rédacteur (chef de secteur) et la suppression d'un emploi d'attaché (chef de service) au sein de la Direction du Patrimoine Historique,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 7 - Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2023

Mme LA MAIRE : Je vous propose le dossier suivant, concernant les attributions de subventions, congrès.

M. GHEZALI : Très rapidement, juste dire puisqu'on parle de congrès, de tourisme, dire qu'on a eu deux beaux événements que sont la Foire Comtoise avec des fréquentations record, et puis on a eu aussi le Trail des Forts qui a attiré des milliers de personnes sur notre Ville, sur notre territoire. C'est pour saluer tout le travail qui est fait par les services, par les bénévoles, par les salariés. On a eu deux beaux événements qui traduisent aussi la vitalité de notre territoire : la Foire Comtoise et le Trail des Forts.

Mme LA MAIRE : Merci. S'il n'y a pas de questions... Oui ? Ah pardon, Carine.

Mme Carine MICHEL : Je souhaite aussi saluer le succès de la 6^{ème} édition de Ludinam, avec 18 000 personnes sur le week-end. C'est aussi un événement qui contribue à l'attractivité de notre Ville.

Mme LA MAIRE : Madame MULOT.

Mme MULOT : Oui, merci Madame la Maire.

Nous sommes tout à fait favorables à l'attribution des subventions pour les colloques universitaires. En revanche, vous connaissez notre position quant à La Pive. Nous estimons que la monnaie locale n'est pas nécessaire pour consommer local. On vous l'a déjà dit, d'ailleurs. Pour nous, ça semble une dépense qui n'est vraiment pas justifiée. Par conséquent, nous vous demandons que le dossier concernant La Pive soit dissocié des autres, afin que l'on puisse voter favorablement pour l'attribution des 3 premières subventions. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Oui, ça ne me pose aucun problème. On peut dissocier le vote.

Je vous propose de soumettre au vote l'ensemble des dossiers, hors celui de La Pive ; de le soumettre avec le boîtier de vote électronique.

Et le vote sur la délibération qui concerne La Pive, sera à voter avec une autre méthode.

L'ensemble de ceux qui ne devaient pas prendre part au vote : Pascale BILLEREY, Madame DENIS-LAMIT, Madame BAEHR, Monsieur POULIN, Monsieur LAFARGE, Monsieur POUJET. On retient que tous ceux-ci n'ont pas participé au vote. François BOUSSO.

M. BOUSSO : Je voulais juste prendre la parole pour réexpliquer un petit peu le principe d'attribution des subventions, pour les congrès.

Attribuer une subvention à un congrès, ça se fait sur des critères objectifs et ça ne se fait pas sur des critères politiques.

C'est quelque chose d'hyper important ce que l'on mène sur ce mandat : on veut que les congrès servent notre territoire et s'adressent à toutes les sensibilités des Bisontins et des Bisontines.

Il faut des congrès pour toutes et tous, quelles que soient les sensibilités. Et c'est bien cet axe-là qu'il faut garder.

Alors je sais qu'en Auvergne-Rhône-Alpes par exemple, il y a Monsieur WAUQUIEZ qui attribue des subventions aléatoires à la culture, en fonction de ce qu'il aime ou de ce qu'il n'aime pas. Mais ce n'est pas ce qu'on fait ici.

Sur le rapport de La Pive, je voudrais juste rappeler quelque chose. Quand on reçoit le dossier d'un congressiste qui fait une demande de subvention, on regarde plusieurs choses. On regarde que le montant de la subvention ne dépasse pas 10 % du budget global – ce qui est le cas ici – le nombre de participants à l'événement et la durée de l'événement.

Donc là, il y a près d'une centaine de participants et ils vont « nuiter », avoir une nuit au moins une fois.

La dimension régionale, nationale ou internationale, ici elle est plutôt régionale voire nationale.

Et le principe de découvrir la Ville et/ou de faire des événements dans des lieux emblématiques de la Ville ; et en l'occurrence ici, c'est au Kursaal.

C'est sur tous ces critères-là que les subventions aux congrès sont attribuées. Et c'est uniquement sur ces critères-là. Et je trouve ça dommage qu'on vienne politiser des dossiers, là où il n'y en a pas.

Mme LA MAIRE : Monsieur HENRY.

M. HENRY : Oui, merci. Simplement pour rebondir sur l'attractivité de Besançon et ses congrès, j'étais il y a à peu près trois semaines invité pour une inauguration d'une nouvelle chaîne TV sur Internet, pour la santé. Là, j'ai pu voir la vice-présidente de Dijon Métropole et de ses différents bureaux et je

trouve que là, ils vous parlent tout de suite. Vous avez besoin de faire un congrès, vous avez de l'attractivité.

Moi j'ai éventuellement le projet de faire venir au niveau international, quelques collègues au niveau du milieu urologique. Et j'ai l'impression qu'ici à Besançon, on a ce manque d'ambition et ce manque d'attractivité.

Hors tout contexte politique, Dijon nous ouvre grand les portes et ici j'ai l'impression que pour faire des congrès ou pour créer quelque chose, on est un petit peu à la traîne et il y a toujours cet effet Dijon nous pique tout, et Besançon on n'a plus rien.

Donc, je trouve ça un petit peu dommage et je pense qu'il y a quand même aussi une politique d'attractivité ou au moins de présentation vis-à-vis des structures, pour présenter un peu ce qu'on peut faire à Besançon parce qu'on a des beaux lieux, on a plein de choses à faire... Et malheureusement quand on voit la liste des congrès, ce n'est pas très attractif ou très motivant.

Voilà, c'était ma remarque.

M. BOUSSO : Pour répondre, l'accueil des congrès est notamment une mission que l'on confie à l'Office du Tourisme et des Congrès. Et avec l'Office du Tourisme, avec les services, on sera ravi d'étudier votre dossier et votre projet. Par ailleurs, c'est un travail sans relâche que de développer l'attractivité congrès et le fait que déjà cette année on est à près de 30 événements.

On a déjà accueilli plus d'événements cette année, que l'année dernière. Donc ce sera encore une belle année sur les congrès.

En tout cas, votre dossier sera reçu, étudié, et j'espère qu'on pourra faire ce congrès avec vous.

Mme LA MAIRE : Myriam LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci, Madame la Maire. On a toujours dit ce qu'on pensait des monnaies locales, que ce soit La Pive ou une autre. Donc ça n'aurait pas de sens qu'aujourd'hui, on vote favorablement pour un congrès qui concerne La Pive.

On est plutôt droit dans nos bottes je trouve, en dissociant ce rapport.

Mme LA MAIRE : Ce qu'on vous explique c'est que les règles existent, qu'elles sont appliquées et qu'elles sont appliquées indifféremment de son contenu.

Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE : Simplement pour rebondir sur ce que disait Monsieur HENRY.

C'est vrai que dans le champ médical notamment, il y a des congrès intéressants ; et je crois que notre Ville sait aussi répondre favorablement et notamment sur le congrès maxillo-facial, de chirurgie maxillo-faciale qui est quand même un gros événement.

On se réjouit d'accueillir, je crois que c'est en 2025, un congrès très conséquent aussi sur la francophonie ; qui va être un événement très important dans la Ville.

On est attentifs et on est accueillants pour les congrès.

Mme LA MAIRE : D'ailleurs, je tiens à saluer le travail qui est fait parce que souvent les congrès on les fait à Micropolis, quand on atteint un certain nombre de milliers de personnes.

Il y a un très beau travail qui est fait et un partenariat qui est fait avec justement les services de Micropolis, parce que c'est de ça dont il est question. C'est la capacité d'accueil et la façon de le faire ; et franchement c'est quelque chose comme le dit François BOUSSO, qui ne cesse de monter. Mais on est toujours preneur de plus d'informations.

Christophe LIME.

M. LIME : L'accueil des congrès, vous avez raison est un élément d'attractivité, de vie de notre collectivité. Sauf que 99 % des congrès quand ils sont accueillis, c'est qu'il y a quelqu'un qui a été motivé pour l'accueillir. C'est comme ça que ça se passe.

Vous êtes intervenant à l'intérieur d'une structure, c'est vous qui allez faire venir sur Besançon.

C'est-à-dire que vous faites acte de candidature, vous valorisez sur un certain nombre de choses, et après vous vous mettez en rapport.

Et là, peut-être qu'on a des améliorations encore à apporter, mais le principal contact il est là.

Moi, j'attire l'attention de tous ceux qui siègent, opposition, majorité, au niveau régional, au niveau national, de toujours faire acte de candidature quand on a des congrès.

L'année prochaine, on a le congrès de la FNCCR qui va venir, c'est 3 000 personnes. C'est un des plus gros congrès que va accueillir Besançon.

Il y a quatre ans, j'ai déposé une candidature en tant que membre du Conseil d'administration.

On sait comment c'est. J'ai vu le président, j'ai sollicité le président et après je me suis retourné sur les structures locales qui ont tout de suite pris le relais derrière, sans aucun problème sur certaines choses.

Donc j'attire l'attention de tous, de toutes et tous, d'être des VIP de notre Ville au titre du congrès. Que ce soit des petits, des grands, des moyens, etc.

Et c'est là qu'on arrive à gagner un certain nombre de points et y compris sur un certain nombre de dispositifs.

Maintenant, sur la comparaison avec Dijon, je vous rappelle que Dijon le président ou le maire vient d'exploser la gestion de son Palais des Congrès ; et que les dernières informations que je peux avoir, c'est qu'il a quand même un petit litige avec les anciens, de plusieurs millions d'euros.

Les leçons qui viennent de Dijon, il faudrait qu'on y fasse un peu attention. Y compris qu'il est déjà en train d'annoncer qu'il va peut-être faire quelque chose, à plusieurs dizaines de millions d'euros.

Je pense qu'il ferait déjà bien de gérer ses différentes structures qu'il a mises en œuvre depuis quelques mois ou quelques années ; et quand vous les fréquentez aujourd'hui, je n'y trouve pas obligatoirement beaucoup de monde.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci.

On est d'accord que de toute façon, la question c'est la dynamique.

Il a raison Christophe, la dynamique est due aux organismes mais aussi vous les élus.

Allez-y chacun, invitez des congrès. On est tous partants pour en recevoir, régulièrement.

Mais 30 congrès cette année, je dois dire que nous sommes là sur une belle progression.

Je propose de soumettre au vote de façon classique, cette partie qui est celle de La Pive.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Donc 10. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie pour ces deux votes.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité (55 pour), le Conseil Municipal procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 500 € pour l'Université de Franche-Comté,
- 500 € pour l'Université de Franche-Comté, Unité de recherche ELLIADD,
- 2 000 € pour l'Association Amicale Rotary Club Unesco.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Frédérique BAEHR (1) et MM. Anthony POULIN (2), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 7

A la majorité (10 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association La Pive.

Mme Lorine GAGLIOLLO (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 44 Contre : 10 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

Rapport n° 8 - Accords-cadres pour l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines de la Ville de Besançon et du Grand Besançon Autorisation de signature

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 8 concernant les Accords-cadres pour l'impression, la distribution et la régie publicitaire.

Je vous propose de soumettre au vote électronique.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres relatifs à l'impression, la distribution (lot 1 – distribution à Besançon des magazines Besançon Votre Ville et Plus Grand Besançon) et la régie publicitaire des magazines, avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 9 - NPNRU Planoise – Déconstruction de 3 immeubles de Néolia sis 2, 4 et 6 rue de Savoie

Mme LA MAIRE : Maintenant, le rapport n° 9 concernant la déconstruction de 3 immeubles de Néolia, le 2, 4 et 6 rue de Savoie. Est-ce qu'il y a des questions ? Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci, Madame la Maire. Dans le cadre du projet NPNRU pour le quartier de Planoise qui fait l'objet de ce rapport, je veux exprimer ma satisfaction sur le fait que vous vous inscriviez dans la continuité du projet urbain tel qu'il a été conçu au cours du mandat dernier.

Je souhaite aussi attirer l'attention des habitants, des citoyens, sur le projet de la Coopérative du Numérique que nous avons défendu avec Jean-Louis FOUSSERET, Monsieur le Préfet, auprès de l'ANRU, et ce depuis 2015.

En effet, ce projet a semble-t-il été remis en cause après votre élection de 2020.

Au cours du mandat précédent j'ai d'ailleurs le souvenir, Madame VIGNOT, alors que vous étiez adjointe, que vous n'aviez pas apporté un grand soutien à cette initiative qui relie le social, la formation, l'emploi, le développement économique et l'innovation.

Je me réjouis de voir la Coopérative du Numérique pleinement rétablie, car un projet de rénovation urbaine ne doit pas se limiter à des déconstructions/reconstructions et à des aménagements paysagers.

Il doit aussi s'appuyer sur les dynamiques locales et offrir les potentialités de développement, au sens le plus large.

À ce propos j'ai, Madame la Maire, deux questions.

Qu'en est-il désormais de la Ferme Urbaine que vous avez annoncée, en début du mandat ?

Un article de France 3 a récemment mis l'accent sur les conditions de vie dégradées de résidents de Planoise, depuis l'annonce de la déconstruction de leurs immeubles.

Pourriez-vous nous en dire plus, sur cette situation ? Merci.

Mme LA MAIRE : Excusez-moi mais sauf à ne pas vouloir entendre la réponse mais vous venez de dire que vous vous félicitez de la continuité de la politique de déconstruction, de déplacements des populations.

Donc...Vous venez de nous féliciter sur la continuité du contrat NPNRU. Allez-y.

Mme ROCHDI : Je vous félicite de vous être inscrits dans la continuité du projet NPNRU, tel qu'on l'avait défini le mandat dernier dans sa globalité.

Ne précisez pas des choses qui vous conviennent, pour certaines choses.

Donc, je vous félicite effectivement de vous inscrire dans le projet NPNRU, tel qu'on l'avait défini le mandat dernier.

Mme LA MAIRE : La continuité dont vous parlez, on est bien d'accord c'est la déconstruction d'un certain nombre de bâtiments.

Ce dont vous êtes en train de parler, c'est bien de cette déconstruction de bâtiments avec des déplacements de populations qui sont associés ? La question que vous avez posée ? La deuxième question.

Je donne un droit de réponse parce que je n'ai pas compris votre question, excusez-moi.

Mme ROCHDI : Ma deuxième question concerne plutôt la situation des immeubles qui sont annoncés en déconstruction et dont les habitants se plaignent de la non-gestion actuelle, en attendant leur relogement.

Mme LA MAIRE : On va vous répondre très clairement. J'entends quand même que nous sommes bien dans la continuité d'une politique que vous avez mise en place, effectivement dans le mandat précédent.

Carine MICHEL.

Mme Carine MICHEL : Là, j'avoue que ce n'est pas très précis pour moi donc, je fais l'hypothèse que tu fais allusion à ce qui se passe au 2, 4, 6 rue de Champagne ou pas ?

Entre autres ou pas ?

Je vais prendre le temps de donner des éléments, notamment de contexte.

Je trouve que c'est important de rappeler que LOGE.GBM, c'est le bailleur le plus présent sur le quartier de Planoise avec 3 100 logements – il faut retenir le chiffre – avec 31 salariés de proximité au quotidien, des locataires ; avec un ratio de un gardien pour 100 logements.

Je dis ça parce que je voudrais bien que parfois on soit honnête, et qu'on aille vérifier si le ratio est respecté chez tous les bailleurs du territoire.

Rappeler aussi que dans le cadre du nouveau Programme National du Renouvellement Urbain de Planoise, LOGE.GBM est le bailleur le plus impacté par les opérations des démolitions.

On est concernés par la démolition de 552 logements, donc autant de relogements et autant de difficultés ; alors que Néolia est concerné par 411 démolitions et 227 pour Habitat 25.

Je pense que ce sont des chiffres qu'il faut retenir parce que c'est toujours haro sur LOGE.GBM, mais ces éléments chiffrés me semblent importants.

C'est ce que je voulais dire et dire aussi qu'il y a une vraie préoccupation pour ces situations de relogement. On sait qu'elles sont très difficiles pour les locataires, qui pour certains et certaines d'entre eux ont vécu quasiment dans ce logement depuis 40, voire 50 ans ; ont vu grandir leurs enfants et qu'ils doivent aussi pour certains, quitter un quartier où de nombreux services publics sont présents.

Pour en revenir à ce qui se passe rue de Champagne, il y a plusieurs événements ; je vais essayer de prendre la chronologie.

On est sur une démolition qui est programmée au plus tôt en septembre 2024. Et dans le cadre de la convention ANRU, le chantier à démolition doit être prêt avant le 30 juin 2024.

La MOUS a commencé début janvier, et aujourd'hui Soliha accompagne les familles, dans le cadre du relogement. C'est vrai qu'on attribue des logements mardi mais on ne sait pas si les personnes vont accepter. On a aujourd'hui 84 logements occupés sur 180 logements.

On a déjà eu 13 dérogations pour les motifs qui sont prévus dans la charte de relogement et puis pour des soucis de santé, d'handicap, raisons professionnelles et engagement associatif.

Donc de l'actualité puisque c'est ça qui... Mais je voulais quand même prendre le temps parce que je pense qu'il y a des éléments des fois...

L'actualité, depuis mi-avril nous subissons des actes de vandalisme et de vols de cuivre sur les installations de distribution de gaz.

Je rappelle que les colonnes ne sont pas la propriété de LOGE.GBM mais de GRDF.

Effectivement, sur 8 colonnes nous n'en avons plus qu'une qui fonctionne sur le 8 rue de Champagne. Le dernier acte de vandalisme c'était mercredi dernier où effectivement GRDF a pris la décision pour des raisons de sécurité, de couper le gaz. Et LOGE.GBM a pallié immédiatement, en fournissant des plaques électriques de cuisson aux locataires.

Dans la suite de ça, on va reprendre la chronologie. Donc ça, c'était le mercredi, la veille de l'Ascension.

Il y a eu un incendie, un départ de feu suite à des encombrants au sous-sol du 8, rue de Champagne.

Il y a eu dégâts dans les gaines électriques et du coup les ascenseurs ont plutôt bien réagi, puisqu'ils se sont arrêtés. Mais tout a été rétabli, le vendredi après-midi.

Quand j'entends dire que LOGE.GBM ne fait rien, ce n'est pas vrai et ça, je tiens à le dire ici.

On a déjà un gardien qui est dédié sur ce site, qui est présent au quotidien, qui fait des tours.

Au niveau du nettoyage des communs, il est quotidien aussi. On va le renforcer, ça c'est certain.

Il y a aussi une mise en place d'une cellule tous les lundis après-midi sur ce patrimoine, justement parce que c'est un prestataire extérieur. Donc pour activer au fur et à mesure des constats du gardien qui sont journaliers, de déclencher une prestation à la fois d'entretien des communs et des encombrements, des logements qui sont vacants et qui sont squattés de façon nocturne.

Juste un mot sur le fait qu'on ait pris la décision d'enlever les portes et de déposer tout ce qui est bloc sanitaire, évier, c'était une décision qui a été prise en concertation avec les services de la Préfecture et de la Police. C'est la moins pire des solutions. C'est pour éviter les squats durables.

Moi je veux bien, y a qu'à, faut qu'on... En tous les cas, pour l'instant il y a des squats nocturnes mais au moins on a une visibilité qui se passe et la Police nationale peut intervenir, de façon plus réactive.

Je crois que j'ai été assez complète.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces précisions. On est dans l'opérationnel.

Je tiens à dire quand même que les difficultés qu'on a rencontrées avec GRDF, qu'on peut entendre mais qui impliquent leur responsabilité, il faut quand même le rappeler – c'est quand même de leur responsabilité – pour autant a donné lieu à un échange direct avec Monsieur le Préfet ; et on est en train d'y travailler ensemble.

Monsieur Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci, Madame la Maire.

Pour aller un peu dans la suite de ce que vient de dire Carine, le groupe communiste on a toujours été assez circonspects sur cette question du NPNRU puisque bien entendu il y a la question des réhabilitations qui est quelque chose d'extrêmement positif, dans un habitat dégradé.

Mais il y a la question des constructions qui *in fine* risquaient de réduire le nombre de logements sociaux.

Et au-delà de ça, il y avait aussi une grosse problématique – ça a été dit par Carine justement – c'est le fait que globalement la plupart des habitants qui étaient relogés, ne pouvaient pas être relogés dans le quartier de Planoise.

C'est quelque chose qui est perçu par les habitants comme une violence extrêmement forte, et qui crée des tensions sur le terrain ; et qui est difficilement justifiable sous sa forme extrêmement sévère, avec extrêmement peu d'exceptions même si je sais qu'il y a des efforts qui sont faits pour aller plus sur de la souplesse, sur cette règle-là.

Mais, cette règle-là, est même symboliquement extrêmement problématique puisque l'idée c'est on fait un beau quartier, un beau nouveau quartier de Planoise mais par contre il ne sera pas pour vous, les anciens habitants de Planoise.

C'est quelque chose qui est d'une violence assez forte et si je ne dis pas de bêtise, je sais que c'est plutôt au niveau de GBM qu'il faudrait revoir ça.

Mais à terme on souhaiterait qu'il y ait un avenant ou une renégociation – je ne connais pas les termes exacts – sur cette question de la charte de relogement, pour ne plus être sur l'idée que le relogement dans le quartier même soit l'exception, mais permettre justement à ce que plus d'habitants, les habitants qui le souhaitent puissent rester dans le quartier et bien entendu permettre à ceux qui souhaitent partir... Il n'y a pas de souci, il y en aura un certain nombre qui souhaite partir, mais en tout cas, permettre à ceux qui le souhaitent de rester dans le quartier ça nous semble être

extrêmement important pour justement atténuer cette violence symbolique, qui pose souci sur le terrain auprès des habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui, merci Madame la Maire.

Quelques petites remarques.

Effectivement, il y a beaucoup de vandalisme dans ces immeubles. Il y a beaucoup de squats.

Et là où je rejoins Madame MICHEL, c'est que ce n'est pas LOGE qui vandalise. Déjà, c'est bien de le dire.

Maintenant il y a des situations qui sont humaines, insupportables parce qu'il y a de l'insalubrité qui est provoquée par ce vandalisme et ces squats.

Et l'interlocuteur pour les locataires, c'est bien LOGE.GBM. C'est là toute la problématique.

Il faut de la fermeté, vous l'avez dit. Il faut déloger les squatteurs. Il faut déloger les trafiquants de drogue donc il y a un travail avec la Police nationale, qui s'effectue.

Est-ce qu'on doit demander son intensification ? C'est une question puisque vous êtes peut-être plus informés que moi, sur la fréquence de ces passages.

Peut-être des consignes aussi à la Police municipale lors de ses rondes, pour qu'il y ait de la présence de forces de sécurité plus importantes sur le terrain.

En tout état de cause c'est qu'on a des situations et Madame MICHEL le sait puisque je lui relaie très régulièrement ces difficultés, on a des situations humaines qui ne sont pas acceptables et qui ne sont pas supportables.

Je sais que la résolution n'est pas simple parce que quand il y a des nettoyages qui sont faits, 15 minutes après il peut y avoir exactement les mêmes vandalismes.

Mais en tout cas, il faut être très attentif à la situation de ces personnes. Beaucoup de dialogue, beaucoup d'écoute et beaucoup de respect. Ce qui ne veut pas dire que vous ne le faites pas, évidemment. Ne prenez pas mes propos dans ce sens.

Mme LA MAIRE : Myriam LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Je vous remercie.

J'étais déjà intervenue deux fois sur cet immeuble et effectivement, les habitants vivent quelque chose d'intolérable.

Bien avant même que leur relogement soit mis en place, les réparations n'étaient plus faites.

Le fait de ne pas mettre de portes, vous avez cité Habitat 25 donc je vais dire ce qu'ils font. Eux, ils mettent une porte blindée comme ça on est bien sûr qu'il n'y ait pas de squatteurs qui rentrent dans les immeubles.

Et effectivement, humainement ces habitants vivent quelque chose d'insupportable. Moi j'invite tout le monde à aller s'y promener ; de toute façon, les portes elles s'ouvrent. Il n'y a pas besoin de digicode.

Je suis d'accord avec Monsieur ALEM, une fois n'est pas coutume. Cette MOUS, c'est assez insupportable. Est-ce que nous, on supporterait qu'on nous déplace parce qu'on est pauvre et qu'il faut des pauvres un peu partout dans la Ville ; parce que c'est un peu ça. Et on choisit pour vous là où vous devez aller alors qu'effectivement, on a élevé ses enfants là et qu'il y a des personnes âgées qui veulent mourir dans ce quartier.

Mme LA MAIRE : Anne BENEDETTO.

Mme BENEDETTO : Merci, Madame la Maire.

Je rejoins vraiment ce que vous venez de dire et ce qu'a dit mon collègue, Monsieur ALEM.

Je fais partie du même groupe politique et je suis moi aussi très attachée et inquiète. Et je suis avec beaucoup d'attention dans la mesure où je préside la commission de relogement, je suis avec attention ce qui se passe. Je voudrais quand même préciser que le travail mené par la MOUS de Soliha est tout à fait remarquable et que tout est mis en œuvre pour que les habitants qui vont devoir subir ces relogements, soient vraiment considérés et qu'on leur propose le plus de possibilités dans les relogements. Maintenant, effectivement on arrive assez rapidement à une impasse pour certains parce qu'on manque de logements sociaux, hors des quartiers prioritaires de la Ville. Et ça, c'est le fruit des politiques précédentes. On doit aussi vraiment être attaché à produire du logement social, partout dans Besançon. Néanmoins je voudrais quand même rectifier quelque chose parce qu'on parle de cette charte. L'obligation qui est donnée par l'État, c'est l'État qui fixe ces règles de ne pas pouvoir reloger les personnes dans les quartiers prioritaires de la Ville ; elle a quand même été assouplie à la demande de nombreux élus puisqu'aujourd'hui on a 4 ou 5 modalités qui permettent néanmoins de reloger les personnes à Planoise. Notamment quand il s'agit de problèmes de santé, notamment quand il y a le soutien d'une autre famille dans le quartier ; quand la famille qui doit être

relogée, soutient quelqu'un dans le même quartier. S'il y a un déplacement domicile/travail qui s'avère trop compliqué, si on déménage du quartier. Et lorsque le ménage est aussi un rouage essentiel du secteur associatif.

Pour vous donner un chiffre, il y a eu 70 dérogations depuis le démarrage de la MOUS, sur ces motifs-là. Je suis complètement d'accord. Je pense qu'il faut qu'on œuvre tous, pour qu'effectivement on demande davantage d'assouplissement puisqu'on va se retrouver rapidement... On a encore 283 ménages à reloger aujourd'hui, sur les 850.

C'était 1 200 logements mais 850 ménages parce qu'il y avait déjà des logements qui étaient vacants, avant que se mette en place le dispositif.

Voilà un peu pour recontextualiser aussi et dire que si on est tous d'accord pour demander un assouplissement, ça s'est déjà fait dans d'autres collectivités ; je vais citer Grigny par exemple, où la charte a été assouplie par une volonté politique.

Mme LA MAIRE : L'ANRU, c'est son mécanisme. Je le répète quand même. Et quand le ministre Olivier KLEIN a repris ce dossier-là, c'est bien une des choses qui a été traitée aussi.

J'étais dans ces réunions où il a été souligné que ce mécanisme de déplacements, était un mécanisme extrêmement difficile qui trouvait largement ses limites.

Ce que nous sommes aujourd'hui en train d'expliquer, c'est que la proposition, la construction qui a été faite dans le mandat précédent aujourd'hui pose des problèmes importants quand on est dans le vrai, c'est-à-dire quand on est en face des personnes et de la réalité de vie que ça représente.

Donc, non, nous ne sommes pas simplement mécaniquement dans une continuité. Nous sommes dans un travail qui consiste à voir comment on peut évoluer sur ces questions-là.

Je le dis parce que d'abord, cet ANRU a été modifié et il y a des avenants qui sont traités justement, pour faire évoluer dans le sens qui nous paraissait essentiel ; c'est-à-dire avec plus d'humanité qu'il n'avait été pensé. Je le dis parce qu'il faut le rappeler.

Aujourd'hui, LOGE est l'acteur qui est largement massivement concerné et c'est lui concrètement, et c'est donc Carine MICHEL qui, concrètement, tous les jours, se trouve en face des questions des personnes, des individus, de leur parcours, de leur détresse du coup.

Il faut quand même le dire. C'est simple de dire bravo, on continue un dispositif qu'on a mis en place et on en est fiers parce que c'était nous qui étions à la manœuvre ; et aujourd'hui dire malgré tout, il y aurait peut-être des difficultés et peut-être que ce serait une négligence.

Pas du tout ! C'est qu'il manque un certain nombre d'objectivité à regarder comment tout ça peut se mettre en place. Et ce n'est pas faute d'en avoir discuté dans le mandat précédent pour bien des points, je le rappelle quand même.

Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Juste une petite remarque.

Effectivement, tout à l'heure il a été dit que c'était l'État qui interdisait de reloger dans le même quartier.

Non, l'État porte comme enjeu le rééquilibrage de l'occupation sociale ; c'est-à-dire plus de mixité sociale. Donc effectivement si on veut plus de mixité sociale, on ne peut pas reloger au même endroit les mêmes personnes. Mais jamais il n'impose quoi que ce soit. C'est dans le cadre partenarial, c'est dans le cadre des projets des bailleurs, des relations inter bailleurs, que tout cela se construit dans un cadre partenarial.

Ce n'est pas l'État qui dit depuis Paris, « non, non Madame DUPONT ! Vous ne relogerez pas à Planoise ; vous irez loger de force, dans un autre quartier ».

Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Mme LA MAIRE : Je répète quelque chose de très clair. LOGE, Habitat 25, Néolia, sont convoqués en Préfecture mardi matin et sur 3 temps ; pour s'assurer que la charte telle qu'elle a été signée, est bien mise en application.

C'est une obligation. O-bli-ga-tion.

Je suis désolée, c'est le dogme de l'ANRU qui est en train de s'appliquer.

Il ne faut pas se défaire sur ce qui a été accepté, signé, envisagé. Simplement, je vous le dis, il est obligatoire de se conformer à la charte. C'est obligatoire. Du coup, la signature a été faite. Elle est allée loin. On est dans la continuité dont il était question et qu'on considérait que c'était formidable. Ça a manqué un peu de vue, et je vais donner à Carine MICHEL la parole parce que je crois que le Contrat de Ville était piloté par Carine MICHEL... par Karima ROCHDI, il me semble, donc connaissant bien tout ce qui était en train de se faire.

Carine MICHEL.

Mme Carine MICHEL : Je vais essayer de répondre à l'ensemble des interrogations.

D'abord, à Myriam LEMERCIER. Il y a quand même un élément de contexte que je n'ai pas partagé avec vous, c'est que ce patrimoine est en mauvais état.

On a l'impression que ce sont des logements de qualité, ce n'est pas vrai. C'était bien un patrimoine en mauvais état et qu'on doit bien démolir avec des conditions de vie de 10 à 11 étages, des problèmes phoniques importants d'un appartement à un autre. Ça, c'est aussi important. J'ai oublié de le dire tout à l'heure.

Je suis allée rencontrer des locataires, pas plus tard que lundi après-midi. Il ne faut pas dire tout et n'importe quoi. Les portes ferment.

J'étais accompagnée de Bastien BOICHARD, Directeur du Patrimoine, et l'ensemble des portes ferme. Ça a été repris depuis mercredi dernier. Donc les portes ferment. Non mais ce n'est pas ouvert au vent.

Il ne faut pas qu'on dise des rumeurs dans une instance où nous sommes écoutés. Il ne faut aussi pas qu'on ajoute, s'il vous plaît, de l'anxiété à ce que vivent les locataires.

Comme Monsieur CROIZIER, je suis très attentive aux personnes qui vivent rue de Champagne. Comme tout le monde. Non mais pas qu'on dise que les portes sont ouvertes, ce n'est pas vrai.

Par rapport à Habitat 25, je ne veux pas faire de polémique mais le fait qu'ils mettent des portes blindées... Les squatteurs sont en capacité de changer les barilletts et du coup, on ne voit plus ce qui se fait derrière.

C'est une décision qui a été prise, je le redis, en concertation lors d'une réunion de sécurité. Ce n'est pas une décision personnelle de LOGE.GBM. Je ne cherche pas à polémiquer, simplement je dis que cette décision a été partagée.

Par rapport à ce qu'a dit Monsieur CROIZIER, oui effectivement il y a des situations humaines qui sont difficiles. Je pense que l'urgent, c'est vraiment de pouvoir très vite procéder au relogement des familles.

Ça c'est important, et on doit aussi agir sur les dérogations. Nous avons déjà obtenu 13 dérogations.

Si je ne me trompe pas dans mes chiffres, 26 personnes souhaitent rester à Planoise et 26 qui demandent Saint-Ferjeux.

Donc, il faut vraiment qu'on accélère ce relogement, pour que les personnes vivent dans de meilleures conditions.

Sur la fermeté, Monsieur le Député, LOGE.GBM a mené plusieurs opérations anti-squat quand on avait des squats. Pour l'instant je le redis, lundi on avait que quelques matelas dans quelques logements laissés vacants. Je ne pense pas mobiliser en ce moment, une opération avec la Police nationale. Et quand on le fait, on le fait en concertation.

Je voulais surtout conclure en disant que l'ensemble, enfin les équipes de LOGE.GBM sont mobilisées au quotidien, auprès des locataires de la rue de Champagne.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci.

Je remercie encore une fois, le travail qui est fait par LOGE.GBM et par Carine MICHEL et l'ensemble de son équipe parce qu'aujourd'hui, c'est eux qui sont face à ces réalités. Et c'est des réalités humaines.

Très bien, je vous propose de le soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc 9 abstentions.

M. Saïd MECHAI (1) et Mme Aline CHASSAGNE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la déconstruction des immeubles, propriétés de Néolia, sis 2, 4, 6 rue de Savoie à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 9

Conseillers intéressés : 2

Rapport n° 10 - Acquisition à la SAFER Bourgogne Franche-Comté de terrains situés chemin des Journaux

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'acquisition de terrains situés chemin des Journaux,**
- **autorise Madame la Maire, ou l'élu délégué, à signer l'acte notarié nécessaire à cette acquisition.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 11 - Ilot Pompiers - Signature d'une convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier Doubs BFC

Mme LA MAIRE : Dossier n° 11. L'Ilot Pompiers. Pas de commentaires ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui, merci Madame la Maire.

Le site de l'Ilot Pompiers fait partie des sites à proximité immédiate du centre-ville, qui ont un fort potentiel de valorisation. En continuité de l'ancien hôpital Saint-Jacques, il est une nouvelle opportunité pour développer le centre-ville, l'élargir au-delà des limites de la Boucle du Doubs.

Et à la question de savoir ce que la majorité envisage pour l'Ilot Pompiers, nous obtenons inlassablement la même réponse que pour le site Saint-Jacques ; il n'y a pour le moment aucun projet d'arrêté.

Donc, je voudrais rappeler qu'en surface les sites de l'Ilot Pompiers et de l'ancien hôpital Saint-Jacques cumulés représentent 7 hectares et mesurons le trésor qu'ils représentent de par leur situation d'exception au cœur de Besançon, les enjeux de patrimoine, de rayonnement pour la ville et l'agglomération et les enjeux d'attractivité du centre-ville.

Voilà. Je ne peux que m'émouvoir une nouvelle fois de l'absence de communication sur la vision de l'équipe municipale pour ces 7 hectares au potentiel exceptionnel.

Mme LA MAIRE : Monsieur LAROPPE.

M. LAROPPE : Merci.

Je vais tâcher de vous répondre Monsieur CROIZIER.

Effectivement, c'est un site à fort potentiel, je le partage avec vous et la continuité avec Saint-Jacques est extrêmement importante et c'est dans ce sens-là qu'elle est réfléchie.

Alors, tout d'abord, ce rapport, est vraiment l'initialisation d'un projet urbain qu'on souhaite effectivement de grande ampleur et de continuité avec le centre-ville et avec Saint-Jacques.

Là, à l'heure actuelle, comme vous le savez, il y a bien entendu l'université qui est présente sur le site et on se positionne avec l'EPF justement pour avoir une propriété de ce site et qu'à moyen terme, voire à long terme, on ait un développement de ce site.

Donc, il y a bien entendu une réflexion de la municipalité sur ce site en continuité avec Saint-Jacques.

Et preuve en est que ce ne sont pas uniquement des propos, c'est que l'agence qui nous accompagne sur Saint-Jacques sur les espaces publics qui est l'agence TER travaille justement sur un avant-projet des espaces publics qui englobera la partie Ilot Pompiers pour avoir une continuité telle que vous l'évoquiez, preuve de notre vision sur ce site de l'Ilot Pompiers, alors le rapport n'est pas sur Saint-Jacques, pour Saint-Jacques, il y aura un rapport au prochain Conseil Municipal dans lequel on pourra donner plus d'éléments.

Mme LA MAIRE : Bien. Figurez-vous d'ailleurs que sur ce dossier-là c'est bien de ça dont il est question. C'est que nous avons souhaité une convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier pour accélérer justement l'acquisition nécessaire pour envisager un projet.

Pour autant, nous avons quand même un nombre considérable de propriétés et il est bien évident que ce travail-là, est long. C'est un temps long.

Donc, soit, nous avons tous une volonté d'aller sur ce dossier, mais en tout cas une chose est certaine c'est que cet Ilot Pompiers, il est complexe parce qu'on n'est pas sur Saint-Jacques où, là, il y a un seul propriétaire, mais nous sommes sur la démultiplication d'un certain nombre de propriétaires.

Juste pour information, l'acquisition réalisée par le Ville de Besançon pour un montant de 1,180 M€ a consisté à racheter les locaux commerciaux d'Hyperboissons, les locaux professionnels, donc ex-garage Renault, un logement, un garage, deux emplacements de stationnement en sous-sol.

L'EPF est dans l'acquisition qui est réalisée donc de 22 logements et 2 locaux professionnels et l'acquisition à finaliser qui n'est pas moindre, pour un montant approximatif de 800 000 €, hors discothèque, parce que dans ce beau patrimoine riche nous avons une magnifique discothèque, il y a 9 logements, un local professionnel, 4 garages, 9 emplacements de stationnement en sous-sol et donc, encore une fois, cette discothèque.

Donc, nous sommes en pleine évolution de l'acquisition de ces dossiers, mais jusqu'à ne pas avoir des politiques qui seraient de vouloir s'accaparer la propriété privée, nous suivons une programmation lente, mais certaine.

Je vous propose donc de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la signature d'une convention opérationnelle dite « Phase 2 » pour l'acquisition et la gestion des biens immobiliers situés dans « l'îlot Pompiers » (parcelles cadastrées section HZ n° 80-225-229-287-332-347) avec l'Établissement Public Foncier Doubs BFC,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 12 - Révolution végétale – Démarche participative pour le projet de végétalisation de la place de la Révolution

Mme LA MAIRE : Je vais donner la parole à ma collègue Fabienne BRAUCHLI qui va vous présenter le projet dans tout son développement.

Mme BRAUCHLI : Merci, Madame la Maire.

Alors, je ne vais pas vous l'apprendre la place de la Révolution a été identifiée comme l'un des principaux îlots de chaleur urbains du centre-ville. Une thermographie aérienne a été réalisée en août 2020, on y voit très clairement l'impact du réchauffement climatique sur cette place très minérale.

On peut constater que les seuls points où les températures sont un petit peu moins élevées, de jour comme de nuit d'ailleurs, se situent au niveau de la fontaine et puis aussi des quelques arbres qui ont été plantés.

Sur le restant de la place, les températures avoisinent les 37-38 degrés le jour et les 33/34 degrés la nuit.

Sur la droite, les petites illustrations montrent bien au moyen d'un code couleur la différence de température entre les chaussées et les sols imperméables qui sont en rouge et les endroits désimperméabilisés et arborés qui sont en bleu, c'est ce que Madame la Maire disait tout à l'heure quand elle parlait des températures.

Durant l'automne-hiver 2022/2023, une concertation citoyenne a eu lieu avec les Bisontines et les Bisontins et puis également des temps de rencontre avec tous les acteurs de la place (les commerçants, le marché, les événementiels, etc.) pour aboutir à une restitution en février 2023 qui faisait la synthèse des contributions. Et puis, en avril, il y a eu la présentation des esquisses du projet avec une mise au vote des citoyens.

Aujourd'hui, il s'agit de la présentation du projet final qui pourra déboucher sur un début des travaux dès septembre prochain.

La concertation citoyenne établie avec le service Démocratie Participative et son élu, Kévin BERTAGNOLI, a été lancée en octobre 2022 et a recueilli des contributions jusqu'en décembre. Les Bisontins pouvaient participer en racontant des souvenirs ou des anecdotes liées à cette place, mais aussi et surtout en faisant part de leurs envies et de leurs besoins à cet endroit.

Ils ont eu accès pour ça à une participation en ligne, à des ateliers organisés sur la place et puis également à des formulaires papier dans la Maison du projet qui est situé dans le hall du Musée des Beaux-Arts.

Les participants ont principalement parlé, lors des constats de départ, d'une place minérale que l'on traverse sans s'y arrêter et puis également d'une sensation de vide très prégnante.

En plus de la concertation auprès des habitants, il y a eu aussi bien sûr des questionnaires et des rencontres avec tous les acteurs de la place, et puis également des échanges avec les gestionnaires et puis les Services en interne et en externe.

La restitution qui a été faite en février 2023 a fait apparaître 6 axes principaux : une végétalisation marquée sur la place, le besoin de se reposer et de se divertir, le maintien et le développement des événements qui ont lieu sur cette place, la nécessité de terrasses ombragées, la préservation des vues sur le patrimoine bâti qui est magnifique et puis la poursuite de la végétalisation au-delà de la place.

Alors, voici aussi quelques éléments qui sont remontés de la concertation et qui ont été écartés lors de la réunion de restitution. On n'a pas pu y donner suite parce que, en effet, les usages d'aires de jeux, de terrains de pétanque, de potagers, comme ce qui était demandé, relèvent plutôt des parcs, des jardins, des squares, des lieux typiquement d'espace vert.

Alors que, là, il ne faut pas oublier qu'on est sur une place et qu'une place a une certaine typologie d'espace et de fonctions et qu'elle ne peut en aucun cas accueillir ce type d'usage.

Quand on synthétise sur la carte les attendus de la place, on se rend compte qu'il y a des lieux et des usages qui se dégagent du fait de la composition actuelle de la place.

Les lieux calmes, les zones un peu dédiées au repos se font plutôt sur la partie haute dans la mesure où le tram a déjà scindé la place en deux et puis dessine des lieux plus apaisés en lien aussi avec les terrasses qui existent dans cette partie.

Sur la partie en lien avec la façade du Musée, la fonction de parvis et de lieu d'accueil pour l'événementiel se dégage aussi tout naturellement.

Et puis, la localisation du marché n'est pas non plus à remettre en cause dans la partie la plus au sud.

Et les fonctions de ce qu'on appelle mail c'est-à-dire une large voie plantée d'arbres en alignement et donc de lieu de rencontre, prennent place également spontanément dans le prolongement de l'axe de la rue des Granges.

En termes de contraintes, on voit, à gauche en rose, l'ensemble des réseaux souterrains qui occupent la place et puis on voit en jaune et en bleu les gabarits pour les passages des véhicules de sécurité, des véhicules de collecte d'ordures ménagères, des camions de livraison, du tram et on peut constater que la disponibilité du sous-sol est suffisamment importante pour les besoins d'un projet qui peut être ambitieux.

Sur la droite, on voit une représentation des courbes topographiques qui nous montrent que la place est très légèrement en pente en partant de la fontaine en direction du Musée des Beaux-Arts.

Pour la conception du projet, des recherches historiques ont été effectuées ainsi que des échanges avec les Services de la DRAC, les Affaires Culturelles, de l'UDAP architecture et patrimoine et puis avec bien sûr l'Architecte des Bâtiments de France notamment.

Le choix a été fait de repartir sur une interprétation du végétal qui avait été mise en place lors de l'Exposition universelle de 1860, donc, comme point de départ, ce végétal de 1860 qui a ensuite perduré en partie jusqu'au début des années 2005 juste en fait avant les travaux qui ont abouti à ce qu'est la place aujourd'hui.

Voici quelques photos dans les 4 diapos suivantes de la maquette, que l'on peut voir, la maquette dans le hall du Musée des Beaux-Arts, qui donne une idée des plantations qui vont pouvoir être effectuées, qui seront faites d'alignements d'arbres et puis aussi d'arbres épars sur la place, sachant que pour arriver à la taille des arbres représentés ici, il faudra attendre plus de 15 ans bien évidemment.

Et oui, la nature nous apprend la patience.

Vous avez sur ces illustrations différents types d'emprises qui sont utilisés actuellement.

À gauche, on voit les contraintes de circulation des accès secours qui permettent la mise en place de la défense incendie, on en parlait tout à l'heure, mais aussi des collectes des ordures ménagères et des camions de livraison pour le marché.

Sur la droite en partant du haut, on voit l'emprise utilisée par le Don du sang, par exemple, 375 m², l'emprise utilisée par une scène de type concert pour la Fête de la Musique (225 m²) et puis l'emprise pour la manifestation des Livres dans la Boucle qui fait 1 000 m². Une réflexion d'ailleurs est menée actuellement avec les Livres dans la Boucle pour voir comment il est possible de moduler la surface nécessaire à cet événement en s'adaptant aux contraintes de cette nouvelle place.

En ce qui concerne l'implantation du marché, on reste sur sa configuration dans le prolongement de la rue des Granges et puis le long de la rue Courbet avec un déploiement au cœur de la place pour ce qu'on appelle les volants, c'est-à-dire les marchands qui ne sont pas là toutes les semaines. De cette façon, les marchands réguliers, eux, pourront avoir toujours le même emplacement qui sera pérenne pour eux, ils n'auront donc pas à bouger lorsqu'il y aura de l'événementiel sur la place comme ça doit se faire actuellement. Et le marché bénéficiera bien sûr de l'ombrage des arbres.

Et en bleu, vous avez l'espace dédié aujourd'hui aux terrasses.

En bleu foncé, les surfaces perméables qui permettront l'écoulement des eaux pluviales directement dans le sol ; et puis en bleu clair, les surfaces qui permettront le ruissellement des eaux vers les pieds d'arbres sur la place.

Alors actuellement, il y a ce qu'on appelle des eaux d'exhaure, c'est-à-dire des eaux de pompage du parking souterrain des Beaux-Arts qui proviennent du Doubs, puisque les parties basses du parking se situent en dessous du niveau du Doubs, et qui sont rejetées au réseau. Lors de la concertation, beaucoup de gens se sont exprimés sur leur souhait qu'il y ait une présence d'eau sur la place. Donc, on peut proposer de faire remonter ces eaux d'exhaure depuis le parking souterrain jusqu'à la place de la Révolution au niveau du pied de la fontaine et puis de la faire glisser sur la zone pavée pour aller alimenter les fosses des plantations des arbres.

Cette valorisation des eaux de nappe permettrait de rafraîchir la zone du parvis dédié aux événementiels et puis bien sûr d'arroser les arbres. C'est quelque chose qui pourrait fonctionner, par exemple, une ou deux fois dans la semaine peut-être de 21 h 00 à 22 h 00 le soir pour alimenter en eau et rafraîchir la place.

Il faut savoir que ce projet est intéressant pour la Direction Eaux et Assainissement puisque ça leur permettrait aussi de déconnecter beaucoup d'eau propre du réseau des eaux usées.

Alors pour les sols, des surfaces désimperméabilisées pourront être développées qui permettront d'infiltrer les eaux pluviales, on vous montre quelques exemples, de la grave ensemencée, du stabilisé renforcé, des pavés à joint perméable, donc des exemples de surfaces perméables, mais qui pourront s'adapter aux différents usages de la place puisque je rappelle qu'il s'agit bien d'une place avec des fonctions de place.

Le mobilier va se décliner sur des typologies de salons de jardin, de salon végétal, d'assises, des transats dans la partie la plus tranquille et calme, donc plutôt sur le dessus de la place.

Et puis, sur le reste de la place, du petit mobilier de bancs, d'assis-debout, des petites tables de mange-debout, etc.

Et tout ce mobilier, qui sera vraisemblablement en bois et en métal, sera décliné dans la gamme choisie pour la rue Gambetta toute proche afin de créer une uniformisation cohérente, mais ça c'est juste une photo d'illustration, le mobilier n'a pas encore été choisi.

Les trois diapos qui suivent sont quelques exemples d'essences d'arbres et d'arbustes qui sont pressentis. Alors, il y aura des arbres fruitiers aussi, comme il a été demandé.

Et puis, là, on voit une illustration de la croissance des arbres.

À gauche, on voit bien en fait la progression de la croissance d'un arbre, sachant qu'on travaille sur une gestion de ce qu'on appelle des arbres tige, c'est-à-dire qu'on les taille en bas au fur et à mesure de leur croissance tout en favorisant le déploiement au-dessus de la couronne, ce qui pourra apporter un voile d'ombrage très large au-dessus, comme une espèce de canopée, tout en permettant en dessous tous les différents usages de la place. La place ne sera pas du tout bloquée, on voit le camion là, de pompier qui passe très facilement.

Et puis, à droite, une illustration aussi, c'est le square Marcel Cerdan avec 10 ans d'écart. Donc, on peut voir la façon dont les arbres ont quand même bien pu se développer de façon intéressante dans un laps de temps d'une dizaine d'années.

Voilà.

Donc, en résumé, une place de 9 000 m², 41 arbres plantés aujourd'hui, ce qui fera 48 avec les 7 charmes qui y sont déjà actuellement, 1 700 m² de surface perméable créée, soit 19 % de la surface de la place, et puis 67 % des eaux pluviales infiltrées.

En termes de budget, on a 80 000 € de fouilles archéologiques, 600 000 € de travaux de végétalisation, bien évidemment tous ces travaux sont susceptibles de faire l'objet de subvention, notamment du Fonds vert, de l'Agence de l'eau, de la Région, du Département ; les dossiers sont en bonne voie.

En ce qui concerne le phasage, et je terminerai là, donc de septembre à décembre 2023, les travaux de terrassement et d'archéologie. Janvier-février 2024, nous pourrons procéder aux plantations et puis en mars 2024, il s'agira de faire les quelques finitions qui restent pour une livraison prévisionnelle au printemps prochain.

Je signale aussi que les travaux se réaliseront par zonage, une zone de 200 à 300 m² à la fois, ça tournera, ceci pour ne pas bloquer la place pendant les travaux. Donc, la place ne sera pas bloquée.

Voilà. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. C'est une belle présentation complète. **Oui, Monsieur FAGAUT.**

M. FAGAUT : Merci. Merci Madame VIGNOT.

Alors, concernant ce projet, il y a une approche qui est indéniable aujourd'hui, c'est qu'il faut végétaliser, la place du marché ne peut pas y échapper. La Place de la Révolution ne peut pas y échapper.

Néanmoins, en tout cas, sur ce projet-là, on était sur une approche qui était un petit peu différente de la vôtre, on vous avait écrit d'ailleurs en ces temps.

Où nous avons, donc proposé des corolles végétales sur de gros pots modulables de manière à pouvoir donc bouger le cas échéant l'ensemble de ces corolles végétales pour différentes manifestations.

Donc, on va voter ce rapport, mais ce n'est pas un blanc-seing qu'on vous donne. Ce n'est pas un blanc-seing qu'on vous donne Madame le Maire pour différentes raisons.

Donc, on a alerté... franchement, moi, quand Madame le Maire parle, je vous écoute. Je vous écoute ! Je vous écoute !

Mme LA MAIRE : Alors excusez-moi, la prochaine fois, je...

M. FAGAUT : Je vous écoute !

Mme LA MAIRE : La prochaine...

M. FAGAUT : Je ne suis pas en train de discuter avec le voisin.

Mme LA MAIRE : C'est faux !

M. FAGAUT : Je ne suis pas en train de discuter avec le voisin.

Mme LA MAIRE : Vous êtes vraiment très mauvais joueur.

M. FAGAUT : Regardez aujourd'hui, je n'ai pas de voisin, donc je ne vais pas discuter avec les sièges !

Mme LA MAIRE : Vous avez raison, ils sont tous partis.

M. FAGAUT : Je ne vais pas discuter avec les sièges.

Mme LA MAIRE : C'est la preuve d'une attention particulière, pourtant ils ont été... excusez-moi, mais du coup...

M. FAGAUT : Je ne vais pas discuter avec les sièges. Donc, je termine mon propos...

Mme LA MAIRE : Vos élus ont été largement...

M. FAGAUT : En fait, si vous voulez...

Mme LA MAIRE : Attendez. Attendez. Attendez. Attendez, puisque vous aimez des interventions comme celle-ci, des invectives, etc., ce qui amène quand même une difficulté à travailler sur le fond, on est toujours sur des éléments comme ça...

Et, moi, la prochaine fois que vous parlez avec votre voisine, oui, par exemple Madame LEMERCIER qui vous interpelle, est-ce normal, vous tournez la tête, est-ce que vous avez tourné la tête une fois 2 secondes, 3 secondes. Qu'est-ce... de quoi il est question ?

Donc, allez-y, déroulez, sachant que vous êtes en train de parler de corolles végétales et je vais faire relever que vous en avez parlé à peu près effectivement à tous les Conseils Municipaux depuis maintenant des mois. Voilà.

Donc, allez-y. Déroulez.

M. FAGAUT : Donc, je suis à peu près cohérent dans mes propos, c'est déjà ça.

Tout ça pour dire que... donc, ce n'est pas un blanc-seing en tout cas qu'on va vous donner ce soir parce qu'on a des interrogations par rapport au projet qui est porté.

Première interrogation, c'est l'attention apportée à la sécurité. Quand les arbres vont prendre de l'envergure, comment aujourd'hui notre vidéo protection va pouvoir intervenir et interagir, le cas échéant, dans le cadre de problématiques parce qu'on le sait aujourd'hui la vidéo protection nous apporte quand même des solutions pour résoudre certains soucis.

On le voit sur le parvis devant le Musée, c'est 350 m² qui sont à peu près disponibles, seront-ils utiles pour l'événementiel, événementiel d'envergure qu'on pourrait proposer, qu'on peut proposer sur le territoire, d'ailleurs vous l'avez dit vous-même, puisque le Livre dans la Boucle va se retrouver avec des contraintes ?

La visibilité aussi pour les commerçants, j'attire l'attention par rapport à cela, et puis l'état dans lequel pourrait être aussi la place avec tout ce qui touche les arbres fruitiers et tout ce qui va avec, donc ça va générer aussi un temps de travail, donc à nos équipes et aux agents pour cet espace-là.

Donc, si vous voulez, on reste un petit peu dubitatifs même s'il faut végétaliser. On est un petit peu dubitatif par rapport au projet.

Et puis, par rapport aux travaux que vous évoquiez, Madame, des travaux mois de novembre/mois de décembre en plein-temps de Noël pour les commerçants, je ne suis pas certain que ce soit hyper adapté. Je dis ça, mais en tout cas les commerçants vous le rappelleront peut-être.

Et puis, j'ai cru voir également que certaines essences d'arbres qui pourraient être utilisées aujourd'hui peuvent aggraver la pollution par rapport aux composés volatils organiques qu'ils peuvent diffuser dans l'air.

Moi, j'attire simplement l'attention sur ces éléments-là.

Donc, nous sommes un petit peu inquiets.

Et puis, peut-être pour finir, même s'il y a un temps participatif, vous voyez, on a fait, vous avez dû le voir certainement sur les réseaux, on a fait gagner des places pour la Foire

comtoise : 170 votants. Là, on est à 86 votants. Donc, je ne suis pas sûr qu'il faille non plus s'extasier du nombre de participants, parce que vous mettez toujours les plus gros relatifs, les superlatifs, pardon, possibles et inimaginables, sur le vote. Je pense qu'il faut être prudent. Il faut le faire, la démarche est engagée, elle est louable. En tout cas, nous ne l'aurions pas fait de cette manière-là pour se donner plus de latitude par la suite tant par les commerçants que par l'acte sécurité de cette place-là qu'aussi sur cette possibilité d'événementiel et de spectacles à venir sur la place du marché.

Mme LA MAIRE : Karima, non pardon. Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire.

Un projet de végétalisation de la place de la Révolution était attendu par beaucoup de Bisontins. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, la végétalisation de la place figurait dans à peu près tous les programmes des candidats aux dernières élections municipales.

Sur ce sujet, j'avais un point de vigilance, alors qui est partiellement levé, c'était évidemment de conserver la possibilité d'organiser de grandes manifestations et d'installer, par exemple, une grande scène de concert, de grandes structures comme un écran géant ou un grand chapiteau. Donc, la question que je poserai c'est est-ce que ce sera possible, je l'ai compris à terme, mais est-ce que ce sera possible également lorsque les arbres n'auront pas atteint la hauteur définitive ?

Alors, il faut bien reconnaître également, et c'est une remarque qui nous est régulièrement remontée, c'est que la place de la Révolution est trop souvent aujourd'hui vide d'animations.

Il est temps désormais que la place de la Révolution trop silencieuse se transforme en place de la Révolution culturelle et la végétalisation de la place est en partie la solution, mais elle doit impérativement se compléter par une programmation annuelle festive et culturelle qui reste à intensifier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je vais vous donner un exemple.

Quand j'ai rencontré l'ensemble des équipes qui travaillent sur, le prélèvement en matière de Don du sang, ils nous ont dit qu'ils ne reviendraient plus jamais sur la place de la Révolution au vu des températures qu'ils avaient subies, je crois, l'année dernière, l'été dernier parce que malgré le fait qu'on ait amené des ventilations, etc., même des climatiseurs, je crois qu'on est allé jusqu'à ça. On s'est trouvé dans une situation juste insoutenable, c'est bien la preuve que les animations sur une place qui n'est juste pas vivable, ce n'était plus tenable.

Donc, c'est une opération que nous sommes en train de mener depuis maintenant quelques temps.

L'ensemble des acteurs, dont vous avez parlé les uns, les autres, ils ont tous été participants, consultants ou pas d'ailleurs, ça dépend de comment ils ont souhaité en être.

Et toutes les questions que vous posez et vous les posez très légitimement, la question de la sécurité, la question de la visibilité, la question de l'animation, la question des places disponibles, etc., tout ça a été pris en considération, travaillé avec les acteurs concernés et c'est vraiment un travail extrêmement complet qui est fait aujourd'hui.

Par contre, la comparaison entre proposer de gagner quelque chose, par exemple comme une entrée de Micropolis au moment de la Foire comtoise et participer du coup au changement de la place de la Révolution, vous êtes en train de nous dire qu'il aurait fallu qu'on offre quelque chose pour que les gens participent. Ce n'est peut-être pas du tout la même dynamique parce que, là, ils ont simplement participé de leur propre volonté, de leur envie, de leur désir et c'est de ça dont il est question aujourd'hui.

Mme CHASSAGNE : Oui, alors pour répondre, en tout cas amener des éléments de discussion sur la partie culturelle et événementielle de la place.

Alors, il me semble qu'au mandat dernier cette place avait été configurée, pour accueillir de gros événements.

On est obligé quand même de faire un constat un peu mitigé, c'est-à-dire que de manière assez technique cette place est difficile à utiliser pour installer de grosses scènes, que la diffusion en termes de son, ça, c'est quand même des discussions plus techniques qui ont eu lieu au moment de la Fête de la Musique ou aussi avec l'orchestre Victor Hugo, n'est pas du tout évidente à gérer.

En plus, on fait quand même tous ce constat, et je crois qu'on est assez d'accord, que la place n'est pas suffisamment utilisée et qu'entre l'imaginaire qu'on a pu avoir sur la conception de cette place et la réalité avec des contraintes sur les usages quand même nous proposons un sacré décalage.

Donc, là, c'est quand même un projet qui permet, à un moment donné, d'amener beaucoup plus d'habitantes et d'habitants ou en tout cas qu'ils s'arrêtent plus sur cette place et, en tout cas je l'espère, cette proposition à la fois avec la nature et la culture, je pense que ces deux conceptions peuvent être tout à fait liées, permettront aussi d'amener une autre ambiance.

Et on a eu le soin, et ça a été dit par Fabienne BRAUCHLI, de consulter les différentes organisations qui ont un usage habituel de la place : Livres dans la Boucle, la Fête de la Musique bien sûr. On sait, par ailleurs, qu'il y a d'autres lieux culturels, par exemple la Gare d'Eau, qui ne sont pas non plus toujours très évidents en termes d'accessibilité ou de mises en place ou de frais que ça occasionne.

Il faut vraiment qu'on puisse aussi, nous, réaffirmer que cette place, elle doit être pour les Bisontines et les Bisontins avec des usages beaucoup plus forts, beaucoup plus multiples et permettre aux gens de s'arrêter et d'être dans le lien social ici à cet endroit.

Mme LA MAIRE : Merci. Fabienne, tu voulais apporter des éléments supplémentaires.

Mme BRAUCHLI : Oui. Oui. Très peu de choses.

J'avais retrouvé votre courrier Monsieur FAGAUT : effectivement votre proposition m'avait intéressée pour les corolles végétales, mais vous mettiez bien d'utiliser sur place ultra minéralisée où il n'est pas possible de planter en pleine terre. Ça peut être effectivement une solution quand on ne peut pas planter en pleine terre.

Or, les études techniques ont montré que sur la place de la Révolution on pouvait planter en pleine terre et aujourd'hui tout le monde sait que pour la lutte contre les îlots de chaleur des plantations en pleine terre et de la désimperméabilisation pour le cycle de l'eau, etc. n'est pas comparable à des corolles végétales posées sur un sol perméable.

Mais c'était une idée intéressante effectivement quand on ne peut pas planter en pleine terre.

Je crois que vous aviez parlé aussi de la sécurité. Alors, la vidéo protection sera reprise et repensée complètement. Donc, bien sûr, bien sûr c'est un élément très, très important.

Au niveau des Livres dans la Boucle, ma collègue, Aline CHASSAGNE, vous a répondu en partie, mais c'est vrai que les services travaillent actuellement en étroite collaboration avec les organisateurs des Livres dans la Boucle pour réfléchir aux différentes possibilités de moduler l'événement, peut-être en plusieurs chapiteaux par exemple, différentes solutions sont étudiées avec eux.

Il est possible que cet événement, s'il évolue, fasse le choix de s'agrandir, et, dans ce cas-là, même sur la place actuelle, l'espace ne serait plus assez grand, donc ils peuvent éventuellement envisager de s'implanter ailleurs.

En tout cas, rien n'est arrêté pour l'instant. On travaille ensemble.

Et ce qui est à retenir c'est que la Ville et les Livres dans la Boucle ainsi que les autres partenaires, comme disait ma collègue, réfléchissent ensemble pour faire au mieux.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci. Je vous propose... Karima ROCHDI, vous vouliez apporter les éléments.

Mme ROCHDI : Merci Madame la Maire.

La végétalisation de la place de la Révolution est effectivement une nécessité.

L'aménagement de cette place historique, centrale de Besançon se doit d'être à la hauteur des enjeux environnementaux, climatiques, également de sa dimension économique, culturelle et de la qualité de vie des habitants.

Je veux saluer le travail effectué par l'ensemble des participants à ce projet.

Je veux également saluer les partenaires financiers, notamment l'État qui participe fortement à travers le Fonds vert.

Bien que vous le chargiez ordinairement de tous les maux, l'État, une fois de plus, répond présent en faveur du bien-être des Bisontines et des Bisontins et au-delà.

On ne lutte pas contre le réchauffement climatique par des slogans et en pratiquant le sectarisme encore moins par la violence, mais par des actes collectifs qui impliquent l'État et l'ensemble des collectivités locales.

J'en profite pour rappeler qu'au-delà des différences de sensibilités politiques, le Département et la Région concourent aussi à ce financement fortement, notamment de la part de la Région, qu'ils en soient remerciés.

C'est la bonne méthode et c'est la bonne voie à suivre.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI, auriez-vous une information que je n'aurais pas sur les Fonds vert ?

Est-ce que vous auriez une information que je n'aurais pas sur les Fonds vert ? Parce que, moi, pour l'instant, on a fait des demandes, mais je n'ai aucune notification, je suis désolée,

excusez-moi, mais il y a quelque chose qui est bizarre dans ce que vous êtes en train de dire, mais sans doute en connaissez-vous plus que moi.

Ce qui est dit dans le rapport c'est qu'on les sollicite.

Donc, vous en savez plus que nous visiblement et j'adore. J'adore ! J'adore vraiment ! Comment vous dire ? Comment vous réussissez à placer dans vos propos le mot sectarisme c'est vraiment excellent. Vraiment vous êtes très bonne. Bon. Je vous remercie.

Donc, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du projet de végétalisation de la place de la Révolution présenté et retenu par les habitants lors de la réunion de restitution du 1er avril 2023,
- approuve le lancement de l'opération,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs et tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 13 - Groupement de commandes pour la fourniture du Gaz Naturel et ses services associés – Autorisation de signature des marchés publics

Mme LA MAIRE : Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres ainsi que les marchés subséquents correspondants avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour la fourniture du Gaz Naturel et ses services associés.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0.

Rapport n° 14 - Direction Maîtrise de l'Énergie – Programme de travaux 2023

Mme LA MAIRE : Présentation maintenant sur le dossier 14 concernant la programmation de travaux 2023 avec la Direction de la maîtrise de l'énergie et, là, je donne la parole à Annaïck CHAUVET.

Mme CHAUVET : Oui. Je voudrais intervenir par rapport aux missions de la Direction de la maîtrise de l'énergie de la Ville de Besançon, elles nous permettent avant toute chose, chaque année, la continuité de service pour tout ce qui est fourniture d'énergie pour les bâtiments de la Ville que ce soit côté chauffage comme côté installations électriques.

Ces travaux nous permettent également de réduire les consommations énergétiques pour faire face à la crise de l'énergie et également pour limiter notre impact sur l'environnement.

La Direction de la maîtrise de l'énergie poursuit également chaque année le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments ou sur des terrains propriétés de la Ville pour nous rendre de moins en moins dépendants aux énergies fossiles.

Face à la crise de l'énergie, la priorité de notre équipe municipale a été tout d'abord la mise en place d'un plan sobriété énergétique ; il nous permet actuellement de diminuer nos consommations énergétiques de 10 %, notamment en limitant la température de chauffage dans les bâtiments à 26 degrés et également en programmant l'extinction nocturne de certains quartiers de notre ville.

Diminuer les consommations énergétiques, ça passe également annuellement par la modernisation de nos équipements énergétiques et à la mise en place de la gestion centralisée qui permet une maintenance préventive et d'éviter un certain nombre de pannes ; et il y a également tout ce qui est renouvellement d'équipements plus performants, le remplacement de pompes au niveau des chaudières, le changement de calorifuge et l'isolation intérieure de nos chaufferies.

Tous ces travaux, toutes ces opérations, qui paraissent être des petites opérations, nous permettent à l'issue des travaux de diminuer encore nos consommations énergétiques de 30 à 40 %.

La programmation annuelle, nous permet également de poursuivre la bascule vers la production d'énergie renouvelable dans le but de diminuer nos dépendances aux énergies fossiles.

Côté chauffage, il y a le projet d'extension du réseau de chaleur de Planoise qui est mis en place par Grand Besançon Métropole, il permettra à une dizaine de bâtiments municipaux de la Ville de Besançon supplémentaires d'être raccordés au chauffage urbain.

Il faut savoir qu'à ce jour nous avons 30 % de la consommation de chauffage dans les bâtiments de la Ville qui est déjà couverte soit par des énergies renouvelables ou soit par des énergies de récupération.

Avec ces 10 bâtiments supplémentaires raccordés, nous en serons 45 % d'énergie renouvelable ou de récupération.

Et donc, par ailleurs, on va poursuivre la mise en place de chaudières biomasse bois partout où le réseau de chaleur ne passera pas, partout où il n'y a pas de projet d'extension du réseau de chaleur.

Et cette année, donc en opérations nouvelles, nous installerons une chaudière bois pour la salle du Manège à Fort Bregille et également sur la salle de quartier et l'école de Montboucons.

Côté électricité, le budget annuel de la Direction Maîtrise d'Énergie permet de réaliser des études ou de faire des travaux sur les toitures des bâtiments municipaux en vue d'y installer des panneaux photovoltaïques. Ça vient en complément d'un programme pluriannuel qui priorise un déploiement massif de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Ville.

Il y a le projet d'autoconsommation collective de Planoise solaire, mais par ailleurs, en deux ans, entre 2020 et 2022, nous aurons presque doublé les surfaces couvertes par des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Ville en passant de 2 800 m² à 4 800 m² de toiture recouverte.

Il y a également des études et des tests qui sont réalisés pour nos projets en géothermie, donc là on revient sur des projets de chauffage, c'est sur la place Granvelle et donc, là, ça va être dans le but de chauffer le Kursaal, le Musée du Temps, et le théâtre Ledoux et la concrétisation de ce projet est planifiée pour 2024.

Nous poursuivons également des actions de lutte contre la précarité énergétique toujours au travers du dispositif le SLIME. Ces actions, elles nous permettent d'intervenir au foyer des personnes en situation de précarité énergétique pour les aider à réduire leur consommation énergétique soit en les aidant à mettre en place des écogestes, soit en les aidant directement à réaliser au domicile des petits travaux d'isolation thermique.

Donc, vous le voyez, chaque année, tous ces travaux, toutes ces interventions, nous permettent de réduire la facture financière, la facture climatique de la Ville de Besançon et également d'aider les familles bisontines les plus durement touchées par la crise de l'énergie à retrouver un confort de vie.

Mme LA MAIRE : Merci. Sur ces avancées essentielles, quand on est tous d'accord pour avancer sur la problématique de l'énergie et bien sûr du climat. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Oui. Merci. Merci Madame la Maire.

Je voulais intervenir et avoir peut-être une réponse à ma question sur le fait d'exploiter les surfaces de parkings sur l'installation de panneaux photovoltaïques.

Je vois que vous en parlez sur les toits, mais on a quand même un potentiel d'installation sur les parkings qui aurait en plus l'objectif de faire de l'ombre, pourquoi cette solution n'est pas envisagée ?

Mme LA MAIRE : Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : Effectivement, c'est une réflexion qui est également en cours, donc il y a plusieurs projets qui sont en cours d'élaboration et de réflexion sur bien entendu des parkings publics, donc en propriété Ville ou Grand Besançon Métropole. Je me permets d'aller un peu plus loin dans la réflexion, mais c'est effectivement une réflexion qu'il faudra avoir aussi sur les parkings privés, alors bien entendu, là, on parle d'un rapport public.

Et dans le cadre justement de la réglementation du Plan Local d'Urbanisme, de mettre une réglementation qui incite, à partir d'une certaine taille de parking, qu'il soit public ou privé, d'aller justement chercher des ombrières photovoltaïques et c'est une chose qui est souhaitée et qui sera, je l'espère, potentiellement mise en œuvre sur le privé, mais en tout cas la réflexion sur le public est déjà en cours.

Mme LA MAIRE : Et puis, il y a une loi qui encadre aussi ces orientations, donc, elle est nécessaire et très honnêtement on reçoit beaucoup de monde.

Tu veux apporter des éléments, Annaïck.

Mme CHAUVET : Non. Je voulais juste dire que dans le cadre du projet Planoise solaire en autoconsommation collective, on va bien mettre des panneaux photovoltaïques en ombrière sur les parkings, sur 3.

Mme LA MAIRE : Bien. Merci.

D'ailleurs, il y a un certain nombre d'études faites sur l'ensemble des parkings de notre territoire, simplement ces problématiques-là sont celles du Grand Besançon d'ailleurs entre autres, donc nous y reviendrons sans doute en Conseil Communautaire.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le programme de travaux de la Direction de la Maîtrise de l'Energie,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de Grand Besançon Métropole, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2023, la ville s'engageant à prendre en charge les financements non-acquis.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 15 - Construction de serres botaniques – consolidation du plan de financement – Subventions FEDER

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur HENRY.

M. HENRY : Merci Madame la Maire.

Concernant ce projet, nous avons des questions et des interrogations.

Nous sommes capables de faire un projet de 5 M€, dont 1,6 M€ supportés par la Ville pour la création d'un nouveau jardin des sciences et notamment des serres, ce qui, je n'en doute pas, vous tient particulièrement à cœur.

Nous avons un bel espace vert au cœur de la ville au niveau de la place Leclerc, au niveau de l'ancien jardin botanique, avec un îlot de verdure et qui est un lieu de balade pour de nombreux Bisontins.

Actuellement, nous avons malheureusement une friche avec des locaux amiantés qui se dégradent, même si la Ville n'en est pas propriétaire, alors que nous recréons de multiples espaces verts dont nous avons eu les éléments ce soir.

Notamment aussi la rénovation de la place Leclerc.

Nous allons acquérir en grande partie Saint-Jacques. Ne pourrions-nous pas en faire de même pour cette friche et la réhabiliter ?

Pourriez-vous nous donner votre point de vue pour cette structure ?

Vous le comprendrez bien au vu de ces éléments, nous nous abstenons.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Parce que, là, on est bien d'accord que c'est une demande pour faire un complément financier FEDER sur les jardins botaniques ?

Donc, vous votez autre chose sur un autre dossier... voilà. Mais vous faites comme vous voulez, c'est ça la démocratie.

Juste je voudrais revenir sur le fait que la place Leclerc, effectivement, vous le savez très bien et vous venez de le décrire, est la propriété de l'État. Nous sommes en discussion avec le Préfet de région d'ailleurs concernant l'avenir de ce dossier et voir comment nous pouvons en faire un très beau projet urbain.

Donc, c'est un travail qui est en train de se faire.

Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Très bien.

S'abstenir sur un fonds FEDER, c'est étonnant parce que je crois savoir qu'il y a la Région qui participe, que le Département participe à ce dossier, que c'est un plan de financement où il y a un ensemble d'acteurs et que vous vous absteniez sur la demande de fonds FEDER sur ce dossier.

Comprenez ma surprise, mon étonnement et la question de la cohérence de ces décisions, mais c'est la vôtre.

Très bien.

Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- **approuve le plan de financement consolidé de la construction des serres botaniques ;**

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à confirmer ou solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement évoqué dans le rapport, et auprès de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions de subvention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 16 - Plan Écoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Saint-Ferjeux – Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux

Mme LA MAIRE : Je tiens quand même du coup à prendre un petit peu de temps pour dire combien, combien je suis heureuse de l'équipe que nous portons ici et je sais combien vous nous avez accompagnés tous ici sur le Plan Ecoles.

Je tiens quand même à le dire, je suis très fière de savoir que finalement, je vais faire ça en boutade, que le Gouvernement nous suit.

Mais par contre, j'attends avec impatience de voir comment il va nous suivre puisqu'il annonce un Plan Ecoles, des financements, pour l'instant on ne sait pas exactement comment tout ça va être structuré, mais en tout cas, moi, je le dis j'en suis très fière, nous avons été pionniers, on nous suit et on est content.

Et je remercie d'ailleurs, et voilà vous pouvez le dire, Karima ROCHDI, que le Fonds vert nous accompagne effectivement sur ce dossier-là.

J'étais hier avec Monsieur Steve BOSSART, conseiller élu et territoire, auprès de la ministre de la Transition énergétique, PANNIER-RUNACHER, avec laquelle nous avons eu des discussions.

Un élément auquel... donc, je vois qu'il y a des discussions parfois.

Un élément qui est très important c'est de rappeler la situation dans laquelle on est.

Je le dis très clairement parce que souvent on a besoin de repères, des fois on a des annonces de l'État sur on va mettre 100 millions sur tel plan, 400 millions, 300 millions. La Ville de Besançon, toute seule, toute seule, met en un mandat 60 M€ sur un Plan Écoles.

Je vous l'annonce, mais je l'ai déjà dit, 60 M€ sur un mandat, ça nous permettra sans doute d'atteindre la rénovation de 11 écoles sur 64 groupes scolaires. C'est-à-dire qu'au train où nous y allons, si nous n'avons pas une politique très volontaire pour aller sur la rénovation de nos bâtiments et en particulier les écoles, je vous l'annonce, je vous l'annonce, notre équipe a 6 mandats devant elle pour pouvoir, 5 du coup devant elle pour pouvoir atteindre les objectifs que nous voudrions atteindre.

Je vous l'annonce ce soir. Donc, voilà. Je suis très heureuse que nous soyons arrivés sur la réhabilitation lourde de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Saint-Ferjeux. Y a-t-il des questions ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Ah si ! Si ! Bien sûr qu'il y a des questions et des remarques, Madame la Maire.

Vous avez raison d'investir dans la réhabilitation des écoles et des crèches bisontines, l'adaptation au réchauffement climatique, le bien-être des enfants, de bonnes conditions de travail pour le personnel municipal sont très importants. Alors remettons les éléments dans le bon ordre.

Vous avez été pionniers, oui. Oui, dans le manque d'investissement du bâtiment scolaire durant les mandats précédents et les besoins sont d'autant plus importants que les investissements ont été négligés.

Alors, je sais les besoins, là je vais parler de crèches, je sais les besoins de garde d'enfant importants sur Besançon, la disponibilité des places en crèche est une préoccupation pour les jeunes parents bisontins. La petite enfance constitue un outil de promotion du principe républicain d'égalité, égalité des enfants, égalité par la mixité sociale, égalité entre les femmes et les hommes, aussi je souhaiterais connaître précisément, après 3 années de mandat, votre bilan concernant la création de places en crèche et, comme gouverner c'est prévoir, quels sont vos objectifs affichés d'ici la fin du mandat en 2026.

Merci.

Mme ETEVENARD : Je peux m'exprimer effectivement, mais peut-être Monsieur le Député que vous auriez certainement des informations à nous apporter puisqu'au niveau national le service public de la petite enfance est en train de se préparer et j'ai pu même échanger avec le ministre des Solidarités qui annonce donc qu'il n'y aura pas de droit opposable, certes, et qu'il s'efforcera que le reste à charge pour les parents en fonction de leur quotient familial pourrait être le même quel que soit le mode de garde. Et, là, nous pourrions justement ensemble lutter contre le fait que 160 000 parents encore en 2019 renonçaient à un emploi par faute de mode de garde.

Alors, nous rénovons nos crèches et, sur le mandat, nous allons pouvoir donc rénover Saint-Ferjeux, rénover... déconstruire et reconstruire Orchamps.

Nous avons aussi un autre projet sur Viotte.

Nous avons la rénovation énergétique de Battant.

Alors, nous avons fait le choix de ne pas le faire en site occupé pour le confort des enfants, des employés et, d'autre part, sur les quartiers prioritaires avec d'autres partenaires, nous avons un projet notamment dans le cadre du pacte jeunesse sur la place des Nations et d'ailleurs nous avons interpellé notre partenaire du Conseil Départemental afin de pouvoir accueillir plus de conventions médico-sociales parce que nous avons un doublement de nos conventionnements médico-sociaux. Nous faisons de la prévention afin que les enfants rentrent le plus tôt possible en collectivité pour éviter de développer parfois des retards de développement.

Donc, nous sommes vraiment dans une politique volontariste et j'espère bien que nous trouverons d'autres partenaires pour être à nos côtés comme l'État et le Conseil Départemental.

Mme CAULET : Je peux peut-être compléter avec des chiffres que j'ai donnés.

À ce jour, on a fait 18 places. On a à peu près 600 berceaux maintenant pour 1 200 naissances de petits Bisontins chaque année. Donc, on est en mesure d'accueillir avec nos crèches à peu près la moitié des naissances, sachant qu'il y a un panel à côté d'autres opérateurs, crèches d'entreprise, microcrèches qui se développent aussi.

Avec sur le projet de Planoise, on augmentera encore notre nombre de berceaux.

Et puis, l'ouverture de Viotte se fera en redéployant des moyens, notamment ceux de Condorcet puisque la petite crèche de Condorcet fermera. Elle n'est plus tout en état donc voilà.

Mme LA MAIRE : Donc, Monsieur BAILLY.

Mme BAILLY : Merci. Merci Madame la Maire.

Je voulais intervenir aussi sur ce rapport et mes propos rejoindront en partie ceux de Monsieur CROIZIER, notamment sur votre responsabilité sous le mandat précédent. C'était important, je pense, de le souligner au regard de l'état de délabrement de certains établissements.

Effectivement, sur ces rapports, on partage le même constat. Vous mettez en place un plan de 60 M€ sur le mandat avec pour objectif, je vous cite « de prévoir l'adaptation au changement climatique ».

Sur le papier, on peut partager l'idée, mais quand cela se réalise au détriment de la qualité de l'enseignement, nous ne sommes pas d'accord. Je veux faire référence ici à la réhabilitation des cours d'écoles, moins d'asphalte, moins de genre, plus de jardin, plus de biodiversité, mais surtout plus aucun espace pour les activités physiques et sportives. Dans le même temps, l'OMS recommande jusqu'à 3 heures d'activité sportive par jour et l'école doit prendre toute sa part pour lutter contre la sédentarité en proposant des espaces dédiés et adaptés.

Plan Eau ou pas, nos écoles et les cours de nos écoles doivent avant tout être pensées pour favoriser l'éducation et non la récréation.

Sur le même sujet, qu'en est-il de l'aménagement intérieur des écoles ?

Vous nous montrez régulièrement des jolies vues de l'extérieur, mais qu'en sera-t-il de l'aménagement des classes, des outils pédagogiques, du nombre de places créées ou encore de la qualité de l'air à l'intérieur des classes ?

Nous avons conscience de la nécessité d'intégrer l'évolution du climat dans la rénovation de nos bâtiments publics, mais ne faites pas comme à votre habitude, ne tombez pas dans l'excès, respectez nos élèves, respectez nos enseignants qui seront en première ligne pour assumer vos lubies écologiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Alors, pardon, excusez-moi Monsieur BAILLY, mais vous avez pris l'habitude d'être dans des attaques personnelles. Vous êtes dans les attaques parce que c'est à moi que vous vous adressez.

Donc, arrêtez parce que c'est vraiment incroyable. J'imagine que les gens qui vous écoutent, sont absolument stupéfaits de votre position. Vous êtes jeune en politique, mais quand même vous prenez une drôle de voie, je vous le dis comme ça.

On va revenir sur les éléments qui nous intéressent, mais vous êtes en train d'insinuer qu'il n'y aurait pas de respect, enfin vous vous rendez compte des mots que vous utilisez aujourd'hui ? Vous êtes incroyablement irrespectueux.

Donc, je vais donner la parole à mes collègues pour qu'ils vous apportent des éléments techniques.

Mais franchement on a une société qui a besoin d'un autre rapport, un autre rapport, je vous le dis !

Allez-y.

Mme CAULET : Un point sur les rénovations.

Alors, on ne fait pas que de l'emballage contrairement à ce que pouvez dire. On rénove aussi des salles. On vous invitera à venir visiter Kergomard qui est vraiment une très jolie petite école. Ensuite, quand on fait le bilan, alors je fréquente pas mal les conseils d'école, j'en ai deux en responsabilité, puis je peux aller dans d'autres quand les enseignants demandent que je vienne, et quand il y a des travaux et qu'on fait le bilan avant/après il n'y a pas photo, tout le monde est vraiment très content.

Sur les rénovations lourdes, on a des démarches participatives, comme vous le savez, où on fait... où on sollicite à la fois la communauté éducative, donc enseignants, nos propres agents, les parents, les riverains de l'école, les enfants. Après, on revient sur le site de l'école pour présenter nos choix politiques en les expliquant ; et pour être allée à Paul Bert, Jean Macé et... non, Vieilles Perrières, je n'ai pas y aller, je vous assure que tout le monde est très content.

Donc, je vous conseille d'aller les rencontrer.

Sur la qualité de l'air, chaque fois qu'il y a une rénovation on met de la ventilation double flux, c'est un peu technique, mais je pense que la qualité de l'air sera sans problème, Jean-Emmanuel tu pourras compléter.

Et puis, je vais peut-être laisser mes collègues répondre sur les cours d'école, mais je pourrais aussi compléter.

Vous savez, moi, je suis une indéfectible rationnelle, donc quand j'ai des questionnements, je vais chercher dans les savoirs académiques, j'ai toujours fonctionné comme ça ; et je vous assure que les savoirs académiques sur le verdissement des cours d'école montrent qu'on a complètement raison que ce soit en science de l'éducation, en sociologie ou en environnement.

Mme LA MAIRE : Merci pour ces apports.

Peut-être que Monsieur BAILLY, vous voulez compléter votre interrogation ?

Allez-y.

M. BAILLY : Non. Je ne veux pas compléter, je veux simplement répondre et vous rappeler que vous êtes la Maire de Besançon, mais que vous n'êtes pas ma mère, donc je n'ai pas de leçon...

Mme LA MAIRE : Ça, je le savais, figurez-vous, j'en étais...

M. BAILLY : Je n'ai pas de leçon à recevoir. Voilà. C'était important...

Mme LA MAIRE : Et vous me rassurez parce que...

M. BAILLY : Oui, heureusement.

Mme LA MAIRE : Je suis très fière. Je vais vous le dire, je suis très fière de mon fils, je suis sans doute très fière de vous, mais je n'ai aucune...

M. BAILLY : On est bien d'accord.

Mme LA MAIRE : Aucune responsabilité par rapport à votre naissance.

M. BAILLY : On est bien d'accord. C'est réciproque.

Néanmoins, vous n'avez encore pas répondu à ma question sur les activités physiques et sportives. Le verdissement, c'est un fait, il y a des îlots de chaleur dans les cours d'école, on ne peut pas s'opposer à ça, mais c'est toujours pareil, c'est un peu comme la place de la Révolution, il y a la manière de le faire aussi et je pense que de ce côté-là il y a des éléments qui n'ont pas été pris en compte.

Mme LA MAIRE : Je vais donner la parole à Abdel GHEZALI pour que vous ayez une réponse plus claire.

M. GHEZALI : Sur les écoles et le sport, les activités sportives. On a augmenté, les parcours sportifs dans les écoles, donc quand vous dites il faut faire du sport, évidemment l'État le dit, on en est conscient et on a augmenté les parcours sportifs dans nos écoles primaires.

Concernant les cours d'école qui ont été refaites, évidemment que ce n'est pas simplement un travail entre le service d'éducation et le service des Espaces verts. L'ensemble des délégations sont mises autour de la table pour faire en sorte, parce qu'évidemment c'est l'enjeu, il est là, vous partagez le fait de dire on a été, et c'est bien parce que l'État le reconnaît aussi, elle part dans cette direction de reconnaître que faire ça dans les écoles c'était une nécessité.

Alors, évidemment, en tant qu'adjoint au sport, avec Claudine CAULET, avec nos collègues, avec Fabienne BRAUCHLI, on regarde tous ces éléments-là pour faire en sorte que, d'une part, nos écoles, nos cours d'école soient des cours qui soient adaptées pour les enfants, parce qu'il y a ça aussi, et qu'on puisse continuer à la pratique sportive, donc on y arrive, on le fait dans nos écoles, mais évidemment il y a des changements de pratique.

Mme LA MAIRE : Pascale BILLEREY.

Mme BILLEREY : Oui. Je m'interroge vraiment pour savoir si vous avez circulé dans les écoles, les cours d'école, à Brossolette, à Curie, à Dürer pour aller voir les enfants et observer ne serait-ce que 10 minutes cette cour d'école. J'y étais cette semaine, mardi, à l'école Brossolette où à la demande de deux enseignants-chercheurs de l'INSPÉ qui me demandaient d'accompagner les futurs profs d'école pour qu'ils voient exactement de quoi il s'agissait quand on parle de nos nouvelles cours d'école végétalisées et en même temps qui permettent des espaces sportifs.

Donc, moi, je voudrais savoir si vous vous êtes rendu sur place avant d'émettre de tels jugements. Quand on est un élu, on doit être quand même sur le terrain et voir ce qui se passe concrètement.

En ce qui concerne Brossolette, je peux vous dire que j'ai assisté, mais vraiment, au bonheur et au plaisir de voir des enfants qui sont en train de s'amuser dans des herbes hautes, pour une part, il y a toute une partie de la cour d'école qui est consacrée à des activités sportives, il y en a même deux parties. Les enseignants sont absolument tous enchantés, si vous les rencontrez.

Aucun accident scolaire à ce jour depuis l'ouverture de cette cour. Une cour apaisée, joyeuse où les enfants font des courses d'orientation quand j'étais présente également. Bon. Et une piste pour courir aussi.

Je peux vous parler de Dürer avec le projet qui a été fait en adéquation avec les enfants où on a combiné leur esprit d'avoir des espaces pour se défouler et des espaces pour rêver, pour être tranquille, parce qu'il y a des gamins aussi qui ont besoin de ça.

Et puis l'école Curie également où on a essayé vraiment d'adapter tous ces besoins de tous les usages.

Donc, moi, je suis extrêmement surprise et étonnée de tels propos alors qu'on a avancé sur toutes ces questions-là, comme ça a été rappelé tout de suite par Monsieur GHEZALI, entre tous les services.

Et puis, je tiens à rappeler quand même que je suis aussi Déléguée à Ville Amie des Enfants et que, à ce titre-là, ça fait partie des recommandations de Ville Amie des Enfants, et je crois que Ville Amie des Enfants, il y a des villes de toutes tendances politiques, ce sont des gens qui travaillent de manière scientifique, qui ne sont pas dans l'idéologie et qui quand ils mènent une enquête, une consultation pour les besoins des enfants, je peux vous laisser tout le dossier, franchement ce n'est pas juste de l'idéologie écologique. Donc, voilà.

Donc, j'aimerais bien que ces propos sur ces cours, on avance ensemble et qu'on voie en ce moment et que vous alliez sur place pour vraiment cesser vos jugements. Je ne sais pas où vous avez tous ces jugements-là, mais en tout cas ce ne sont pas des jugements factuels, en tout cas pas sur ces cours que j'ai visités et que j'accompagne régulièrement parce que c'est important de savoir ce qu'on fait et les limites de ce qu'on fait.

Mme LA MAIRE : Fabienne, tu voulais apporter des éléments, je crois.

Mme BRAUCHLI : En fait, mes collègues ont quasiment tout dit.

J'allais juste dire que végétaliser et désimpermeabiliser les cours d'école n'empêche absolument rien du tout les activités physiques et sportives, c'est une évidence, bien au contraire ! Elles permettent de nouvelles activités qu'ils ne pouvaient pas avoir avant, donc il n'y a vraiment aucun problème à ce niveau-là.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire. C'est ce que nous disent les enseignants, ce n'est pas quelque chose qu'on invente.

Moi, je suis allée voir Brossolette et je la connaissais avant cette école et effectivement c'est agréable, c'est beau, je ne trouve pas qu'il y ait de grands espaces pour le sport, mais bon, je me trompe peut-être.

Ce qui m'a choqué, c'est que, au moment où j'y étais, il y avait une dame qui promenait son chien là où les enfants sont dans la journée, ça, ça m'a un peu choqué cet espace partagé.

Mais on n'invente pas, on n'est pas là juste pour dire tout ce que vous faites c'est nul, c'est mal. On nous remonte des questionnements.

Je suis contente que Monsieur GHEZALI dise qu'il travaille aussi dans ce sens-là, j'espère qu'il a pu répondre à l'école Fourier qui va voir son espace de cour diminué à cause ou grâce, je ne sais pas, de

ce nouvel espace pour la cantine et qui avait une demande pour utiliser, parce qu'il y a quand même de nombreux enfants dans cette école, qui avait une demande pour utiliser le stade et à qui on a répondu ce n'est pas nous qui voyons, qui pouvons acter là-dessus, il faut voir Monsieur GHEZALI. Donc, j'espère que la demande a bien été jusqu'à vous Monsieur GHEZALI et que cette école a une réponse.

Mme LA MAIRE : Claudine CAULET.

Mme CAULET : Juste un point sur l'école Fourier.

Je me suis rendue au conseil d'école. Alors, effectivement, on a un double enjeu. On a à la fois l'enjeu d'accueillir plus d'enfants au restaurant scolaire, qui est un enjeu collectif et partagé, et pour réaliser cet enjeu, il faut que nous construisions un nouveau restaurant scolaire. À Fourier, on a 50 gamins qui ne peuvent pas être acceptés à la cantine, ça, c'est inacceptable. Donc, on va construire un nouveau restaurant scolaire.

L'emprise de ce restaurant scolaire va diminuer la surface de la cour et je comprends tout à fait la préoccupation de la vingtaine d'enseignants de Fourier.

On est en train de travailler, on se voit encore demain ou je ne sais plus quand, très bientôt sur comment augmenter la surface de la cour de Fourier pour que les 400 gamins de Fourier puissent avoir un espace suffisamment grand pour se défouler, pour jouer et être aussi sous le regard de leurs enseignants pour qu'ils puissent les surveiller, mais on va trouver une solution, c'est prévu.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Donc, je crois que tous les éléments de réponse ont été apportés.

Et je tiens quand même à dire que, en fait, on a eu des visites de nombreux aussi médias nationaux pour nous montrer comme exemplaires dans cette démarche. Il faut quand même le dire parce que c'est peut-être parce qu'on est un peu à regarder par le petit bout de la lorgnette qu'on analyse les choses comme ça.

En tout cas, au niveau national, il faut envisager qu'ils voient ça avec un très bon œil.

Monsieur LAFARGE voulait apporter des éléments supplémentaires.

Je vous invite tous, quand vous demandez la parole, à appuyer sur le bouton, s'il vous plaît.

M. LAFARGE : Merci Madame la Maire.

Concernant la crèche Saint-Ferjeux, rappeler que la Ville a adhéré à une association qui s'appelle Terragilis, qui travaille et qui prône le bâtiment durable et qu'on a obtenu le label de bronze et qu'on espère obtenir le label d'argent. Donc, ça inclut l'ensemble des préoccupations des bâtiments durables pour tous les usages, enfin dans tous les usages et dans la construction.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.

Donc, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Écoutez, très bien. C'était du coup un débat extrêmement intéressant puisque nous sommes tous d'accord.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel des travaux fixé à 1 947 700 € HT (valeur mars 2023),**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter ou confirmer des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Département du Doubs et de la CAF et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions de subvention à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 17 - Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'école primaire Condorcet - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Merci Madame la Maire.

Effectivement, nous avons envoyé un amendement écrit pour modifier une expression qui se situe page 3 du rapport au chapitre II.

Nous demandons de substituer aux mots « non genré » les mots « qui favorise les interactions entre les enfants ».

Alors, nous sommes évidemment favorables à la réhabilitation de l'école Condorcet, réhabilitation, Monsieur LAFARGE doit s'en souvenir, que nous avons définie comme prioritaire désignant précisément l'école Condorcet parmi les écoles les plus dégradées de la ville.

Vous avez effectivement reçu par mail cette proposition d'amendement qui consiste à remplacer l'expression « espace de cour non genré » par l'expression « espace de cour qui favorise les interactions entre les enfants ».

Nous sommes favorables, je le précise, aux aménagements, à la végétalisation, à la désimperméabilisation, seulement notre proposition nous apparaît plus en adéquation avec l'Esprit des Lumières qui caractérisait Condorcet. Condorcet disait « il ne peut y avoir ni vraie liberté ni justice dans une société si l'égalité n'est pas réelle ». Nous considérons que l'égalité ne s'acquiert pas dans une cour d'école par une expression idéologique clivante et moralisatrice, mais par l'épanouissement, par l'apaisement, par la liberté et la fraternité, par le dialogue et le respect entre les enfants, en résumé par des idées qui nous rassemblent tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Alors, franchement je suis stupéfaite, je le dis, mais on me l'a déjà dit plusieurs fois, mais je suis quand même stupéfaite qu'on puisse opposer la question du rapport au genre et la question de l'égalité hommes-femmes !

Enfin, je suis complètement stupéfaite ! Vraiment ! C'est justement le contraire.

Donc, en fait, excusez-moi, mais du coup ça m'interroge sur ma capacité de comprendre ce que vous êtes en train de proposer.

Oui, justement c'est pour ça que je ne comprends toujours pas parce que, comme l'a dit Claudine CAULET, elle vous a expliqué qu'il y a des recherches qui sont menées sur toutes ces problématiques depuis des années, que les résultats de ces recherches sont extrêmement clairs. Extrêmement clairs ! Et que dans la cour d'école, comme d'ailleurs ailleurs, comme dans la cuisine, comme dans n'importe quel lieu, il se passe quelque chose effectivement de la construction de la personne. Dans tous les lieux !

Alors, je vais donner la parole aux différentes personnes et puis ensuite on reviendra sur cette question d'amendement.

S'il vous plaît, Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE : Merci Madame la Maire.

Donc, au niveau de notre groupe, nous n'allons vers votre proposition, Monsieur CROIZIER, puisque nous souhaitons maintenir ce terme de non genré pour les raisons qu'évoquait Madame la Maire à présent, par rapport aussi à la lutte pour l'égalité entre femmes et hommes et l'égalité entre filles et garçons.

Je voudrais juste prendre un exemple Monsieur CROIZIER que vous aimez bien rappeler par rapport au parcours culturel à l'école maternelle et primaire.

Vous avez dit, ici dans ce Conseil, que c'était hyper important de pouvoir insuffler la culture dès le plus jeune âge pour des raisons notamment scientifiques qui sont prouvées en neurosciences, en sciences cognitives et qu'il fallait absolument amener la culture à cet endroit-là.

Donc, de mon point de vue et du point de vue du groupe et d'un certain nombre de gens de la majorité, on pense que ces recherches, qui s'inscrivent aussi par rapport aux gros problèmes d'inégalité entre filles et garçons, nous amènent aussi des éléments incontournables qu'on est obligé d'entendre.

C'est-à-dire que l'espace public, l'espace de la cour ne sont pas régis par des systèmes égaux, plus ou moins conscients, mais que dans cette proposition-là, alors je suis désolée Monsieur CROIZIER c'est pour débattre avec vous. Vu que vous vous référez à des recherches scientifiques, d'un côté, pour les parcours culturels et l'intérêt quand même dès le plus jeune de modifier un petit peu les perceptions du monde, pour moi, c'est exactement, là, la même logique. C'est-à-dire comment on peut aussi, dès le plus jeune âge, questionner, inviter à regarder la différence avec un autre comportement et ne pas rentrer dans un système où on reproduirait un certain nombre d'inégalités puisque, là, on voit bien que les rapports aussi très sérieux *via* le Ministère montrent que la question des inégalités entre femmes et hommes et entre filles et garçons est loin d'être résolue.

Donc, je voulais juste vous dire, Monsieur CROIZIER, que nous, donc au niveau du parti communiste, on n'est pas du tout dans un point de vue, un regard idéologique, mais qui au contraire essaie de faire référence à des recherches en sciences sociales et apporter une solution pragmatique.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : On est sur la même ligne que ce que vient d'évoquer Laurent CROIZIER.

Aujourd'hui, Madame le Maire, il ne suffit pas d'arracher du bitume dans les cours d'école pour régler la problématique de l'égalité femmes-hommes.

Donc, ce n'est pas ça qui va aujourd'hui résoudre la cause.

Et, nous, ce qui nous pose vraiment problème, et on l'a déjà dit ici dans cette assemblée, c'est le fait que vous vouliez politiser nos cours d'école parce qu'en abordant le fait de dégenrer les cours d'école, vous politisez l'éducation.

L'éducation n'a pas à être politisée, Madame VIGNOT.

Donc, c'est pour ça que, moi, je suis tout à fait favorable et notre groupe est tout à fait favorable à la proposition évoquée par le groupe de Laurent CROIZIER, au même titre d'ailleurs que l'écriture inclusive. On la retrouve dans une bonne partie des documents aujourd'hui qui nous ont été remis.

Donc, aujourd'hui, il faut que vous sortiez un petit peu de cela. Quand on vous dit qu'il ne faut pas dégenrer les cours d'école, en tout cas pas aborder cela de cette manière-là, allez voir les clubs sportifs de football, de hand, de basket, mais les filles, elles ont toute leur place dans tout cela !

Et c'est aussi par le biais des cours d'école.

Mais écoutez-moi.

C'est par le biais aussi des cours d'école qu'elles développent cette pratique.

Donc, arrêtez de rentrer dans cette idéologie politique et de politiser l'éducation avec cette façon de faire.

Madame BILLEREY, tout à l'heure, vous évoquiez les cours d'école, vous croyez qu'on ne les connaît pas les cours d'école ?

Vous croyez qu'on ne rencontre pas les Directeurs ?

Vous croyez qu'on ne va pas les voir ?

Vous... je n'ai pas fini.

Mme LA MAIRE : Non. Non. Non. S'il vous plaît, n'invectivez pas. On est sur des échanges. J'entends les échanges philosophiques, pseudo-scientifiques parfois...

M. FAGAUT : Laissez-moi terminer.

Mme LA MAIRE : Mais n'invectivez pas Madame BILLEREY, s'il vous plaît !

M. FAGAUT : Je vais répondre à Madame BILLEREY, si, parce que je veux lui parler.

Mme LA MAIRE : Oui, mais vous ne l'invectivez pas, vous lui répondez !

M. FAGAUT : Mais je l'invective pas. Je lui parle !

Mme LA MAIRE : Si. Si. Ça s'appelle... Oh non, vous avez une drôle de façon de parler alors.

M. FAGAUT : Oui. Je lui parle. D'accord.

Donc, sur les cours d'école...

Mme LA MAIRE : Oui. Alors, parlez-lui gentiment s'il vous plaît.

M. FAGAUT : La cour d'école de l'Helvétie, quand on a encore des piques qui sont attachés sur les grilles, piques qui servent à porter les panneaux, les panneaux électoraux, vous êtes allée voir ce qui se passait dans l'école de l'Helvétie ?

Donc, vous voyez, moi, je peux vous en parler et je peux vous en donner encore des tonnes comme ça d'exemples de ce qui se passe dans les écoles, dans les cours d'école.

Donc, ne politisez pas le débat. Ne politisez pas l'éducation et arrêtez de vouloir dégenrer à tout va.

Et le document que vous nous avez montré tout à l'heure, c'est aussi pour ça qu'on s'était offusqué la dernière fois parce qu'il y a... oui, non, mais c'est l'UNICEF, mais parce que... mais il y a des choses qui nous... on a le droit de ne pas partager non plus tout avec l'UNICEF. C'est vous qui avez construit ça.

Mme LA MAIRE : Écoutez-vous s'il vous plaît.

M. FAGAUT : Il me semblait que la dernière fois qu'on avait débattu de ce sujet-là, c'est vous qui aviez travaillé le projet avec l'UNICEF et derrière il y avait marqué dégenrer les cours d'école.

Donc, voilà.

Arrêtez, de politiser tout ça et laissez nos cours d'école tranquilles.

Mme LA MAIRE : Alors, ça c'est étonnant, je crois que je vais inviter, un jour, un groupe de scientifiques pour vous entendre.

Non. Je vais plutôt proposer à un groupe de scientifiques les bandes son de ce Conseil Municipal sur ces questions du genre.

Oui. Oui. Non, mais ce n'est pas humiliant. Moi, vous savez, je suis très modeste, je n'ai pas de petits scientifiques à moi, c'est... vraiment. Ça ne m'appartient pas figurez-vous.

Mais une chose est certaine c'est que, que vous soyez en train de nous dire, mais je ne comprends même pas comment vous pouvez dire que de travailler, de parler, on est d'accord, on n'est pas d'accord, que vous disiez que c'est politisé parce qu'on parle de genre et de rapport des personnes les unes avec les autres, c'est vous qui ramenez une logique politique sur une volonté qui consiste à travailler l'évolution et, comme le disait ma collègue, les représentations mentales dans lesquelles nous nous trouvons.

Vous vous enfermez, excusez-moi de le dire. J'ai l'impression. Parce que, donnez-moi un grand plaisir ce soir. Si. Si. Donnez-moi ce grand plaisir, vous, souvent, vous me traitez souvent de sectarisme, de dogmatisme, enfin de tous les petits noms, etc. Je crois que vous êtes dans l'expression dogmatique dans toute sa splendeur. Merci de me souffler les jolis mots que vous savez justement utiliser pour essayer de décrédibiliser les discussions qui sont profondes, fondamentales, qui sont le fondement de notre société.

Le fondement de notre société c'est l'égalité femmes-hommes. C'est le fondement, c'est de ça qu'on est en train de parler aujourd'hui. Donc, voilà.

Et donc, le fait de dire qu'il faut laisser nos écoles, nos cours d'écoles tranquilles, c'est très drôle aussi comme anthropomorphisme.

Qui veut la parole ?

Pascale BILLEREY.

Mme BILLEREY : Je n'ai cité que les cours où on a vraiment fait un travail. Je connais aussi les autres difficultés dans les autres cours et l'école de l'Helvétie, je connais parfaitement aussi cette école.

J'ai voulu nommer celles où on a fait un fort engagement là-dessus.

Pour revenir à ce document, je n'ai absolument pas participé à ça, c'est une consultation nationale ; 26 000 enfants qui ont été consultés sur ce qu'ils aiment, ce qu'ils n'aiment pas dans leur vie scolaire, extrascolaire, etc., et j'ai repris, je n'ai absolument pas participé à ce... et il y a vraiment tout un travail qui fait ressortir dans ce document de l'UNICEF, voilà, qui fait ressortir comment on va mieux explorer le thème des inégalités des relations entre les filles et les garçons et qu'il y a vraiment encore un effort pour construire cette égalité entre les enfants à l'école.

Et, je voudrais quand même renverser un peu la vapeur, il ne s'agit pas de dire comme préalable, ça y est, on va s'acharner, on va voir que les garçons et les filles, ils jouent bien ensemble.

Ce qu'est la recommandation de ce document, et c'est ce qu'on est en train de suivre, c'est en imaginant de nouveaux espaces que vont se renverser un peu les relations entre les filles et les garçons. On n'arrive pas comme ça en disant allez, les enseignants, vous allez travailler là-dessus.

Et puis, vous quand même qui êtes dans l'Éducation Nationale, il me semble que ça fait partie des thématiques aussi de formation forte de tous les enseignants à la lutte contre les discriminations. On est bien d'accord ?

Donc, là dans ce document, la recommandation qui est donnée c'est comment construire un espace public partagé, la mixité des publics, la mixité des usages et comment imaginer des espaces alternatifs permet de transformer les relations entre les garçons et les filles.

On n'est pas arrivé comme ça avec nos gros sabots, on a aménagé l'espace, et la conséquence de ça c'est qu'on voit enfin qu'il n'y a plus un espace comme dans le schéma que je vous avais montré, mais que ce n'est pas moi qui ai fait, c'est les chercheurs et c'est corroboré depuis par des centaines de recherches, que je pourrais vous faire passer. On n'a plus ce genre de schéma auquel Madame la Maire faisait allusion.

Je vous assure, ça transforme les relations complètement et l'ambiance de la cour. Donc, ce n'est pas du tout parce qu'on a dit l'égalité, l'égalité et puis on va faire ça au forceps, c'est parce qu'on a décidé d'aménager ces cours qu'effectivement ça provoque des cours apaisées, ça provoque des autres relations entre les enfants et qu'on ne voit effectivement plus des endroits où il n'y a que des garçons d'un côté et des filles de l'autre et une espèce de tension en permanence des gamins qui rentrent après dans les classes, qui sont surexcités.

Voilà. C'est simplement ça !

Et quand même, de réaffirmer que, nous, et c'est le titre de quel genre de vie, donc ils sont bien sur la question du genre même à l'UNICEF. Malheureusement on est encore dans des pratiques parfois générées dans nos habitudes, c'est tout, mais ce n'est pas de l'idéologie. C'est comment on va construire ensemble de meilleures relations et dès l'espace public entre hommes et femmes, c'est tout. Mais ce n'est pas de l'idéologie.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Valérie HALLER, s'il vous plaît.

Mme HALLER : Merci Madame la Maire, Madame la Maire, c'est aussi une parole politique, et dire Madame la Maire c'est une parole politique aussi. On peut en reparler plus tard.

J'ai envie aussi de rappeler la célèbre citation de Simone de Beauvoir pour commencer mon propos « On ne naît pas femme, on le devient », parce qu'on ne peut pas ignorer, grâce à elle notamment, que le féminin et le masculin sont construits par la société. Ce que nous permettons ici avec notre travail, c'est effectivement des meilleures interactions entre les enfants, parce que l'espace de sociabilisation et de liberté qu'est la cour de l'école est un espace genré. Quand on a conscience de toutes les connaissances à notre disposition pour lutter contre les stéréotypes de genre, y compris à l'école, il n'est plus permis de douter sur les termes à employer. Pour changer les choses, il faut les nommer. Ici, nous parlons d'une répartition des jeux qui est genrée, de nombreux rapports, de nombreux travaux de géographes, notamment Édith MARUÉJOULS, experte en géographie de genre, pointent l'appropriation inégalitaire de la cour de récréation. Votre collègue LREM, Monsieur Gaël LE BOHEC, faisait la recommandation suivante en 2021. Je cite. « Repenser l'aménagement des cours de récréation avec des équipements sportifs offrant la possibilité aux filles et aux garçons de jouer ensemble afin que la cour permette des usages diversifiés et devienne un lieu favorisant l'égalité des genres dans l'appropriation de l'espace. » Il a bien dit genre, on est d'accord. « L'espace central de la cour de récréation est le plus souvent non mixte, occupé par un terrain de football. Ce terrain prend parfois 80 % de la surface de la cour en ne laissant jouer qu'une minorité d'élèves, principalement les garçons », et cela, ce n'est pas moi qui le dis même si je le vis au quotidien dans mon école. Dès l'école primaire, les enfants sont donc confrontés à l'expérience de l'injustice de ne pas pouvoir jouer ou d'avoir moins de place pour jouer. L'exemple de Brossolette – j'étais à Brossolette aussi mardi avec Pascal – permet depuis des mois aux filles et garçons de jouer différemment et les témoignages des enseignants sont sans appel. On était encore mardi en train de discuter avec eux et avec elles. Non seulement les activités pratiquées dans la cour de récréation tendent vers une mixité des genres et des âges, mais aussi des conflits qui sont largement diminués. L'espace de la cour donc aujourd'hui conçu différemment avec notre équipe en pleine conscience comme étant un espace genré a permis aux élèves de Brossolette de mieux jouer ensemble depuis des mois, donc de mieux se connaître, donc de mieux se respecter, donc de mieux vivre ensemble et je pense que c'est une belle réussite pour le présent et pour l'avenir.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci, Madame la Maire. Moi, ça ne me gêne pas de dire la Maire, le Maire. C'est toujours la même personne que je respecte. Souvent, enfin tout le temps, vous invectivez Ludovic FAGAUT et puis vous voulez lui plaquer une image. Vous l'invitez à venir voir dans les écoles ce qu'il s'y passe. Alors moi, je vous invite à aller dans son collège voir le projet qu'il a mené sur la lutte contre toutes les discriminations, y compris en termes d'espace dans le collège.

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, mais je ne vois pas la contradiction. Enfin, il y a quelque chose qui ne va pas, parce que si on s'arrêtait juste à la question du genre sur les cours d'école, on serait absolument à côté des objectifs qu'on se donne tous, donc tout ça ne doit pas s'opposer.
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire. En tout cas, ce débat est très intéressant et en fait, vous n'avez pas compris le sens de notre proposition. Moi, je n'ai aucune difficulté à parler de mixité de genre et c'est ce qu'il faut faire dans les cours d'école. Je n'ai aucun problème de parler d'égalité de genre. Par contre, je considère et mon groupe avec, le groupe Ensemble Bisontins avec, puisqu'on a déposé cet amendement, que le sens espace non genré, c'est-à-dire qui consiste à donner un sens genré à un espace, à des comportements, nous gêne profondément et là, on n'est plus dans l'égalité entre les filles et les garçons. On est dans de la sémantique que nous caractérisons d'idéologique. C'est la raison pour laquelle, parce que je pense qu'il faut qu'on se rassemble sur le fond du sujet, non pas sur l'expression espace non genré qui nous divise, mais il faut qu'on se rassemble sur la volonté que vous avez et que nous partageons de créer des espaces pour plus de fraternité, plus d'échanges, plus d'apaisement, etc. C'est la raison pour laquelle notre amendement « était très apaisant ». C'est de vous dire remplaçons le terme non genré qui nous divise par le terme qui favorise les interactions entre les enfants. On peut même rajouter par amendement oral si vous le souhaitez l'égalité entre les filles et les garçons, entre les élèves, si vous le souhaitez, parce que je pense que la notion manque dans notre proposition, mais voilà. C'était une proposition pour rassembler, pour éviter que nous nous divisions sur une sémantique que nous qualifions d'idéologique pour se rassembler sur l'intérêt supérieur des enfants.

Mme LA MAIRE : Hasni ALEM.

M. ALEM : C'est un débat qui est très intéressant, parce que finalement, c'est un débat qui est presque une vision du monde, de la manière dont on voit le monde qui nous entoure. Sur cette question du genre, il y a beaucoup de travaux qui ont été faits sur cette question-là. Les premiers travaux datent du début des années 90. 1992, ce sont les premiers grands travaux sur cette question-là. Depuis bientôt plus de 30 ans maintenant, depuis 31 ans maintenant, il y a un vrai grand corpus scientifique de sciences sociales, anthropologie, sociologie. Des scientifiques de la NUPES américains, 1992 ? D'accord, OK. 92, il y avait la NUPES. C'est connu, merci, OK. OK, très bien. La science, c'est de l'idéologie, on l'entend. Ça, d'ailleurs, c'est vrai que c'est aussi intéressant ça. Moi, j'entends parfois, comment pourrait-on dire ça ? Cette question de la science, il y a vos scientifiques, il y a nos scientifiques. Il y a votre science. Il y a notre science. La science, il n'y a pas plusieurs sciences. La science, elle est indivisible. La science, le consensus scientifique, le consensus scientifique, c'est un concept qui existe. J'ai un peu peur quand j'entends certains responsables politiques, dont certains qui sont dans cette assemblée, avoir des propos que je qualifierais d'anti-scientifiques et moi, finalement, c'est ce qui me fait le plus peur là-dedans, parce qu'après, bon, les débats, il n'y a pas plus aveugle que ceux qui ne veulent pas voir et pas plus sourd que ceux qui ne veulent pas entendre. Après, sur ces débats-là, je m'en fous, mais moi, franchement, sur la question de l'aspect anti-scientifique du fait qu'on est dans une optique où actuellement, dès qu'on parle de science, dès qu'on parle de faits scientifiques, on nous répond idéologie. On va aller où jusque-là ? Je vais aller dans l'extrême. Je vais caricaturer, mais si on va dans l'extrême, on est dans la même logique que ceux qui vont vous dire que la terre est plate. C'est la même chose. On peut débattre sur la science. La science, c'est le débat, bien sûr, mais quand il y a un consensus scientifique, moi, je ne suis pas spécialiste du sujet. Je suis ce que dit la science. Je ne parle pas d'enseignants. Je vous parle de scientifiques vraiment. Je vais juste terminer. Après, j'en arrête. Par rapport à ça, moi, je dis clairement une chose. Il y a une césure très forte entre ceux qui s'appuient sur les sciences et en particulier les sciences sociales — les sciences sociales, ce sont peut-être des sciences de gauchistes. Je ne sais pas, pour certains la science de gauchiste — en tout cas, sur les sciences, en particulier les sciences sociales, et ceux qui utilisent une espèce de bon sens populaire qu'eux seuls définissent d'ailleurs, parce que le bon sens populaire, chacun a son bon sens populaire. Oui, Parfait. Chacun a son bon sens populaire et là, on est sur un élément scientifique. Vous vous opposez à la science. Il n'y a pas de souci, c'est noté. Vous vous opposez à la science. Vous êtes contre la science. Vous êtes anti-scientifique. Vous avez un discours obscurantiste. Il n'y a pas de souci par rapport à ça.

Mme LA MAIRE : Elise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Juste pour revenir sur deux débats. Le premier, sur « Madame la Maire », je rappelle quand même que c'est d'usage depuis 2019 autorisé par l'Académie française qui rappelle que c'est un nom substantif qui maintenant s'utilise également au féminin, donc il n'y a plus de débat à avoir et sur la question effectivement de vous nous accusez d'une science transpartisane. Moi, je vous invite vraiment, Monsieur CROIZIER, à lire le rapport de votre collègue Gaël LE BOHEC qui a mené de front avec une députée communiste et je crois que c'est aussi ça des fois l'intérêt du travail parlementaire à l'Assemblée nationale qui peut être transpartisan et ils peuvent effectivement s'entendre sur des préconisations et notamment sur les cours non genrées. Donc moi, je suis contente de savoir qu'effectivement, ce n'est pas juste une vision de la société, qu'elle prend de plus en plus d'ampleur, qu'elle est de plus en plus majoritaire, donc moi, je vous encourage à voir ce rapport transpartisan qui se veut effectivement très construit en termes de corpus scientifique. J'imagine que vous n'êtes pas tous et toutes toujours d'accord dans la majorité présidentielle, mais il y a des choses qui évoluent et de la même façon, il me semble, que ça va aussi dans les volontés politiques du ministre de l'Éducation actuel.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci et bien écoutez, je crois que le débat était complet. Donc la question qui était posée par Monsieur CROIZIER, c'est d'examiner l'amendement qu'il a proposé, donc je soumetts au vote la question de l'amendement.

Est-ce qu'il y a un vote contre l'amendement ? Qui est-ce qui s'abstient et qui est-ce qui est pour cet amendement ? Vous êtes 14. Je vous propose de soumettre le dossier tel qu'il est proposé aujourd'hui, réhabilitation de l'école primaire. Monsieur CROIZIER redemande la parole. Attendez, l'amendement. Oui, très bien, allez-y. On va reparler de l'amendement, OK.

M. CROIZIER : Simplement dire que c'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui prévaudra toujours. Je regrette le fait qu'on n'ait pas réussi à se mettre d'accord sur une formule qui m'apparaissait rassembleuse. Tant pis, mais l'intérêt supérieur de l'enfant, et comme nous ne sommes pas dans le dogmatisme absolu, nous ne nous arrêterons pas sur cette expression et nous voterons le rapport.

Mme LA MAIRE : Donc je soumetts au vote, mais je reviens quand même sur ce que vient de dire Hasni ALEM, parce que je suis en train d'entendre finalement que science et dogmatisme seraient des synonymes, donc je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Eh bien, tout ça pour dire que c'est essentiel de travailler sur nos écoles. Merci beaucoup.

A la majorité (41 contre) et après en avoir débattu, le Conseil Municipal rejette cet amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 14 Contre : 41 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération estimée à 3 800 000 € TTC TDC,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions de subvention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 18 - Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert — Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert à l'équipe représentée par le mandataire AMIOT LOMBARD ARCHITECTURES pour un montant d'honoraires de 628 518,00 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 19 - Plan Ecoles et Crèches : Rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte — Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1, d'un montant de 64 972,27 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Département du Doubs, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 20 - Travaux d'entretien, de grosses réparations et de réaménagements dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS — Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA MAIRE : Le dossier concernant l'entretien, grosses réparations, etc. sur les bâtiments, autorisations de signature de l'accord-cadre avec le CCAS.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commandes avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots suivants :

- Lot n° 1 : Démolition - Maçonnerie - VRD ;
- Lot n° 2 : Maçonnerie bâti patrimonial - Pierre de taille ;
- Lot n° 3 : Couverture - Zinguerie ;
- Lot n° 5 : Etanchéité ;
- Lot n° 7 : Serrurerie - Métallerie ;
- Lot n° 8 : Menuiserie intérieure bois, agencement ;
- Lot n° 9 : Plâtrerie / peinture intérieure et extérieure ;
- Lot n° 10 : Ravalement de façade / ITE ;
- Lot n° 12 : Revêtements de sols souples ;
- Lot n° 17 : Chauffage - Ventilation - Traitement d'air ;
- Lot n° 19 : Electricité : courants forts et faibles.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 21 - Convention de délégation pour l'organisation des navettes scolaires par la Ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Rapport n° 21, convention de délégation pour l'organisation de navettes scolaires par la Ville de Besançon. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 22 - Subvention à des séjours scolaires

Mme LA MAIRE : Rapport n° 22 concernant les subventions à des séjours scolaires.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Nicolas BODIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de subventions aux écoles Jean MACE et Antonin FANART.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

Rapport n° 23 - Partenariat avec France Active Franche-Comté dans le cadre de la structuration et la mise en œuvre du Tiers-lieu jeunesse

Mme LA MAIRE : Dossier n° 23, partenariat avec France Active Franche-Comté dans le cadre de la structuration et la mise en place de Tiers-lieu jeunesse.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur :**
 - **la proposition de convention de partenariat avec France active Franche-Comté dans le cadre de la démarche Générateur Bourgogne-Franche-Comté pour la création d'un Tiers-lieu jeunesse au 27 rue de la République.**
 - **l'attribution à France Active, d'une subvention de 20 000 € au titre des années 2023/2024 (soit 15 000 € en 2023 et 5 000 € en 2024).**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 24 - Festival international de Musique de Besançon Franche-Comté — Convention financière 2023

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je vais faire sensiblement le même commentaire que j'ai pu faire lors du conseil d'administration où Madame CHASSAGNE était là. Aujourd'hui, ce qui m'inquiète, c'est qu'il y a une baisse de l'accompagnement financier de la part de la Ville, puisqu'il y a un transfert de l'enveloppe dédiée au Festival de musique qui va être supportée par le casino JOA, puisqu'on sait aujourd'hui que le Casino JOA, dans le cadre de la DSP, reverse une quote-part sur les produits bruts des jeux et une redevance contractuelle à la Ville de Besançon et puis derrière, il y a une enveloppe qui est dédiée au subventionnement des manifestations culturelles, évènementielles du territoire.

Ce qui m'inquiète dans tout cela, c'est que le fait de faire glisser une partie du montant supporté par le Casino JOA dans le cadre de la convention tripartite mêlant Département, Région et Ville de Besançon, les autres collectivités vont constater un désengagement de la Ville de Besançon, donc moi, j'aimerais simplement attirer votre attention par rapport à cela, même si Madame CHASSAGNE l'a globalement expliqué lors du conseil d'administration aux administrateurs du Festival que c'était le Casino JOA qui allait le supporter. Jusqu'à quand le Casino JOA va pouvoir aussi supporter tout cela, puisque l'enveloppe qui était de 200 000 € sur les années précédentes semble aujourd'hui être amenée à 300 000 €. J'attire votre attention par rapport à tout ça.

M. GHEZALI : C'est moi qui réponds, parce qu'Aline CHASSAGNE est en conflit d'intérêts, donc elle ne peut pas répondre, mais vous l'avez rappelé, elle a pu s'exprimer sur le sujet. Vous l'avez volontairement rappelé.

Quand vous dites « il y a un désengagement de la Ville », il n'y a pas de désengagement de la Ville. Vous parlez du Casino JOA. C'est en fait, mais vous l'avez dit, c'est la contractualisation qu'on a avec le Casino JOA qui permet ça. Vous avez même dit, c'est passé de 200 000 à 300 000, et donc cette contractualisation, elle existe et elle permet... Alors, c'est un jeu d'écriture, mais c'est la Ville qui continue à accompagner et ça a été vu en plus avec les organisateurs et la Ville de Besançon reste toujours le premier partenaire de ce projet et donc, il n'y a pas de désengagement de la Ville, puisque c'est la Ville qui fait, c'est la Ville qui voit avec le Casino JOA. C'est la Ville qui voit avec le Casino JOA et c'est une contractualisation sur l'ensemble des manifestations auxquelles la Ville travaille avec le Casino JOA pour redistribuer derrière sur les aspects culturels. Je regrette même, alors je le dis avec un petit peu d'humour, mais je le dis souvent, c'est que ça se fait sur les opérations culturelles, mais ça ne peut pas se faire sur le sport. On en rigole, mais c'est vraiment dommage, parce que nos clubs en auraient aussi besoin. Tout ça pour dire que c'est la Ville qui discute avec le Casino JOA pour flécher les opérations et donc il n'y a pas de désengagement et la Ville restera, par rapport aux collectivités, tout le temps le premier partenaire de ce travail.

Mme LA MAIRE : Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Désolé, mais je ne peux pas être trop d'accord avec ça, parce qu'aujourd'hui, vous me dites si je me trompe dans les chiffres, dans le cadre de cette quote-part qui est reversée à la Ville de Besançon, c'est à peu près 1 M€, qui est en baisse par rapport aux années précédentes. On était à 1,6 M€. On est passé à 1,050 M€, quelque chose comme ça, mais j'arrondis à 1 M€. Après, dans le cadre de la DSP, il y a cet échange entre la Ville de Besançon et le Casino JOA pour leur demander d'allouer un montant qui vient du Casino JOA en direction de l'évènementiel culturel,

donc on ne peut pas dire que les 30 000 € qui vont glisser, qui étaient à la Ville, qui étaient donnés par la ville, les 183 000 € qui étaient donnés par la Ville ne seront plus donnés par la Ville, puisqu'ils donneront 30 000 € en moins, mais dans le cadre de la négociation, les fonds ne viendront pas de la Ville de Besançon. Ils vont venir du Casino JOA. Vous me dites si je me trompe. Qui peut varier en plus d'une année sur l'autre et en fonction. Vous me dites non. C'était 200 000 € l'enveloppe auparavant. Là, parce que vous l'avez renégociée avec eux, c'est 300 000 €, très bien, dont acte et merci au Casino JOA de prendre sa part dans tout ça, mais moi, c'est par rapport aux autres collectivités dans le cadre du conventionnement tripartite. Quel est le montant affiché par la Ville de Besançon qui va figurer sur la convention tripartite donnée par la Ville de Besançon ? C'est juste ça ma question.

Donc si je ne me trompe pas, il y aura bien 153 000 € qui seront affichés, donnés par la Ville de Besançon dans le cadre de la convention tripartite. C'est juste ça que je voudrais savoir.

M. GHEZALI : Oui, mais au final, oui, c'est ce que vous dites, c'est-à-dire que ça sera affiché. Non, mais attendez, je vais jusqu'au bout. Vous avez votre réponse, mais j'ai ma réponse aussi. On est dans le cadre d'une DSP. Ce n'est pas simplement le Casino JOA qui dit « cette année, je donne et l'année prochaine, on verra ». On est dans le cadre d'une DSP. C'est bien le cadre... c'est la contractualisation qu'on a avec le Casino JOA et donc, c'est la Ville qui décide de flécher la même somme par rapport à ce projet.

Mme LA MAIRE : Bien. Pardon, si vous êtes en discussion. Vous souhaitez peut-être, Monsieur CROIZIER, un certain nombre d'éclairages.

M. CROIZIER : Oui, s'il vous plaît. J'écoute avec beaucoup d'attention vos propos. J'ai lu le rapport, visiblement pas assez attentivement. Je n'avais pas compris que, effectivement, derrière cette baisse de subvention affichée dans le rapport, il y avait une entente avec le Casino JOA.

Une question – vous m'en excuserez par ma méconnaissance du dossier – mais qu'est-ce qui empêchait de maintenir la subvention et que le Festival de musique aille démarcher le Casino JOA pour qu'il donne effectivement la même somme. Au final, on a bien quand même une baisse de participation de la Ville sur le Festival. C'est votre droit le plus entier, mais que les choses soient extrêmement claires, extrêmement précises dans mon esprit. Merci.

Mme LA MAIRE : En fait, très clairement, on va se dire les choses, je crois, relativement simplement, la volonté politique est de continuer à soutenir le film, le Festival, depuis les outils, les leviers de la Ville de Besançon. Un des outils budgétaires, un des outils financiers de la Ville de Besançon, c'est la discussion que nous avons avec JOA dans le cadre d'une DSP. Au moment de la discussion avec cette DSP, il a été identifié que nous pouvions envisager une autre enveloppe plus importante qui permettait d'apporter la même enveloppe depuis nos politiques, puisque ce sont nos politiques, c'est notre volonté politique. Ça, c'est juste que nous sommes allés chercher des recettes là où nous savons aller les chercher et très souvent d'ailleurs, vous nous invitez les uns et les autres à aller chercher auprès du privé, etc., et tout, donc vous voyez, on essaie d'être cohérent dans la vie. Donc c'est bien de ça dont il est question. Nous sommes allés chercher les financements là où il y en a, ce qui nous permet et là, c'est quand même quelque chose d'extrêmement intéressant, d'avoir cette enveloppe qui est dégagée par cette négociation-là pour d'autres actions qui sont menées sans toucher à l'enveloppe attribuée au Festival, et donc, au bout du compte, la volonté politique est toujours la même. Voilà, très bien. Tu veux dire quelque chose ?

M. POULIN : C'était juste pour rectifier quelque chose sur la négociation. Lorsqu'on négocie la DSP avec le Casino JOA, en fait, ce n'est pas aux différents porteurs de projet d'aller négocier directement avec le Casino JOA. C'est bien la Ville de Besançon, dans la négociation avec JOA, qui flèche l'enveloppe, ce qui veut dire que la DSP, elle va jusqu'à 2030. La nouvelle négociation nous a permis de dégager des moyens supplémentaires jusqu'à 2030 et que jusqu'en 2030, cette répartition-là est assurée, puisqu'elle est contractuelle et là, c'est quelque chose d'extrêmement important et le reste, Madame la Maire le dit, au final, le Festival a le même argent aujourd'hui qu'il avait auparavant et ça nous permet de financer de nouvelles opérations grâce à la négociation que nous avons pu faire au moment du renouvellement du Casino JOA.

Mme LA MAIRE : Très bien, donc toutes les informations ont été données. Je propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

On a de nombreux dossiers qui nous mettent tous d'accord.

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Juliette SORLIN (2) et MM. Olivier GRIMAITRE (1) et François BOUSSO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de la subvention 2023 au Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté d'un montant de 148 000 €,
- se prononce favorablement sur l'autorisation du versement de ladite subvention au Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention financière 2023 entre la Ville de Besançon et le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

Rapport n° 25 - Fête de la Musique 2023

Mme LA MAIRE : Très bien, je vous propose le dossier n° 25, la Fête de la Musique.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

MM. François BOUSSO (1) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à cinq structures pour un montant total de 18 613 € répartis de la façon suivante,
 - 2 000 € à l'association Citron Vert ;
 - 2 000 € à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) ;
 - 2 000 € à l'association Uppertone ;
 - 2 313 € à l'association Tralalère ;
 - 10 300 € à l'association Le Bastion.
- se prononce favorablement sur l'autorisation de versements à ces structures,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'ASEP.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

Rapport n° 26 - Subventions à des associations culturelles — deuxième attribution 2023

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui, merci. C'est concernant un courrier qu'on vous a envoyé et adressé auquel vous nous avez répondu concernant la statue en hommage à Colette qui a été positionnée devant la gare. L'objet de mon intervention n'est pas la statue, on aime, on n'aime pas, etc. L'œuvre est ici et l'hommage qui a été rendu était important et nécessaire autour de cela.

Par contre, ce qui m'inquiète, c'est le travail qui a été mené avec l'Architecte des Bâtiments de France et la réponse qui a pu être faite par l'Architecte des Bâtiments de France concernant cette statue où je cite « ce projet en l'état étant de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur de ce ou ces monuments historiques ou aux abords, l'Architecte des Bâtiments de France ne donne pas son accord ».

Je voudrais savoir ce qu'il en est tout simplement au regard de ce retour de l'Architecte des Bâtiments de France, au regard de l'œuvre qui a été positionnée sur le parvis de la gare. Quid, qu'en est-il ? Parce qu'on a eu le même problème avec le conteneur à la Rodia, sur la terrasse de la Rodia au bas de la Citadelle, donc je voudrais savoir un petit peu les choses.

Mme LA MAIRE : Eh bien, suite à cet avis initial défavorable, j'ai eu un échange bilatéral avec l'Architecte des Bâtiments de France et du coup, il y a eu une décision qui a consisté à dire qu'on entendait l'œuvre qui a été décrite, elle a eu un rapport direct avec l'artiste, donc nous avons posé cette œuvre là où elle avait été décidée et d'ailleurs, il n'y a eu aucun recours qui a été fait par l'ABF suite à cette installation. Voilà, c'est ce que j'étais en train de dire, donc voilà, c'est la réponse que je vous apporte.

Mme CHASSAGNE : Pour préciser les choses aussi, parce que vu que les chiffres parlent quand même, vous avez évoqué tout à l'heure de chiffres. Simplement sur les réseaux de la Ville, il y a quand même plus de 1 300 likes sur cette œuvre dans l'espace public. Non, mais je tiens quand même à le rappeler, parce qu'il y a quand même une acceptabilité par la population qui est très forte. On sait par ailleurs qu'il y a une sous-représentation des femmes dans les œuvres dans l'espace public. Il y a quand même cette problématique, moins de 10 % de représentation des femmes dans l'espace public, et que nous, on l'a fait, c'est-à-dire qu'à Besançon, le 8 mars, on a pu proposer, présenter aux habitants et aux habitantes cette œuvre visible, parce que le problème aussi des statues, c'est qu'au bout d'un moment, elles ne sont plus tellement visibles, donc là, elle est visible et c'est une femme et nous en sommes assez fiers.

Mme LA MAIRE : Mme LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Tout est histoire de goût, c'est vrai. Ce que je voudrais savoir, c'est comment on l'a payée, parce que moi, je ne souviens pas avoir voté, quelle que soit l'œuvre, pour une sculpture sur ce parvis. J'ai cherché en toute bonne foi et je n'ai pas trouvé.

Mme LA MAIRE : En fait, c'est une œuvre qui a une somme qui passe par ma propre... Vous savez, il y a un certain nombre... Pardon ? Oui, j'ai sorti l'argent cash. On rit à cette heure-là, mais c'est quand même enregistré, donc je vais rectifier quand même. Monsieur CROIZIER, vous avez raison, il faut aussi savoir prendre les choses. Donc c'est une œuvre qui coûte 60 000 € et c'est en deçà du coût des sommes et ce sont du coup des actes de gestion courante d'acquisition d'œuvres d'art que je peux faire. Il y a une ligne budgétaire dans laquelle du coup si la somme est dans les enveloppes que je peux signer, c'est... Et ça sera dans le compte administratif.
Et donc, Madame LEMERCIER ?

Mme LEMERCIER : Mais alors vraiment, je suis naïve, quelle délégation ? Je n'arrive pas à comprendre quelle délégation a pris en charge. Est-ce que c'est la culture ? Est-ce que c'est le patrimoine ? Je ne sais pas. Je ne comprends pas.

Mme LA MAIRE : Non, mais Mme LEMERCIER, dans tous les cas, peu importe qui.

Mme LEMERCIER : Ah non. C'est important de le savoir quand même.

Mme LA MAIRE : Non, ce n'est pas ça que je suis en train de vous dire. C'est qu'au bout du compte quand même, c'est moi qui engage les financements. On est bien d'accord ? Mais bien sûr, mais donc c'est dans le cadre d'une ligne. Madame LEMERCIER, est-ce que vous écoutez la réponse ? La réponse, c'est que c'était dans une ligne qui s'appelle acquisition d'œuvres artistiques et donc, c'est la culture qui... Évidemment, oui, bien sûr. Très bien.
Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : J'avais une question, parce que je ne savais pas à quel moment la poser, donc je vais la poser là, parce que je n'ai pas pu apporter la réponse aux différentes personnes qui m'ont sollicité. Il s'est tenu un rassemblement, en tout cas était dressé place du 8 ce week-end des chapiteaux, en tout cas un chapiteau, un Vitabri, sur lequel était marqué « Israël apartheid nation ». J'ai été sollicité. On m'a demandé si vous aviez donné l'autorisation du positionnement de ce chapiteau et du maintien de cette manifestation en l'état. Je n'ai pas su répondre, donc je vous pose la question si vous avez accepté le positionnement sur l'espace public de ce type de rassemblement.

Mme LA MAIRE : Est-ce que la question, c'est de savoir si Colette soutenait le mouvement palestinien, etc., parce que je ne vois pas le rapport avec le dossier. C'est juste que je ne vois pas le rapport avec la discussion qu'on a là maintenant sur une délibération qui concerne les subventions culturelles.

Vous voulez m'expliquer quel est le rapport avec ce que vous êtes en train de poser comme question ? Si la question, c'est de savoir s'il y a des choses qui se font de façon légale ou illégale, il y a effectivement parfois, comme il a été identifié tout à l'heure et qui vous a amené à tenir des propos que je conteste fortement sur le fait qu'on ait pu soutenir une manifestation illégale. Nous donnons bien sûr les autorisations avec des critères qui sont ceux habituels, qui sont d'ailleurs soumis aussi, je vous le signale, à la préfecture. Ça fait déjà deux fois et en plus, c'est en dehors du dossier.

Maintenant, ça, on a voté ou pas du coup ? Je ne sais plus. Dites-moi. Non ?

Est-ce que vous votez sur les subventions de la culture ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 18 associations et structures culturelles au titre du dispositif de soutien à la création, à la diffusion, à l'action culturelle, pour un montant total de 102 000 €, à savoir :
 - 2 000 € à l'association MADIBA DHARMA,
 - 2 000 € à l'association MOKA POOKA,
 - 1 500 € à l'association OFAM PRODUCTIONS,
 - 3 000 € à l'association TRALALERE,
 - 1 500 € à l'association L'ART D'ÊTRE TOUS ENSEMBLE,
 - 6 000 € à l'association TERALUNA,
 - 7 000 € à l'association GRAINE DE VIE,
 - 13 000 € à l'association BAL,
 - 9 000 € à l'association UN CHÂTEAU EN ESPAGNE,
 - 10 000 € à l'association DAY FOR NIGHT,
 - 12 000 € à l'association NA,
 - 12 000 € à l'association 1 DES SI,
 - 6 000 € à l'association MUCHMUCHE COMPANY,
 - 5 000 € à l'association PIECES DETACHEES,
 - 2 000 € à l'association ASTRAGALE,
 - 3 000 € à l'association A DEMAIN J'ESPÈRE,
 - 4 000 € à l'association 3615 SENOR,
 - 3 000 € à l'association FLECHIR LE VIDE EN AVANT (EN FAISANT UNE TORSION DE COTE),
- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de trois subventions à trois écoles de musique au titre du soutien aux écoles de musique de Besançon, pour un montant total de 45 465 €, à savoir :
 - 14 572 € à l'association le CAEM,
 - 9 219 € à l'association OHMB,
 - 21 674 € à l'association AMUSO,
- se prononce favorablement sur l'autorisation des versements à ces associations,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec l'association NA, l'association le CAEM, l'association OHMB et l'association AMUSO.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 27 - Convention d'accueil entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté pour l'accueil d'une chercheuse au musée des beaux-arts et d'archéologie

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre et des abstentions ? Je vous remercie.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Frédérique BAEHR (1) et MM. Anthony POULIN (2), Yannick POUJET (1), et Jean-Emmanuel LAFARGE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'accueil de Mme Colette MOREL à l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

Rapport n° 28 - Subventions associations sportives

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 28, subventions aux associations sportives. Karima ROCHDI, je vous donne la parole et je laisse un instant la place à mon collègue.

(Madame la Maire confie la présidence du Conseil Municipal à M. GHEZALI, Premier Adjoint)

Mme ROCHDI : Merci. Il est indiqué dans ce rapport la reconduction de la subvention de la Ville à l'ASEP à hauteur de 30 000 € dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyen. Nous avons tous ici dans les esprits la situation financière délicate de cette structure ainsi que le rôle essentiel qu'elle assume à l'est de la ville et au-delà.

Au-delà de cette subvention, Monsieur le 1^{er} Adjoint, au-delà de cette subvention ordinaire, est-il envisagé une aide, un accompagnement particulier, complémentaire afin d'aider l'ASEP à surmonter au mieux cette situation de crise ? Merci.

M. GHEZALI : Avant de donner la parole, je vais donner la parole à Carine, simplement sur ce qui nous importe là sur les 30 000 €, c'est quelque chose qu'on travaille à trois délégations, la délégation culture, la délégation vie des quartiers, la délégation des sports et donc, c'est quelque chose qui pour nous est important et qui va dans le sens de ce que vous dites, d'où le soutien qu'on a à l'ASEP et je donne la parole à Carine sur la structure, puisque c'est elle qui suit l'ASEP.

Carine.

Mme Carine MICHEL : Je suis désolée, parce que j'ai déjà fait un compte rendu au dernier Conseil Municipal. Je vous rappelle qu'au dernier Conseil Municipal, nous avons avancé, soldé la subvention de fonctionnement de l'ASEP, et que je vous ai dit à ce même moment qu'on allait étudier une demande d'aide complémentaire équivalente à 44 000 € par rapport au loyer.

En parallèle de ça, de façon hebdomadaire et pas plus tard que mardi, on a refait un point. L'ASEP est accompagnée par les services de la Ville pour balayer l'ensemble des activités et faire un travail sur une sélection des activités à maintenir ou pas et faire des choix ensemble. Nous sommes aux côtés de l'ASEP, j'ai envie de dire, pas depuis un mois, depuis, je rappelle la procédure d'alerte lancée par le commissaire aux comptes qui remonte à l'automne et avec Damien HUGUET, nous soutenons cette structure, je le rappelle, qui compte plus de 10 salariés et plus de 2 100 adhérents, autant de familles accompagnées sur ce quartier, Chaprais, Viotte, Cras, donc la Ville est aux côtés évidemment de l'ASEP qui a aussi un agrément centre social.

M. GHEZALI : Merci, Carine. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Moi, j'aurais voulu avoir une information, puisqu'on a pu lire dans certains quotidiens nationaux, notamment dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le transfert – donc il y a une polémique qui est en train de monter autour de cela – de sans-abri, de migrants apparemment, vers les villes de province du fait « de ne pas montrer » cette misère dans le cadre des Jeux olympiques. On a vu s'exprimer un élu bisontin dans la presse nationale autour de ce sujet-là, donc je voudrais savoir ce qu'il en est. Je ne sais pas quelle est la position de la Ville. Qu'en est-il, parce qu'on découvre ça dans la presse, dans plusieurs revues nationales, donc on voudrait savoir ce qu'il en est ?

(Madame la Maire reprend la présidence du Conseil Municipal)

Mme LA MAIRE : Je prends la discussion en route, mais je donnerai la parole tout à l'heure à Carine MICHEL, mais c'est Monsieur le Préfet qui nous a interpellés sur cette question-là. La question qui a été posée, c'est de savoir s'il était possible à Besançon de trouver un endroit pour ce qu'ils appellent un sas. Après, tout le monde jugera de l'intérêt ou pas d'avoir ce sas-là. C'est peut-être un débat national que vous êtes en train de poser, Monsieur FAGAUT, sans doute et peut-être que Monsieur CROIZIER, député, va pouvoir nous répondre face à cette mesure-là, mais en tout cas, pour l'instant, nous sommes juste en train d'être interpellés par le Préfet sur cette possibilité.

M. FAGAUT : Moi, je suis désolé. Je vais laisser, en tout cas en ce qui me concerne, le Préfet en dehors de cela, parce que je n'ai pas vu le Préfet s'exprimer. J'ai vu un élu bisontin s'exprimer sur le sujet, donc je voudrais savoir ce qu'il en est, parce qu'il fait partie de votre majorité, donc je voudrais savoir quelle est la position de la Ville tout simplement.

Mme LA MAIRE : Carine MICHEL va vous apporter d'autres éléments.

Mme Carine MICHEL : Oui, moi, je vais vous apporter un autre élément avec la casquette de la présidente de Loge.GBM. Effectivement, le Préfet a sollicité ce bailleur pour réfléchir, envisager cet accueil, mais pour moi, c'est une demande de l'État et pour l'instant, nous sommes en train d'y travailler.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Dire un petit mot, parce que nous avons demandé des précisions, nous, au ministre pour avoir plus d'informations. Je vais parler au conditionnel, parce qu'on n'a pas encore la réponse officielle, mais il semblerait qu'il y aurait de grosses difficultés sur la métropole parisienne pour accueillir les sans-abri et les personnes en situation de précarité dans les hôtels qui d'habitude sont rémunérés par l'État pour les accueillir. Ces hôtels préféreraient accueillir des touristes liés aux Jeux olympiques, donc ce serait plus lié à ce refus des hôtels d'accueillir durant les Jeux olympiques les personnes en situation de précarité qu'une volonté de l'État et l'information que j'ai, c'est – j'espère que c'est l'information qui sera confirmée – uniquement sur volontariat, c'est-à-dire que voilà, mais en tout cas, visiblement, et je vous demande de prendre avec beaucoup de précautions l'information comme ça peut heurter les sensibilités et je le comprends, parce que c'est un sujet, moi, qui m'a interpellé également, que ça serait une problématique liée aux hébergements privés que paye l'État sur Paris pour accueillir les sans-abri, donc attention avant de commenter.

Mme LA MAIRE : Il faudrait que vous vous adressiez du coup à Monsieur FAGAUT, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Monsieur FAGAUT disait qu'il y a eu des commentaires dans la presse. Attention, avant de commenter, de bien vérifier toutes les informations. Moi, aujourd'hui, je vous donne celle que j'ai, mais avec beaucoup de conditionnel, parce que je n'ai pas la réponse officielle, mais c'est quelque chose qui a heurté énormément de députés, toutes sensibilités politiques confondues.

Mme LA MAIRE : Donc le dossier dont vous parlez, c'est bien une sollicitation du Préfet qui aujourd'hui répond à une sollicitation de son gouvernement, d'accord, et qui du coup à chercher à identifier des lieux d'hébergement et donc, c'est quelque chose qui est en train de se discuter au niveau national et, on va se le dire gentiment, ce dossier-là, il existe déjà depuis quelque temps maintenant et s'il n'y avait pas eu l'affaire Saint-Brevin, je ne sais pas si vous seriez en train d'en parler aujourd'hui, parce que c'est suite à ce genre de sollicitation qui consistait à accueillir justement des personnes migrantes sur son territoire que cet élu s'est fait agresser. On est bien d'accord ? Je vous propose de revenir à nos dossiers, parce qu'il serait intéressant, c'est quand même qu'on se concentre sur nos dossiers. J'en suis au dossier au numéro, sport, 28. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
 - Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :
 - Soleil Brille Pour Tout le Monde 1 000 €
 - UNSS 3 000 €
 - Nos Enfants d'Ailleurs 500 €
 - Besançon Curling 1 000 €
 - Sporting Club Clémenceau 2 000 €
 - Besançon Full Self-défense 1 000 €
 - SNB aviron 5 000 €
 - Animations :
 - ASEP 30 000 €
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ASEP pour l'année 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Rapport n° 29 - Concession de service public ALSH avec les Francas du Doubs - Avenant n° 5 - Substitutions temporaires de locaux

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°5 au contrat de CSP ALSH 2021-2025,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 30 - Tarifs pour la saison 2023/2024 des Maisons de quartier et Établissements de vie sociale municipaux

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 30 sur les Maisons de quartier, les tarifs pour la saison 2023/2024. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs applicables pour la saison 2023/2024 des Maisons de quartier municipales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 31 - Subventions Animation de Quartiers — 1ere attribution 2023

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 15 subventions à des associations pour un montant total de 71 500 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Maison de Velotte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 32 - Avenant à la convention de partenariat afférente au Centre de Vaccination de Besançon

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre le centre de vaccination de la Ville de Besançon et le Centre d'Examen de Santé, antenne de Planoise, de la CPAM de Haute-Saône ci-annexée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 33 - Motion de soutien aux organismes logeurs présents sur le territoire de la ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole

Mme LA MAIRE : Justement et ce n'est pas sans rapport, nous avons deux motions, une première motion qui concerne le logement. Cette motion est proposée par l'ensemble des groupes, Parti socialiste, Europe Écologie — Les Verts, Parti communiste français, A gauche Citoyens, Génération-s. Je ne suis pas sûre d'avoir besoin de la lire en entier.

Je rappelle que les bailleurs ont à répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui et, vous en êtes tous d'accord, qu'ils soient sociaux, mais je suis sûre que Monsieur CROIZIER va être attentif à la motion, Monsieur CROIZIER, parce qu'une motion interpelle en général le gouvernement et les parlementaires. Donc les bailleurs ont à répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui qu'ils soient sociaux, environnementaux, mais également économiques et financiers. C'est pourquoi les élus du Conseil Municipal de la Ville de Besançon demandent à l'État de s'engager davantage dans les politiques du logement public.

Je soumetts au vote.

Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Vous connaissez notre positionnement sur les motions. On ne prend pas part au vote sur l'ensemble des motions.

Mme LA MAIRE : Tout à fait, très bien. Merci.
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Nous ne participerons pas non plus aux deux motions. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci. Donc je soumetts au vote pour ceux qui restent.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour cette motion.

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la motion déposée par les groupes Parti Socialiste, Europe Ecologie Les Verts, Parti Communiste Français, A Gauche Citoyens !, Génération•s.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 14

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 34 - Motion relative à une réglementation européenne interdisant les substances toxiques pour la santé et l'environnement

Mme LA MAIRE : La deuxième motion concerne la réglementation européenne interdisant les substances toxiques pour la santé et l'environnement et donc, je vais prendre les derniers éléments, puisque ce qui est important, ce sont les derniers éléments.

Vous l'avez lue tous avec attention. La Ville de Besançon demande au Président de la République française, Emmanuel MACRON, d'engager urgemment la France dans une production industrielle sans perturbateur endocrinien, substance potentiellement cancérigène, mutagène et/ou reprotoxique, toujours au Président de la République de tout faire pour qu'une réglementation REACH ambitieuse pour la santé et l'environnement soit avancée dans l'agenda institutionnel européen, à la Commission européenne d'avancer à l'agenda institutionnel européen une réglementation REACH ambitieuse pour la santé et l'environnement, la fin immédiate de la procédure d'enregistrement automatique des substances et le renforcement de l'agence européenne de l'évaluation des produits chimiques afin d'assurer de la bonne implication du règlement REACH sur tout le territoire européen, la fin des

dérogations accordées aux substances identifiées comme préoccupantes parmi lesquelles les PFAS, la prise en compte des substances potentiellement cancérigènes, mutagènes et/ou reprotoxiques, ainsi que les perturbateurs endocriniens dans l'ensemble des règlements européens parmi lesquels les traités commerciaux en application sur le territoire européen, la promotion réelle dans la révision du règlement REACH des tests alternatifs, non animaux, réglementaires pour des raisons scientifiques et éthiques en conformité avec la résolution du Parlement européen du 16 septembre 2021 sur les plans et mesures visant à accélérer le passage à une innovation sans recours aux animaux dans la recherche des essais réglementaires et enseignements.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la motion déposée par les groupes EELV-Société Civile, Parti Socialiste, Communiste et républicain, Génération•s et À Gauche Citoyen ! de la Majorité municipale.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 14

Conseiller intéressé : 0

(La séance est levée à 22 h 20)

La secrétaire de séance,

Elise AEBISCHER
Adjointe

La Maire,

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon
Métropole